

BULLETIN DES

AMIS DU VIEUX HUÉ



14^e Année N^{os} 1-2.

Janv.-Juin 1927.

BULLETIN
DES
AMIS DU VIEUX HUÉ

QUATORZIÈME ANNÉE — 1927



HANOI-HAIPHONG
IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT

1928

AVANT-PROPOS

ertain jour, en chevauchant sur un de ces plateaux de terre rouge où vivent les Moïs, un vieil inspecteur de la Garde Indigène me dit : « Voici l'ancien royaume de Marie I^{er} .

Autour de ce plateau-cuvette, rien que d'énormes montagnes couvertes de forêts et de brousse. Parfois, quelques cases haut perchées, la fuite d'un homme nu armé de l'inévitable lance. Un grand silence.

Comme tout Indochinois, j'avais certes entendu parler de ce fameux Marie I^{er}, mais, comme tout Indochinois également, je n'avais écouté que des récits d'amusantes anecdotes. Le reste, c'est-à-dire la vérité sur cette royauté, m'était inconnu.

Je résolus donc, en ce jour de chevauchée accomplie sous un âpre vent froid, de rechercher le plus de documents possible, tous les documents sur Mayréna. Et, dès les premières trouvailles, je m'aperçus que tout ce qui se répète en Indochine et même presque tout ce qui a été écrit là-dessus, est erroné.

La vérité, je l'ai seulement eue par les pièces des Archives officielles. Une à une, toutes les légendes sont tombées faisant s'évanouir un beau conte extrême-oriental.

Il reste seulement des données historiques implacables qui prouvent, hélas ! que David-Mayréna, dit Marie I^{er} Roi des Sédangs, ne fut jamais, à part de rares sursauts, qu'un piètre aventurier, un escroc et, qui pis est, presque un traître.

Nous convient-il de le juger? Pas du tout.

A une période encore si troublée de la conquête du monde par une poignée d'Occidentaux, bien d'autres conquistadores commirent des actes tout autant répréhensibles que ceux que commit ou tenta de commettre David-Mayréna...

Mais ces hommes-là eurent soit le talent, soit la chance de réussir, là où Marie I^{er} n'eut que le tort de sombrer !

Et la défaite est une chose que la malignité humaine ne tolère point.

* * *

Avant que de passer au fade récit de la vie et des aventures du Roi des Sédangs, je crois devoir faire remarquer que tous les détails de cet historique ont été puisés dans les Archives et les Documents qui sont cités dans le corps de l'ouvrage ou reproduits in extenso au chapitre Documents, ou encore énumérés dans la Bibliographie.

Et, pour terminer cet avant-propos, je remercie sincèrement les personnes qui m'ont aidé dans mes trois ans de recherches et que mes ennuyeuses lettres ne lassèrent jamais.

Ce sont MM. Suzonni et Pannier, pilotes à Haïphong; M. Fournier, Résident du Kon-Toum ; M. Lafond, ex-Receveur des Douanes de Qui-Nhơn, retraité à Mirebeau-en-Poitou ; M. Simoni, ex-Commis des S. C. à Qui-Nhơn, retraité comme Résident Supérieur ; M. Danjou, Consul de France à Singapour; M. Goite, Attaché à notre consulat d'Ostende ; M. Salles, Inspecteur des Colonies à la retraite ; M. Cabaton, Professeur à l'École des Langues Orientales ; M. Deremez, M. Bompard, M. Malard, M. Alfred Audibert, M. Saint-Poulof, les Pères Missionnaires de Kon-Toum et de Long-Sông, etc., ainsi que les fonctionnaires qui n'ont eu que des amabilités pour moi lors de mes fouilles dans les dossiers de leurs services : M. Pasquier, Résident Supérieur, et M. Peyssonnaud, Archiviste à Hué ; M. Boudet, Directeur des Archives à Hanoi; MM. Finot, Arousseau et Coloubew, de l'École Française d'Extrême-Orient.

J. M.



Planche I. — Marie Ier en tenue civile (Reproduction d'une photographie jointe au manuscrit J. Maran, E. F. E. O. Hanoi).



PREMIÈRE PARTIE

DAVID — MAYRÉNA

DAVID, Auguste-Jean-Baptiste-Marie-Charles, naquit à Toulon, Var, le 31 Janvier 1842.

Il était le fils de Léon-Jacques-Albert David, officier de Marine, et de Marie-Anne-Marguerite Baptistine Thunot, fille du colonel commandant la garde nationale.

Léon-Albert David naquit à Dusseldorf, le 5 Juin 1812, au moment où son père y était directeur des Douanes du Grand Duché de Berg.

Ce grand-père, David Charles-Marie, natif de Remiremont, fut, paraît-il, un des familiers de Louis-Philippe, qui l'avait surnommé le Roi de Pique. Né à Remiremont, le 4 Mai 1780, de Augustin David, marchand en cette ville, et d'Anne Lambert, il mourut à Paris le 22 Janvier 1868. Il était directeur des Domaines, quand il fut élu, le 13 Mai 1815, par l'arrondissement de Remiremont, représentant à la Chambre des Cent Jours (1).

Il eut trois fils : Albert David, qui devint capitaine de frégate ; Louis David, qui fut conseiller maître à la Cour des Comptes, et David Isidore, dit Porto, qui fut auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet, maire de Douai et enfin préfet du Nord en 1849.

C'est pour se distinguer de leur père que les trois fils David ajoutèrent des surnoms à leur patronymique :

Albert s'adjoignit celui de Mayréna ; Louis, qui était l'aîné, s'appela Monsieur David ; et le troisième ajouta au sien celui de sa femme, ce qui donna David-Porto.

(1) *Dict. hist. et biog. de la Révolution et de l'Empire*, par Robinet, Robert et Le Chaplain.

Léon-Albert David mourut le 7 Décembre 1856, en activité de service. De son mariage avec Baptistine Thunot étaient nés quatre fils : Romaric qui est mort en 1915, comme commandant d'infanterie, à Eu ; Charles-Marie (le futur Roi des Sédangs) ; Henri, et Raymond, mort assez jeune.

Jean-Baptiste- Louis- Henri, né à Paris le premier Janvier 1850, est celui qui accompagna son frère en 1885 en Cochinchine, où, par sa superbe, il gagna seulement le surnom de : le Baron. Journaliste, secrétaire de plusieurs directions théâtrales, il écrivit en collaboration avec Fernand Ganesco une revue : *Saïgon-Dolant* (1).

Les quatre fils David suivirent leur père à Paris où ils firent leurs études.

Charles se destinait à la Marine, mais, ayant échoué en 1857 aux examens du *Borda*, il s'engagea le 4 Juillet 1859 au 6^e dragons. Au moment de son tirage au sort, en 1863, il est brigadier au 7^e cuirassiers, à Versailles. Toutefois, la vie de caserne convenait fort peu à son caractère aventureux, aussi le retrouvons-nous aux spahis cochinchinois, que venait de créer l'Amiral Bonnard (2).

David participa à quelques actions de conquête, puis rentra en France en 1868, où il fut libéré.

Que fit-il dès cette libération? Probablement rien. Peut-être aussi demeura-t-il chez sa grand-mère maternelle, la baronne Thunot, veuve du colonel de la garde nationale Thunot, et chez sa grande tante, Madame Briet, qui possédait un domaine dans la presqu'île de Saint-Mandrier, au quartier du Palmier.

Cependant il se marie à Toulon, le 3 Mars 1869, avec Mademoiselle Maria Francisca Avron, fille de feu Martial Louis Marie Avron, ex-colonel de la place, et de Rosalie Cécile Célestine Baron.

Mais la guerre franco-allemande éclate et Charles David s'engage dans le Bataillon des Mobiles du Var.

Ses récents galons de brigadier de cavalerie lui permirent sans doute, en ces temps troublés, d'en obtenir de plus important, car il fut détaché, comme capitaine du 82^e Régiment de la Garde Mobile, à l'Etat-Major du 21^e Corps d'Armée.

(1) *Saïgon-Dolant, revue de fin de sieste*, par deux Moustiques. Claude et Cie, Saïgon, 1904. — Deux actes et un prologue. Représentée au grand théâtre de Saïgon, le 9 Avril 1904. (B^m E, F. E. O. n^o 3889).

(2) Le 7 Février 1862. l'Amiral Bonnard forma l'escadron des spahis de Cochinchine, avec tous les cavaliers français et tagals alors épars dans la colonie. L'effectif en fut de : 9 officiers, 14 maréchaux-des-logis, 17 brigadier, 14 ouvriers, 32 spahis français et 222 étrangers (Cultru : *Histoire de la Cochinchine*).

Il s'y conduisit fort brillamment, puisque à l'affaire du Pont de Conlie (1) il reçut trois blessures qui, le 28 Février 1871, lui valurent la croix de la Légion d'honneur (2).

A la fin des hostilités, Charles David eût bien voulu demeurer dans l'armée...

Sans position, sans grandes capacités, ou plutôt, n'ayant comme capacités que sa haute taille (1m82), son physique agréable et sa belle prestance, qu'allait-il devenir ?

Hélas ! la terminaison de cette malheureuse guerre vit aussi la fin de la vie digne et honnête de Charles David. Ce vont être désormais de louches compromissions, des aventures, des turpitudes, et même des escroqueries, bref, l'existence d'une sorte de conquistadore sans envergure qui se termina, en 1890, par une fin ténébreuse.

. . .

David se mit cependant en demeure de gagner sa vie, mais les malheurs (?) se firent comme un plaisir de s'acharner sur lui. . . Il collabora à quelques feuilles toulonnaises et fit éditer des « Souvenirs de Cochinchine » (3). De 1872 à 1874, il fut employé de la Compagnie des Eaux de Paris ; ayant perdu cet emploi, il s'établit banquier, rue de Châteaudun, 8 bis. Ses opérations bancaires ne furent guère brillantes, car une plainte pour escroquerie fut lancée contre lui le 27 Juillet 1883. Il fut déclaré en faillite le 18 Septembre de la même année et, bien qu'un non-lieu du Parquet de la Seine eût éteint la plainte en escroquerie, David jugea prudent d'imiter le geste de tant de banquiers malchanceux : il fila à l'étranger...

Il s'embarqua à Amsterdam sur un Vapeur hollandais qui le déposa à Batavia le 20 Septembre 1883. Au tours de la traversée, il capta la confiance d'un jeune Français qui allait retrouver sa famille à Java :

(1) Conlie, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Mans, sur la Gironde, petit affluent de gauche de la Vègre. Station de la ligne de Paris à Brest. C'est sur le plateau qui entoure cette localité que fut établi, à la fin de 1870, un camp pour l'instruction des mobiles bretons qui furent incorporés à l'armée Chanzy peu avant le désastre du Mans. Ce camp fut fondé par M. de Kératry, nommé par Gambetta au commandement en chef des mobilisés et des corps francs de l'Ouest : ce furent les Forces de Bretagne. Le Général d'Aurelle de Paladines y forma l'Armée de la Loire.

(2) Au sujet du véritable rôle de David durant cette guerre, voir Documents.

(3) Voir Bibliographie. Cet ouvrage est d'ailleurs sans valeur et n'est qu'un tissu d'erreurs et de hâbleries.

il lui conta qu'il avait perdu tout son argent. Ce jeune homme conduisit Ch. David jusqu'au domicile de son père, Léonard Sandre, employé au Chemin de fer de l'Etat, à Probolingo, où David vécut durant deux mois au crochet de ces accueillants compatriotes.

Excédé par cet indésirable dont la présence à Probolingo suscita vite les plaintes des habitants, le Gouvernement de Java expulsa Ch. David et lui octroya même un billet de 3^e classe pour l'Europe, à bord du *Koningen Emma*, de la Cie Nederland, qui leva l'ancre le 27 Août 1884.

Voilà donc Charles David une fois encore sur le pavé parisien !

Ce ne devait pas être pour bien longtemps.

Son bref séjour en Cochinchine et son équipée de quelques mois à Java avaient, en effet, converti David en un de ces « coloniaux » comme, hélas ! on en trouve tant dans les cafés de la capitale...

C'était l'époque du rush de la gutta-percha. Aussi Ch. David, ayant sans doute raconté qu'il venait d'explorer les forêts tropicales des Indes Néerlandaises fertiles en latex, réussit-il à faire de nouvelles dupes.

Par arrêté du 5 Décembre 1884, le Ministère de l'Instruction Publique chargea Ch. David de l'exploration scientifique du sultanat d'Atchem (île de Sumatra). Le baron Sellière ouvrit un crédit de deux mille piastres à l'expédition qui alla s'embarquer à Toulon, sur le transport *Vinh-Long*. Elle se composait des frères Charles et Henri David et de M. Vésine-Larue.

Durant cette nouvelle traversée (les voyages sur mer l'inspiraient décidément fort mal !), Ch. David essaya de faire « une affaire » : il signa avec M. Vésine-Larue une police d'assurance de 200.000 francs réversible sur celui des deux signataires qui survivrait...

Des officiers du bord, qui connaissaient les précédents agissements de David, firent remarquer à M. Vésine-Larue combien il était imprudent de sa part de signer un tel contrat avec un homme comme David qui allait être son compagnon d'exploration dans les forêts d'Atchem.... Aussi, dès son arrivée à Saïgon, M. Vésine-Larue déchira-t-il la police d'assurance. Renonçant à l'expédition de Sumatra, il partit, seul, pour l'Annam.

Les frères David débarquèrent du *Vinh-Long* à Saïgon, le 23 Mai 1885.

C'est une deuxième existence qui allait commencer pour Charles David, et il en eut si bien le pressentiment, qu'abandonnant son simple nom familial, il ne se fit plus désormais appeler que Monsieur le Baron David de Mayréna. . . .

* * *

Nous avons vu que, pour se distinguer de son père et de ses frères, Albert David avait joint à son nom le surnom de Mayréna. D'où vient donc cette appellation?

D'après la tradition familiale, Mayréna serait le nom d'une propriété possédée par les aïeux David, dans les Vosges, probablement aux environs de Remiremont d'où était originaire le grand-père David. C'est d'ailleurs en souvenir de cette origine que le fils aîné d'Albert David avait reçu le prénom de Romaric, Saint-Romaric étant le protecteur de la ville de Remiremont.

Cependant une lettre du maire de Remiremont m'assure qu'aucune parcelle de terrain du territoire de cette ville ne porte le nom de Mayréna (1).

Poussant plus avant mes investigations, j'ai découvert, dans le *Dictionnaire de Géographie* de Vivien de Saint-Martin, deux villages espagnols dénommés Mairéna. Ce sont Mairéna del Alcor et Mairéna del Aljarafe, tous deux dans la province de Séville.

Si l'on veut bien remarquer que David est un nom qui implique forcément une origine israélite, et qu'à la suite de la grande expulsion des Juifs de l'Espagne (1492-1497), beaucoup d'Israélites se réfugièrent dans l'Est de la France, on admettra comme très plausible qu'un ancêtre David, crypto-juif fuyant l'inquisition espagnole, ait donné, en souvenir de son village natal, le nom de Mairéna à sa nouvelle terre adoptive (2).

(1) Voir Documents.

(2) Voir : *Les Juifs et la Vie Economique*, par Werner Sombart (chez Payot), et *Les Noms Juifs*, par G. Massoutié (Mâcon), où il est noté que Porto est également un nom israélite d'origine géographique.

David en hébreu signifie : l'aimé.

Le grand-père Charles-Marie David est né à Remiremont, d'Augustin David, " marchand en cette ville ", et d'Anne Lambert.

Enfin, le dossier de David Léon-Albert, au Ministère de la Marine, contient plusieurs pièces où cet officier est simplement dénommé - David-Mayréna (et non pas de Mayréna).

Entr'autres, une lettre du 5 Décembre 1857 de l'inspecteur général du Service de Santé de la Marine, transmet avec avis favorable la demande du jeune *David-Mayréna* sollicitant d'être autorisé à subir l'examen d'entrée à l'Ecole Navale, bien qu'il ait une déformation du bras gauche due à une fracture de l'humérus, à la suite d'un accident survenu à l'âge de quatorze mois. Tout est donc faux dans la noblesse de David et l'histoire du bras cassé en 1870.

A moins que Mayréna ne soit une corruption ou une prononciation défectueuse de Marrane, qui était le sobriquet que l'on donnait aux Juifs convertis, au Moyen-Age.

*
* * *

Les frères David auraient dû se rendre aux Indes Néerlandaises, afin d'y accomplir leur « mission scientifique ». Ils n'y allèrent jamais et, les deux mille piastres du Baron Sellière dissipées, ils menèrent en Cochinchine une vie d'expédients.

Tandis qu'Henri demeure à Saïgon où il gagne vite le surnom de Baron, Charles de Mayréna, poursuivant son idée de découverte de gutta-percha, part en exploration dans les forêts du Bièn-Hoà, en Juin 1885. S'il n'en rapporta point de caoutchouc, il en revint avec une louche histoire de meurtre de son guide Moï, affaire qui ne fut jamais bien éclaircie....

Afin de prouver sans doute qu'il connaissait parfaitement la question du latex, il adressa, le 18 Novembre 1885, à M. Nouet, Directeur de l'Intérieur, un premier rapport, puis un deuxième, sur son excursion chez les Moïs, à M. Gaillard, Administrateur de l'Inspection de Bièn-Hoà. (Parti en exploration le 12 Septembre, il en est revenu le 1^{er} Novembre 1885).

C'est que Mayréna ne veut pas abandonner la question du caoutchouc

Non seulement, en effet, le Général Bégin, Gouverneur de la Cochinchine, venait de nommer, par arrêté du 3 Mars 1886, une commission chargée d'étudier les diverses questions concernant la gutta-percha, mais, surtout, le Conseil Colonial avait voté une prime de plusieurs milliers de piastres destinée à encourager les débuts et les essais des colons français qui tenteraient soit la découverte, soit la culture des arbres à gutta.

Mayréna prétendant avoir fait couler la fameuse gomme dans la région Moï, on le prie aussitôt de conduire sur place une commission qui vérifiera ses dires. Neuf Français, avec une escorte de 15 tirailleurs, partent donc en chaloupe pour Baria. L'affaire débute mal, car, à l'atterrissage, la chaloupe chavire, plusieurs membres de l'expédition sont blessés, et l'administrateur ne se dérange même pas !

Enfin on s'enfonce dans la forêt, mais le président de la Commission, le Pharmacien-principal Geffroy, a une idée fixe : il veut voir couler le latex ! (Lettre écrite de Cu-Lao Tho, le 23 Mars 1886).

Après avoir « vadrouillé » plus que de raison en pays Moï, toujours sous la conduite de Mayréna, l'expédition retourne à Saïgon, le 6 Mai 1886, sans doute péniblement influencée par ce qu'elle n'avait pas vu, car le président de la Commission déclare, dans son rapport au Conseil Colonial, que le sieur Mayréna ne savait même pas où étaient les arbres à gutta....

Mayréna, toutefois, ne se décourage pas pour si peu.

Il obtient une concession de terre, à Thuận-Biên, province de Baria, et lui donne le nom de plantation Sainte-Marguerite. Il proteste contre les mauvaises langues qui prétendent qu'il s'occupe de tout autre chose que de colonisation ; et, dans une lettre du 4 Septembre 1886, il dit avoir semé plus de mille graines de gutta, « centralisé » la soie végétale de Malaisie, et continué ses explorations en région Moï.

Il l'affirme à nouveau dans sa lettre du 11 Janvier 1887, par laquelle il proteste contre les fausses allégations du rapport de la Commission de la gutta au Conseil Colonial. Car il voudrait bien la prime....

Mais l'opinion publique et l'Administration commencent (ou plutôt finissent) par être fixées sur le compte de David de Mayréna.

M. G. Benoît (1), mandé par le Baron Sellière, écrit de Singapoure, du bord de l'*Oxus*, une lettre à M. Mayréna (5, rue d'Ormay, Saïgon), où il rompt avec ce missionneux qui devait explorer Atchem, fournir de la bonne gutta et non pas de la « saleté » (15 Mars 1886).

Par arrêté du 17 Septembre 1886, le Ministre de l'Instruction Publique supprime d'ailleurs cette Mission.

Et puis, les renseignements officiels arrivent de tous côtés à la Direction de l'Intérieur : c'est le consul de Batavia qui narre l'affaire de Probolingo et le rapatriement sur le *Koningen Emma* ; le gouverneur d'Atchem, qui affirme que David de Mayréna ment effrontément lorsqu'il prétend avoir séjourné dans sa circonscription ; le parquet de Bordeaux qui envoie extrait de la condamnation de Charles David, à dix jours de prison, pour coups et blessures, le 23 Novembre 1875 ; le parquet de la Seine qui a le mauvais goût de rappeler la plainte en escroquerie lancée le 27 Juillet 1883 contre le banquier Ch. David, 8-bis, rue de Châteaudun... (Lettre du Sous-Secrétaire d'Etat aux colonies au Gouverneur de la Cochinchine, 28 Octobre 1886).

(1) Benoît Gaston, né le 17 Mars 1852, à Escoublac (Seine-Inférieure). Capitaine au long cours, qui devint Résident au Tonkin. A pris sa retraite en 1912, à Neuville-sur-Seine où il est décédé depuis.

Cependant Mayréna ne cesse de lutter et contre le mauvais sort, et contre la méchante Administration qui, loin de protéger et favoriser les « colons », semble au contraire prendre plaisir à leur créer des ennuis.

« **Thuận-Biên**, écrit-il, est une plage déserte où il doit vivre sous la tente et où les villageois ne veulent rien lui vendre ». (25 Janvier 1887).

Il adresse à l'Amiral Jaurès, ami de son père, une brochure : « Pourquoi il n'y a pas de colons en Cochinchine ».

Il a des démêlés avec les indigènes des villages environnants, avec l'Administrateur Escoubet. Et enfin, au moment même où son frère Henri, sans doute dégoûté de la Cochinchine et de l'invisible gutta, rentrait en France par le *Melbourne*, ne voilà-t-il pas qu'il prend fantaisie à M. Escoubet d'opérer une perquisition chez David de Mayréna qu'il soupçonne (à juste raison) de se livrer au trafic des armes !

Voici le procès-verbal de perquisition et de saisie :



COCHINCHINE FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE

Arrondissement
de
BARIA

**CABINET DE
L'ADMINISTRATEUR**

Baria, le 15 Mai 1887.

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le Dimanche, quinze Mai, à une heure trente de l'après-midi.

Nous, Escoubet, Administrateur des Affaires indigènes de l'Arrondissement de Baria, remplissant les fonctions d'officier de police judiciaire, accompagné de :

MM. Bellœuf, Commis de comptabilité du susdit arrondissement et y remplissant les fonctions de la force publique, et Sang Michel, interprète.

Nous sommes présenté au domicile de Monsieur David, dit de Mayréna, colon, au village de **Lộc-An**, hameau de **Thuận-Biên**, à l'effet d'y procéder à une perquisition ayant pour but la recherche et au besoin la saisie des armes et munitions que ce colon est accusé de détenir illégalement.

Monsieur David, dit de Mayréna, étant absent, nous avons trouvé dans la susdite habitation, la femme Lê-Thị-Bên, à laquelle a été remis un papier signé « de Mayréna », écrit par l'interprète Sang Michel, sous la dictée de ce colon et en notre présence, sur la route de Thuận-Biên, où nous l'avions rencontré, et informé du but de notre perquisition, papier par lequel Monsieur David, dit de Mayréna, avisait cette femme qu'elle eût à se conformer aux exigences de notre perquisition.

La femme Lê-Thị-Bên nous ayant déclaré de son côté qu'en l'absence de Monsieur David, dit de Mayréna, elle était chargée de la garde de la maison, lui avons expliqué le but de notre visite, ce après quoi elle s'est mise entièrement à notre disposition, nous ouvrant elle-même les différents meubles qui se trouvaient clos, et que nous lui avons désignés.

L'inspection du lieu a donné les résultats suivants:

Chambre N° 1 (à gauche en entrant) : deux revolvers et quelques munitions, placés sur une petite table, déclarés à l'usage personnel du propriétaire, reconnus comme tels, *non saisis* ;

Chambre N° 2 (milieu de la maison) : un fusil à deux coups, une carabine à répétition et à magasin, considérés comme armes de chasse ou de sûreté, *non saisis* ;

Chambre N° 3 (à droite en entrant) : une armoire entièrement pleine de munitions, à l'exception d'un rayon affecté à une petite pharmacie ; ces munitions, quoique très nombreuses, peuvent à l'extrême rigueur être considérées comme à l'usage personnel du propriétaire, vu son éloignement de tout centre habité.

Huit boîtes de poudre pleines,

Un assez grand nombre de sacs de plomb,

Un assez grand nombre de douilles,

non saisis;

Cabinet Magasin :

Un fusil crosse rose, *saisi*. Cette arme ne pouvant être considérée ni comme arme de chasse ni comme arme de sûreté, est une arme destinée, comme celles déjà saisies à Baria, au même emploi que ces dernières ;

Dépendances de droite, dernier compartiment:

Quatre fusils à tabatière, *saisis*;

Cinq fusils, crosse de couleurs diverses, *saisis*;

Une caisse de 0m 80 sur 0m 50 sur 0m, 30, environ cent vingt décimètres cubes, à moitié pleine de douilles de fusils de chasse, *non saisie*;

Chambre adjacente à une cuisine, déclarée être celle du beau-père à Monsieur David, dit de Mayréna (père de la fille **Lê-Thị-Bên**) : deux fusils dissimulés derrière une moustiquaire, un de ces fusils est à tabatière marqué M ; ce fusil, à cause de cette marque qui correspond à l'initiale du nom « Mayréna », est considéré par nous comme à l'usage personnel du propriétaire de la maison et n'est pas saisi, les deux autres sont *saisis*;

Un petit revolver chargé, *non saisi*;

La visite des lieux étant terminée, nous avons demandé à la femme **Lê-Thị-Bên** ce qu'étaient devenues toutes les armes qu'à notre connaissance Monsieur David, dit de Mayréna, avait dû transporter de Baria à **Thuận-Biên** ; la femme **Lê-Thị-Bên** nous ayant déclaré ne pas le savoir, nous n'avons pas insisté sur ce point.

Nous lui avons ensuite demandé si Monsieur David, dit de Mayréna, ne possédait pas d'autres armes que celles trouvées chez lui ; elle nous a déclaré qu'il possédait en effet d'autres caisses d'armes, qu'il avait laissées à Saïgon, chez un Monsieur Français dont elle n'a pu ou n'a pas voulu nous donner le nom.

Notre perquisition nous paraissant terminée, nous nous sommes retirés, en faisant bien observer à la femme **Lê-Thị-Bên**, que cette perquisition n'avait absolument porté que sur la recherche des armes et munitions, qu'aucun papier ni aucun effet n'avait été touché, et que nous laissons le tout en l'état où nous l'avions trouvé, à l'exception de *douze* fusils que nous saisissons.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait à **Thuận-Biên**, village de **Lộc-An**, Arrondissement de Baria, Cochinchine, le quinze Mai, Mil huit cent quatre-vingt-sept.

*L'Administrateur,
officier de police judiciaire,*

ESCOUBET.

*Le Commis de comptabilité,
agent de la force publique,*

BELLOEUF.

L'Interprète,

SANG MICHEL.

* *
* *

Quel est donc ce « Monsieur Français » qui détenait aussi des armes, à Saïgon ? Ce ne pouvait être Henri David, puisqu'il venait de rentrer en France.

Ne serait-ce pas plutôt Alphonse Mercurol (1), autre chevalier d'industrie que Mayréna va s'adjoindre bientôt comme second, et qui avait domicile, à Saïgon, rue Lefebvre ?

Quoiqu' il en soit, les frères David avaient débarqué du *Vinh-Long*, le 23 Mai 1885, six barils de poudre et trois caisses de fusils, sans doute en vue de leur fameuse « exploration » de Sumatra et, juste deux ans après, M. Escoubet ne saisit plus à **Thuận-Biên** que douze fusils. . . .

L'affaire n'alla pas plus loin, mais elle démontra à Mayréna qu'un « colon » de son espèce aurait peu de chance de réussir avec des fonctionnaires aussi curieux que M. Escoubet.

Quelques mois après, il est au Cambodge où, assisté de Mercurol, Agent des Contributions Indirectes en permission, qui sert d'interprète, Mayréna propose tout simplement à Norodom la création d'une compagnie de navigation fluviale royale.... David de Mayréna, toujours modeste, se contenterait du titre de Grand Ecuyer de Sa Majesté ! (Lettre du Résident Général au Lieutenant-Gouverneur, 29 Novembre 1887).

Le roi du Cambodge ne daigna sans doute pas donner crédit à des propositions pourtant si brillantes, car nous retrouvons Mayréna en Cochinchine.

Le 5 Janvier 1888, il adresse au nouveau Gouverneur Général, M. Constans (2), une demande de mission chez les Moïs indépendants qui habitent les territoires situés à l'Ouest du **Bình-Định**, entre l'Annam et le Mékong. Bien que Mayréna y commît un nouveau mensonge : « J'ai vécu deux ans dans les bois avec les Malais, dit-il », ce « projet d'excursion », appuyé par Paul Blanchy, fut transmis favorablement par le Lieutenant-Gouverneur, et la mission fut accordée !

Il est probable que tout le monde avait hâte de se débarrasser du sieur David de Mayréna. Aussi l'expédition fut-elle favorisée d'une gratification de quelques centaines de piastres et de quinze matas saïgonnais (policiers indigènes).

(1) Né à Lorise (Drôme).

(2) M. Constans fut le premier Gouverneur Général de l'Indochine, du 16 Novembre 1887 au 21 Avril 1888. Il était arrivé en Cochinchine, le 16 Novembre 1887, par le *Péluse*.

Mayréna prit avec lui Alphonse Mercurol, deux femmes annamites (évidemment les concubines de ces Messieurs) et quatre commerçants chinois de Saïgon qui allaient constater les gisements aurifères que les explorateurs ne manqueraient certainement pas de découvrir dans les montagnes de la chaîne annamitique !

Gutta-percha, pépites d'or, voies de pénétration de l'Annam au Laos et même au Siam, tels étaient les mots qui bourdonnaient dans la cervelle de Mayréna, lorsqu'en Mars 1888, il prit passage avec tout son monde sur l'annexe de la côte d'Annam, le *Haïphong*.





Planche II. — Marie Ier en tenue militaire (D'après un dessin imprimé annexé au Manuscrit J. Maran, E. F. E. O. Hanoi).



DEUXIEME PARTIE

MARIE I^{er} ROI DES SEDANGS

Une bonne étoile semble, dès les premiers jours, favoriser notre explorateur. Le *Haïphong* (1) n'emporte-t-il pas également vers le Nord, M. Constans et son Secrétaire Général, M. Klobukowski (2) ?

Le navire mouille en rade de Qui-Nhơn, chef-lieu de la province du Binh-Định (Annam), le 16 Mars 1888, et, avant de quitter le bord, Mayréna obtient de M. Klobukowski une lettre de recommandation dont, tout à l'heure, à terre, il saura fort bien se servir :

A bord du « *Haïphong* »,
le 16 Mars 1888.

Monsieur le Résident,

M. de Mayréna, qui débarque aujourd'hui à Qui-Nhơn, se propose d'explorer la région qui s'étend à l'Ouest du Binh-Định et de rechercher les communications naturelles qui pourraient exister entre ce pays et notre colonie de Cochinchine.

J'ai l'honneur de recommander cet explorateur à votre bienveillant accueil.

Vous voudrez bien, dans la mesure de vos moyens, lui prêter assistance et lui donner les facilités qui lui seront nécessaires pour l'aider dans la réalisation de son projet.

(1) Navire qui se perdit corps et biens au large de Qui-Nhơn, en Décembre 1924.

(2) Le même qui fut Gouverneur Général, du 24 Septembre 1908 au 16 Février 1911.

Il est bien entendu que vous n'accorderez votre concours à M. de Mayréna qu'à la condition expresse que lui, et les indigènes qui l'accompagnent, et dont il vous remettra la liste, se conforment à vos recommandations.

Agréez, etc. . .

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Signé: KLOBUKOWSKI

Ce n'était évidemment qu'une banale lettre, comme n'importe quel fonctionnaire peut donner à n'importe quel de ses compatriotes se disposant à s'aventurer dans la brousse, surtout lorsqu'il s'agit d'une brousse telle qu'était celle des régions Moï de 1888.

Le pays Moï de la Cordillère annamitique était encore une « terra incognita » tout à fait indépendante; seuls des missionnaires français l'avaient découverte en 1849 et y avait créé des chrétientés. L'Administrateur des Affaires indigènes E. Navelle l'avait traversée en 1884 et venait de donner une relation de son voyage dans les *Excursions et Reconnaissances de Cochinchine (De Thi-Nai au Bla, Tome XIII, 1887) (1).*

Le Lieutenant Metz avait suivi les traces de E. Navelle en 1886.

Depuis, aucun Européen, sauf les missionnaires, ne s'était aventuré en pays Moï.

Mayréna avait-il lu le récit de E. Navelle ? Peut-être. Il ne cessa toutefois d'assurer que l'homme qui l'avait incité à se jeter en pays Moï, afin d'y rechercher l'or et la gloire, était le Père Auger, son voisin de Baria. Mais le Père Auger ne voulut-il pas, lui aussi, se débarrasser d'un voisin si encombrant ?

Voilà donc David de Mayréna sur la langue de sable où est bâtie la ville de Qui-Nhơn.

Il y est accueilli par l'agent des Messageries Maritimes, M. Crochet, qui lui offre l'hospitalité, et par M. Lemire, Résident de France (2).

Celui-ci, leurré par le bagoût et la morgue de Mayréna, ou encore prenant à la lettre le mot de recommandation de M. Klobukowski, se met aussitôt en quatre pour faciliter la tâche de l'explorateur.

C'est que Maréna « s'organise » !

(1) *De Thi-Nai au Bla* parut dans *le Courrier d'Haïphong*, en 1888. (Thi-Nai : ancien nom du port de Qui-Nhơn).

La bibliothèque de la Résidence Supérieure de Hué possède un exemplaire, tiré à la lithographie, de cette relation.

(2) Charles Lemire, né le 8 Juin 1839, à Abbeville.

Mercurol n'étant vraiment pas suffisant, le futur Roi des Sédangs embauche comme cuisinier un sieur Paoli, cantinier et gargotier de l'endroit, que tous les récits de l'époque nous dépeignent comme un esprit simple, si crédule qu'il cède (à crédit bien entendu) tout son fonds de conserves à Mayréna

Paoli sera officier de bouche et aura sa part de la future curée

Mayréna capte également la confiance de l'évêque, Monseigneur Van Camelbeke, à qui il rend visite à Long-Sông, et qui lui remet une lettre de recommandation pour les pères de la Mission des Sauvages :

24 Mars 1888.

Bien chers Confrères,

Vous allez être agréablement distraits, au milieu de votre éloignement et de votre solitude, par la visite d'un compatriote, Monsieur de Mayréna, *envoyé en mission par le Gouvernement Français*, pour explorer le pays des Moïs. Quand il arrivera chez les Bahnars, je vous prierais de lui offrir une cordiale hospitalité, et de lui procurer les moyens qui sont en votre pouvoir pour lui faciliter la suite de son voyage.

Comme à peu de distance de votre poste on tombe dans l'inconnu, je n'ai pu donner à ce Monsieur les renseignements que j'ignore moi-même, et que vous pourrez avoir plus facilement sur place, en interrogeant les sauvages. Comme j'ignore également l'état actuel de votre santé, et les diverses occupations qui peuvent vous incomber en ce moment, je ne puis vous donner des ordres bien précis. Mais je sais que votre esprit de patriotisme vous portera sans peine à faire sagement tout ce qui dépendra de vous, pour concourir à la réussite de l'entreprise en question.

Il pourrait même se faire que l'occasion présente soit favorable pour tenter de trouver une solution à la fameuse affaire des Jaraïs encore en suspens.

Je vous renouvelle, Chers Confrères, l'assurance de mes sentiments dévoués et affectueux.

Signé : F. X. VAN CAMELBEKE,

Ev. D'HIEROCESAREE.

Tout marche à souhait. Mais un malencontreux accident retarde le départ de l'expédition.

Bien que David possédât déjà 18 fusils, 3 carabines, 4 revolvers et 2.500 cartouches, il trouva que cet armement était un peu léger pour

conquérir une terre barbare. Et, comme au cours d'une de ses visites il avait vu chez M. Lafond (1), Receveur des Douanes de **Qui-Nhon**, un baril contenant environ 15 litres de poudre noire avariée, il n'eut de cesse que M. Lafond ne lui eût cédé cette poudre.

Mayréna se mit aussitôt à étaler cette dangereuse matière au soleil, devant le bureau des Douanes, afin de la faire sécher. Soudain (on ne sut jamais pour quelle raison), le feu se mit à la poudre qui, explosant sans fracas, brûla horriblement le pauvre artificier ! (24 Mars). Mayréna fut transporté au domicile de M. Robin, Commis des Douanes, jusqu'au jour où il fut à peu près guéri ; et le départ de la colonne ne put, de ce fait, avoir lieu que le 21 Avril 1888.

C'était bien, en effet, une vraie colonne qui partait vers l'Ouest ! En tête, allait David de Mayréna, le Colt à la ceinture, monté sur un grand cheval arabe, survivant des montures des Chasseurs d'Afrique de la conquête, puis Alphonse Mercuriol, Paoli, les deux « congai », les quatre Chinois, futurs témoins des futures mines d'or ! l'interprète de la Sûreté **Phạm-Văn-San**, les 18 Saïgonnais et, enfin, 80 coolies porteurs de bagages !

Mayréna a les quatre cents piastres que lui a libéralement octroyées la cassette gouvernementale, des armes, un baril de poudre, les conserves de son officier de bouche ! Il a reçu, avant son départ, les vœux de bon voyage et les souhaits de réussite de ses compatriotes de **Qui-Nhon**. Car, ce David de Mayréna est un si gentil garçon, d'une si bonne famille (le grand-père, directeur des Douanes du Grand-Duché de Berg ; le père, capitaine de frégate ; un oncle, conseiller à la Cour des Comptes) ; il s'est conduit si vaillamment en 1870 (capitaine d'Etat-Major, trois blessures, chevalier de la Légion d'honneur) ; il a exploré déjà tant de pays « étranges » (Java, Sumatra, la jungle du **Biên-Hòa**) ; il a une prestance si avantageuse (taille : 1m 82, barbe fleurie, larges épaules, faconde de commis-voyageur) ; et il détient en poche tant de lettres de recommandations, que tous, du simple gabelou à l'évêque *in partibus* d'Hiérocésarée, de l'agent des Messageries Maritimes au résident de France, s'étaient laissés prendre aux modulations du pipeau que faisait résonner si bien David de Mayréna l'Enchanteur...

En plus de la merveilleuse lettre de M. le Secrétaire Général Klobukowski, véritable « Sésame, ouvre-toi » administratif, Mayréna avait emporté deux autres missives qu'il lisait à tout incrédule.

(1) Jules Lafond, né à Aix-en-Provence, le 16 Décembre 1849. Retraité à Mirebeau-en-Poitou.

D'abord cette longue épître du Résident Lemire, brave homme, correspondant de plusieurs académies de province, et qui semble croire que l'ex-banquier failli de la rue de Châteaudun va perdre son temps à recueillir pour le Musée d'Abbeville des collections de plantes, de cailloux et de . . . coléoptères !

. . .

N° 728. – Qui-Nhơn, le 15 Avril 1888.

Le Résident de France à Qui-Nhơn, à Monsieur de Mayréna, Qui-Nhơn.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'écris de nouveau à M. le Tông-Độc pour lui faire connaître en même temps que votre projet de vous rendre sur le Sông Bla, la date de votre départ et les conditions dans lesquelles il s'effectue. Je le prie de donner des ordres au Quan-Phủ d'An-Nhơn et au Kinh-Lý (chef des territoires en colonisation) qui réside à An-Khê, afin que vous trouviez toutes facilités auprès d'eux. Je requiers les coolies que vous m'avez demandés au nombre de quatre-vingts. Il sera nécessaire de les payer comme le font les subsistances, 1 ligature par jour et 500 grammes de riz à l'aller, 1 ligature au retour et le riz.

J'ai également écrit à M. le Commandant Supérieur de la Région. Je l'informe que vous n'aurez à faire usage de vos armes qu'au cas où vous seriez attaqué de vive force. Je prie M. le Commandant Supérieur de prévenir de votre passage M. le Lieutenant chef du poste de Hũu-Giang. Je le préviens que vous renverrez vos coolies à Qui-Nhơn lorsqu'ils ne vous seront plus utiles ou auront été relevés sur le parcours.

J'exprime à M. le Commandant Supérieur mon regret de ne pouvoir vous faire profiter des travaux de vos devanciers, le rapport de la reconnaissance faite en Décembre chez les Mois ne m'ayant pas, malgré mes demandes, été communiqué.

Votre entreprise étant personnelle, je n'ai pas d'instructions spéciales à vous donner; votre intervention se borne à assurer la sécurité publique et la vôtre dans la limite de votre action.

Le but désirable est d'aller de la Résidence de France à Qui-Nhơn (côte d'Annam) à la Résidence de France à Kratieh (sur le Mékong).
ANAM CO

Pour cela, il s'agit de descendre le cours du Sông Bla ou de longer ses rives en se rapprochant de son embouchure jusqu'au point où passe la frontière laotienne, et de se rabattre de ce point au S.-O. sur Sambor, en territoire protégé.

Vous aurez occasion sans doute de voir le chef Pim, fils de Kiêm. Avec le concours des missionnaires et à la suite de la reconnaissance faite par l'un des officiers du **Binh-Đĩnh**, Pim négocie une alliance amicale entre les tribus des Bahnars, des **Ron-Gaos**, des Bahnams et des Hadrons. Cette tentative de confédération, prévue par M. Navelle, peut servir notre cause et hâter les progrès de l'influence française dans ces parages. Elle peut contribuer à éteindre l'hostilité reconnue des Giarais, principal obstacle à notre marche. Pim est à ménager comme un allié, dont l'indépendance est à respecter.

Un autre objectif à vous signaler est le parcours supposé de la route future qui mettra en communication l'Annam et le Laos : « elle devra, dit M. Navelle, suivre le haul plateau, ligne de la « séparation des eaux annamites et laotiennes, qui, après être " descendu dans le Sud-Ouest remonte dans le Nord-Ouest en « contournant à gauche le col de Mang-Jang et le mont Erenh. Elle « traversera le Bla dans les environs de son confluent avec le Po Kan « et passera sur les territoires des Hamong et des Haland pour aller « aboutir à Attopeu qui n'est pas plus éloigné de Rohai que Rohai ne « l'est de Qui-Nhôn ; c'est la direction déjà suivie par les Laotiens « qui venaient autrefois chercher les paillettes d'or du Po Kan, et par « les sauvages Sedans et Giarais qui vont vendre au Laos leurs « esclaves. »

C'est l'ouverture de cette route qui doit être le début de nos premiers efforts, sans toutefois porter ombrage au Siam.

Une autre section de route dont s'occupent, je crois, les missionnaires, est celle de Konjeri à Kontoun, par le Tuer.

Déjà les orages commencent le soir et les pluies arriveront en Juin, rendant votre marche terrestre plus difficile et le pays plus insalubre. Il faut donc vous hâter. Après avoir été jusqu'auprès du Mékong, vous serez renseigné sur les meilleurs endroits à choisir pour un établissement européen et vous agirez, en revenant, avec une plus ample connaissance des ressources de ces territoires.

Je ne saurais vous donner d'indications sur la flore du pays. Les deux variétés de vigne sauvage, les fougères comestibles, les roseaux Tun, les bambous Por xa, attireront votre attention.

Sur le plateau des Giarais il y a, paraît-il, un grand lac dont les poissons sont à étudier ; non loin de là il y aurait un gisement d'étain.

Chez les Sédans se trouve le fer magnétique exploité par eux-mêmes. Dans ces parages, à Ron Penang, près et au-delà de Kon Keson, il y aurait une mine argentifère.

Je recommande à votre patriotisme l'envoi au Délégué de l'Annam à l'Exposition de Paris de tout échantillon nouveau de la flore du pays, de ses productions minérales, de la faune si possible, de tous objets ethnographiques qui seront, après l'Exposition, accueillis avec reconnaissance au Trocadéro.

Que votre interprète annamite San note les mots du langage usuel, recherche les écrits, s'il y en a ; qu'il vous aide à préparer un croquis, si informe qu'il soit, de vos itinéraires, de vos levés graphiques approximatifs. Tenez et faites tenir à chaque Européen, à l'interprète et à ceux qui écrivent le quôc-ngũ un journal quotidien de votre entreprise. Notez la température chaque jour. Ce journal, formé de l'ensemble des journaux de chacun, pourra être l'un des attraits du grand Congrès géographique de 1889, et je me charge de mettre tous vos travaux en relief.

Il ne me reste qu'à vous dire combien votre vaste entreprise intéresse la France et l'Annam. Je vous suivrai avec sollicitude comme Résident de France, et à titre personnel, au nom des sociétés savantes et des comités de l'Exposition nationale dont je fais partie.

Veillez strictement à la discipline de vos gens. Respectez ces peuplades et leurs usages. Si vous êtes précédé d'un pavillon, songez que c'est celui de la France. Tous mes vœux vous accompagnent pour le maintien de votre santé, de votre énergie physique et morale, pour le bien-être de ceux qui vous suivent et pour le succès de votre nouvelle entreprise.

Le Résident de France,

Signé : CH. LEMIRE.

Puis, un deuxième lettres du Vicaire Apostolique de la Cochinchine Orientale. Tout comme par la première du 24 Mars, Mgr. Van Camelbeke se préoccupe uniquement de faciliter les voies à un compatriote bon chrétien :

Lang-Sông, 18 Avril 1888.

Cher Père Vialleton,

J'ai déjà remis à M. de Mayréna une première lettre pour vous prier de lui rendre tous les services que vous pourrez, lorsqu'il sera parvenu chez les Bahnars.

Un malencontreux accident est venu retarder de près de trois semaines, son départ de **Qui-Nhơn** pour le pays des Mois. Ce retard ne fera naturellement qu'augmenter les difficultés de la route, à cette époque où la saison des orages et des pluies est commencée là-haut.

M. de Mayréna, qui est un homme très courageux et très énergique, n'en est pas moins décidé à mettre son projet à exécution, tout en usant des ressources que la Providence pourra lui ménager pendant ce rude et pénible voyage.

Voilà pourquoi il serait heureux que quelque Père de là-haut, soit vous, soit le P. Guerlach, vienne au devant de lui, avec une escouade de chrétiens habitués à faire cette route. Il se propose du reste de vous écrire lui-même pour vous indiquer le jour et l'endroit du rendez-vous dans la forêt, chose que je ne pourrais pas déterminer d'ici, car à cette époque, il faut choisir son jour et éviter la rencontre des Jaraïs.

Je profite, cher confrère, de cette bonne occasion, pour vous renouveler l'assurance de mes sentiments dévoués et affectueux.


Signé: F. - X. VAN CAMELBEKE
Ev. D' HIÉROCÉSAREE.

Quelques légers incidents disent bientôt ce que deviennent nos explorateurs.

C'est Paoli, le cuisinier-officier de bouche, qui, le 26 Avril, revient à **Qui-Nhơn**, gros Jean comme devant : le Commandant d'Armes de la région qui, depuis la révolte de 1885 (1), veille à la sécurité du **Binh-Định**, ne lui a pas permis de dépasser An-Khê, parce qu'il a omis de se munir d'un passeport ! (2)

Ce sont ensuite les coolies annamites qui abandonnent leurs charges sous le prétexte (certainement exact) qu'ils ne sont pas payés et même brutalisés. (Mayréna leur doit 52 \$ 10).

(1) Révolte de 1885. Voir à ce sujet : 1° L'opuscule du Père L. Villaume : *Persécution dans la Mission de Cochinchine Orientale*, Paris, imprimerie Picquoin, 1889. Je n'en connais que deux exemplaires : l'un à la bibliothèque de la Mission de Lang-Sông, l'autre appartenant à M. Bompard, Contrôleur des D. R. à la retraite ; 2° *Une page de l'histoire du Quảng-Trị, Septembre 1885*, par M. Jabouille : B^m des A. V. H., 1923.

(2) Voici la dernière nouvelle officielle de Paoli, commerçant à **Qui-Nhơn**; un secours de 50\$ lui fut accordé, son immeuble ayant été dévoré par un incendie (Arrêté du R. S. de l'Annam, 17 Juin 1889).

Cependant la colonne atteint les premiers villages Moïs, et même celui du chef Pim : Kon Jari Tul. C'est de ce hameau que, privé de porteurs, « le Baron de Mayréna » envoie au Père Guerlach cette demande de secours:

Village de Pim, 1^{er} Mai 1888.

Mon cher Père,

Je vous adresse deux lettres de Sa Grandeur. Je suis chez Pim, et ne viens pas vous demander de faire la corvée de votre chrétienté ici ; mais vous seriez bien aimable de m'envoyer quelques catholiques et vos deux éléphants.

J'avais 100 coolies, mais, pour me servir d'un mot parlementaire, l'incapacité du Résident a été cause que chez Pim ils se sont sauvés. J'envoie ce matin à M. le Gouverneur Général une lettre à ce sujet, et j'informe le Ministre, duquel je dépends, de ce fait inoui, un Résident n'ayant pas assez d'autorité pour empêcher des coolies de fuir. Une fois chez vous, je ne serai plus en peine, car mes excursions demanderont deux ou trois jours de vivres.

Je ne confie pas à cette lettre ce que j'ai à vous dire, j'espère trouver en vous un ami, comme le Père Auger, avec lequel je suis resté quatre mois.

Croyez-moi, mon cher Père, votre tout dévoué, et agréez l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé : Baron DE MAYRÉNA.

Au pli étaient jointes les deux lettres de Mgr Van Camelbeke.

Les missionnaires du Kon-Toum firent alors ce que tout Français eût fait à leur place. Ils organisèrent des secours et, le 8 Mai, le Père Guerlach rejoignit chez Pim, Mayréna, Mercurol, avec deux éléphants et des chevaux de bât.

En agissant ainsi, les pères répétaient ce qu'ils avaient fait pour M. Navelle en 1884, pour le Lt. Metz en 1887, et ce que plus tard (1891-1892) ils firent pour les membres de la mission Pavie.

Mayréna était cependant un autre homme. . . .

Il avait déjà arboré devant sa case un guidon bleu avec trois trèfles blancs en bande, et signé avec les chefs Hmot et Pim ces deux traités d'alliance et d'amitié :

Traité avec Hmot (Kendeh).

Aujourd'hui, 28 Avril 1888 de l'ère française, Monsieur De Mayréna, envoyé en mission chez les Moïs, après différentes entrevues avec les chefs Moïs, ayant avec eux les gens de leurs tribus, a réuni ces chefs devant :

- 1° — Monsieur Mercuriol ;
- 2° — Pham-Văn-San, Annamite, interprète de la Sûreté à Saigon ;
- 3° — Huỳnh-Văn-Tur, Annamite parlant le français ;
- 4° — Le nommé Gambier, Annamite interprète des Moïs ; et il a été convenu... et arrêté ce qui suit :

Les chefs des tribus Moïs comprises à partir de la deuxième chaîne de montagnes jusqu'aux territoires sous l'autorité de Pim, grand chef Moï, se placent aujourd'hui sous la protection de la France, acceptent le drapeau français comme signe d'alliance, aux clauses et conditions suivantes :

1° — Les Moïs resteront libres dans leurs mœurs, coutumes et religion ;

2° — Obéissant aux autorités françaises, ils ne veulent à aucun prix qu'on leur donne des chefs annamites ;

3° — Suivant leurs usages, les chefs de chaque tribu, sous les ordres de Yum ayant comme second le nommé Mock, continueront à élire leurs chefs ;

4° — Quand des Français viendront chez les Moïs, ils s'adresseront au chef qui les protégera ;

5° — Les Moïs ne seront pas corvéables, ne voulant pas comme les Annamites porter des fardeaux ;

6° — Les Moïs se joindront aux Français dans leurs entreprises ;

7° — Les chefs Moïs déclarent qu'ils n'ont jamais payé aucun tribut à l'Empereur d'Annam ou autre chef, et que le Gouvernement Français est le seul avec lequel ils ont accepté alliance et sera le seul à l'avenir ;

8° — En échange, la France protégera les tribus Moïs placées sous l'autorité de Yum ou de ses successeurs, et, en cas d'attaque de peuples étrangers, les défendra.

Après lecture et traduction littérale à haute voix devant les gens des tribus, les chefs qui ne savent pas signer ont fait un signe devant les témoins.

Le présent devra être ratifié par le Gouvernement Français et ne prendra date définitive qu'à partir de cette date.

Traité avec Pim, chef des Hagus.

Aujourd'hui, 4 Mai de l'ère française, après entente de tous les chefs compris entre la chaîne de montagnes qui sépare le territoire de Dak Oium, territoire commençant au grand village de Kon Cherap et s'enclavant entre la chaîne dite Banham et comprenant la chaîne formant la limite des Haban, PIM, assisté de son beau-frère Jo, au nom de tous les villages sous leurs ordres, et M. De Mayréna en mission chez les Moïs, assisté de Monsieur Mercurol, en présence de :

1° — **Phạm-Văn-San**, Interprète de la Sûreté à Saigon ;

2° — **Huỳnh-Văn-Tur**, Annamite parlant le français ;

3° — Le nommé Gambier, Annamite interprète des Moïs ;

a été convenu et arrêté ce qui suit :

Les chefs des tribus Moïs comprises entre la chaîne de montagnes qui sépare le territoire de Oium jusqu'aux tribus des Haban, se placent aujourd'hui sous la protection de la France et acceptent le drapeau français comme signe d'alliance et soumission, aux clauses et conditions suivantes :

1° — Les Moïs resteront libres dans leurs mœurs, coutumes et religion ;

2° — Ils obéiront aux autorités françaises qui ne leur imposeront jamais de chefs annamites ;

3° — Suivant leurs usages, ils nommeront leurs chefs ;

4° — Quand des Français viendront chez les Moïs, ils s'adresseront aux chefs des villages qui les protégeront ;

5° — Les Moïs ne seront pas corvéables, ne voulant porter aucun fardeau ;

6° — Les Moïs se joindront aux Français dans leurs entreprises ;

7° — Les Moïs déclarent qu'ils n'ont jamais payé aucun tribut à l'Empereur d'Annam, pas plus qu'ils ne dépendent du Laos ni du Siam ; que le Gouvernement Français est le seul avec lequel ils ont accepté alliance et sera le seul à l'avenir ;

8° — Les chefs Moïs préviendront les autorités françaises de toute tentative des Annamites sur leur territoire ;

9° — En échange, la France protégera les tribus Moïs placées sous l'autorité de Pim et de Jo ou de leurs successeurs, et les défendra en cas d'attaque de peuples étrangers.

Après lecture et traduction littérale à haute voix devant les gens des tribus, les chefs qui ne savent pas signer ont fait un signe et accepté le *điêm-chi* devant les témoins.

Le présent devra, pour être valable, être ratifié par le Gouvernement Français et ne prendra date qu'à partir de la ratification (1).

C'est le cas de dire que le Père Guerlach en fut « sidéré ».

Devant l'étonnement du missionnaire, David de Mayréna se garda fort d'être à court d'explications :

« Envoyé par le Gouvernement Français, il ne devait en rien compromettre le drapeau Français, mais il lui fallait, au contraire, paraître agir uniquement sous sa responsabilité personnelle, en évitant avec soin tout ce qui aurait un caractère officiel. Il devait grouper sous son autorité toutes les peuplades indépendantes, et ne s'arrêter qu'à une journée du Mékong. Si l'entreprise réussissait et ne soulevait aucune réclamation diplomatique de la part d'une puissance européenne, l'explorateur passerait alors la main à la France (sic), et, en récompense, recevrait la concession de mines aurifères » (2).

Mayréna exhiba encore d'autres pièces : la lettre de M. Klobukowski, celle de M. Lemire ; narra sa traversée à bord du *Haiphong* avec le Gouverneur Général Constans ; parla des subventions qu'il avait reçues et du Conseil Colonial de Cochinchine, pour la recherche du latex, et du Secrétaire Général, pour la présente mission, et patate et patate....

Et puis, n'y avait-il pas là, pour approuver ses dires, Alphonse Mercurol, le secrétaire Pham-Văn-San, les quatre Chinois ; enfin, suprême argument qui disait bien sa qualité d'envoyé officiel : 18 miliciens en armes...

Le Père Guerlach doute-t-il encore ? Mayréna lui montre alors les rapports qu'il expédie à M. Félix Faure, avec prière de les communiquer au Ministère des Affaires Etrangères.

En effet, avant que de quitter le village de Pim, le 10 Mai, pour s'enfoncer plus avant, (Mayréna envoya à M. le Résident Lemire des lettres à l'adresse de Félix Faure (3) !

Le Dimanche 13, la colonne arrive à la chrétienté du Père Guerlach, à Kon-Djéri Kong ; elle s'y repose dix jours.

(1) Archives R. S. Hué. Pièce n° 9.

(2) *L'Œuvre Néfaste*.

(3) Lettre N° 766, de la Résidence de Qui-Nhơn.

La marche reprend en forêt ; le 23 Mai au soir, on arrive à Kon-Toum, chez le Père Vialleton, Supérieur de la Mission des Sauvages, et, le lendemain, 24, à Kon Trang, chez le Père Irigoyen.

Celui-ci est si heureux de cette visite inopinée qu'il donne un bœuf, que les Bahnars abattent à coups de sabre, après avoir exécuté la danse de guerre.

Mais je crois qu'il est maintenant préférable de laisser la parole à celui qui accompagna Mayréna dans son excursion à travers le pays Moï, au Père Guerlach, qui en a relaté lui-même tous les détails dans une lettre-défense qu'il écrivit, le 13 Novembre, au journal *Le Courrier d'Haïphong* (1), détails qu'il répéta dans son livre : *L'Oeuvre Néfaste*.

« Le 10 Mai, toute la caravane quittait le village de Pim et prenait la route de Kon Jeri Krong, où le personnel de la commission fut installé le Dimanche 13 Mai. Dix jours furent consacrés au repos, aux travaux d'installation et aux préparatifs de la première excursion, Le 23 Mai, dans la soirée, nous allâmes coucher à Kon-Toum ; le 24, nous étions à Kon-Trang, résidence du Père Irigoyen. Pour fêter l'arrivée de nos compatriotes, le Père donna un bœuf que les gens du village lièrent au poteau, et la danse du Rolang s'exécuta à grand orchestre de tambour et de tam-tam. Le 25 Mai, nous nous mettions en marche pour Polei Tebâu. Ici commence véritablement l'expédition. La caravane se composait de trois Français : M. de Mayréna, M. Mercurol et moi, de deux Annamites à cheval, de dix sauvages de ma maison, qui portaient nos bagages, d'un cheval de bât, de six matas saigonais fort peu débrouillards, sauf le Đढ़ì, et enfin de quatre Chinois, délégués par des commerçants chinois de Saigon, pour constater la présence des mines d'or — et ils ont surtout constaté la présence de la fièvre.

« La marche à travers la forêt fut pénible, car le terrain était couvert de bambous dont les branches enchevêtrées formaient une voûte très basse, sous laquelle on devait passer en se courbant presque jusqu'à terre. Puis vint une mare aux sangsues, et nous arrivâmes aux champs de Polei Tebâu, situés à une petite distance du village. A 11 h 3/4, nous montions dans la maison commune. Ce fut là notre première étape ; nous y passâmes la nuit.

« Le lendemain, 26 Mai, départ pour Kon Trang Mené où nous arrivons à 11 h du matin. Les Tenoul ou chefs de Polei Tebâu nous avaient accompagnés. Après le déjeuner, je fis appeler les notables des deux villages, et alors eut lieu un grand podap, ou grand conseil,

(1) N° 228, du 20 Décembre 1888.

dans lequel M. de Mayréna fut accepté comme chef par les deux villages. Je servis d'interprète, j'écrivis moi-même le traité que les parties contractantes signèrent et qui fut contresigné par M. Mercuro et moi. La pluie nous retint à Kong Trang Mené durant la journée du 27. J'en profitai pour acheter du riz et faire préparer la route jusqu'au Pekô, moyennant quarante colliers de perles rouges que je distribuai aux travailleurs.

« Nous quittâmes Kon Trang Mené le 28 à 7 h 30, et à 8 h 40 nous étions au Pekô, affluent du Blà. La rive est à pic; pour descendre jusqu'à l'eau, nos hommes taillent des marches dans la terre avec leurs sabres. La rivière coule du Nord au Sud en cet endroit ; les rives escarpées sont couvertes de bois et de broussailles, des roches très grosses encomrent le lit et forment des rapides. Sur la rive droite nous voyons Kon Yung Ié, dont le chef, nommé Sam, est un vieux, tout ridé comme une pomme reinette. Nous hélons les habitants pour qu'ils nous passent avec leurs barques. La panique les prend, et ils fuient à toutes jambes. Ils se figurent qu'on va les exterminer, car des Hamongs leur ont annoncé, la veille, que le chef Français venait pour prendre le pays. Enfin arrive Sui, cousin de Sam, et chef d'un village situé plus avant dans les terres. Ce brave sauvage nous a déjà vus l'avant-veille à Kon Trang Mené, aussi nous envoie-t-il des barques, et la traversée se fait sans encombre. Nous allons directement à Kon Gung Sui.

« Le village est situé dans un entonnoir entouré de collines, sur les bords du Dak Henui, ruisseau aurifère. Les habitants signent un traité avec M. de Mayréna et prient leur nouveau chef de tirer des coups de carabine. Ils aiment à entendre la détonation; ils admirent la portée et la justesse des armes; mais ce qu'ils aiment surtout, ce sont les douilles vides qui constituent un ornement de premier choix pour leurs tuyaux de pipes.

« Nous séjournâmes assez longtemps à Kon Gung, attendant l'arrivée d'un chef des Keuiong, nommé Serot, auquel les Laotiens ont conféré la dignité de Ek. Nous voulions avoir de lui des renseignements sur le pays et aussi sur la mission allemande qu'on disait partie de Siam pour explorer les pays indépendants. Le 30 Mai, le chef de Kon Gung Je signe le traité déjà passé avec Kon Gung Sui. Le 2 Juin arrive un étranger, mais ce n'est pas le Ek ; ce dernier n'a pu venir parce que son fils est mort. (Est-ce bien vrai ?). Il envoie donc son cousin Khên, que les Laotiens ont nommé Phia-Keo (dignité qui équivaut, je crois, à sous-gouverneur). Ce Phia-Keo a une physionomie assez bonne. Taille moyenne, front haut, figure ronde, cheveux coupés courts, hérissés sur le devant, anneaux d'argent aux oreilles ; il porte sur le dos un tatouage représentant une pagode, et sur les flancs sont tracés

des cercles, des caractères et des sapèques. Répondant à nos questions, cet homme nous apprit que, le mois précédent, trois Européens suivis d'une escorte armée sont arrivés jusqu'à Attopeu, mais la fièvre et la mauvaise saison les ont forcés à rétrograder ; ils ont annoncé l'intention de revenir à une époque plus favorable.

« Le lendemain, 3 Juin, M. de Mayréna établit la Constitution du royaume Sédang, que les chefs de plusieurs villages signèrent le jour même. Puis l'explorateur contracta alliance avec le Phia-Keo, afin d'assurer ses frontières de ce côté. Naturellement, je servis d'interprète, de secrétaire et de témoin.

« Trois jours après nous étions de retour à Kon-Tum et ensuite chez moi. Notez que lors de la signature des premiers traités, M. de Mayréna promettait de revenir bientôt et de procurer à ses administrés une foule d'objets très utiles. Il ajoutait qu'en cas de mort, la France enverrait un autre chef pour les commander. « Vous comprenez bien, me disait-il en souriant, que je ne vais pas m'enterrer dans ces forêts-ci. Une fois ma mission remplie, je passe la main au Gouvernement qui enverra quelque autre Français pour administrer les peuplades déjà groupées. Alors, si les Sauvages demandent pourquoi je ne reviens pas, on leur dira que je suis mort. »

« Peu à peu, les idées de M. de Mayréna se modifièrent, il prit son œuvre à cœur, et il songea sérieusement à fonder un royaume, tout en disant qu'il s'entendrait avec le Gouvernement français.

« La seconde expédition eut lieu le 17 Juin, chez les Hamongs. Le 19 Juin, nous étions à Hamong Ketou, gros village sur le Pekô, bien au-dessous de Kon-Gung Jé, et le 20, tous les chefs Hamongs acceptaient la constitution. M. de Mayréna fut reconnu roi; il nomma un Ek ou Gouverneur, auquel il donna comme insigne un brassard à quatre galons d'or. Au retour de cette expédition, M. de Mayréna fut très malade. Déjà, auparavant, il avait subi plusieurs accès assez graves qui l'avaient bien affaibli, et cette dernière secousse l'effraya. Il me pria d'écrire à M. le Gouverneur Général une lettre qu'il signa, et dans laquelle il demandait son rappel. Cette lettre fut remise à M. Mercurol qui partait en avant, emportant aussi une copie de la constitution et la déclaration que *le Courrier d'Haiphong* a publiées. Je priai M. de Mayréna de renvoyer également les Chinois, l'interprète annamite et les matas, qui ne rendaient aucun service. La nourriture de toutes ces bouches inutiles pendant si longtemps était pour moi très onéreuse. Il ne resta donc avec notre compatriote, que trois Annamites, au nombre desquels était un **Đढ़i**, ancien tirailleur, qui avait fait la campagne du Tonkin.

« Après le départ de cette première troupe, les forces de M. de Mayréna se rétablirent peu à peu ; la réponse de Saigon n'arrivant

pas, M. de Mayréna fit une troisième expédition chez les Sédangs, riverains du Pekô et du Pexi. Pour cette fois, il était accompagné du P. Irigoyen ; la fièvre me retint au logis.

« Durant cette tournée, M. de Mayréna modifia la constitution faite à Kon Gung. Il augmenta ou ajouta des articles ; cette nouvelle constitution fut acceptée par les Moïs en présence du P. Irigoyen qui l'a contresignée. Un village, situé près de la frontière du Laos, signa un traité spécial par lequel les chefs s'engageaient à ne reconnaître d'autre roi que M. de Mayréna et à ne pas quitter l'emplacement actuel du village sans son autorisation. Ils déclaraient en outre que jamais, auparavant, ils n'avaient reconnu d'autre maître ou seigneur. Ce village, nommé Dàk Dry ou Dày Eré, est très considérable, ses habitants s'adonnent surtout à la recherche de l'or.

« M. de Mayréna me pria de faire deux copies de la nouvelle constitution et du traité avec Dàk Dry. Je les écrivis en français et en Sédang, tels qu'ils avaient été signés devant le P. Irigoyen. Je certifiai également que c'étaient bien les copies authentiques, dont l'original restait entre les mains de l'explorateur. De ces deux copies, l'une était destinée au Ministère, l'autre à M. le Gouverneur Général. M. de Mayréna les emporta avec lui quand il redescendit à Qui-Nhơn, car il voulait s'entendre avec le Gouvernement français. »

*
* * *

Pendant que Marie 1^{er} s'occupait à créer et organiser son Royaume des Sédangs, l'Indochine officielle s'inquiétait de cet explorateur qui, vraiment, prenait un peu trop son rôle au sérieux.

Un premier télégramme chiffré du Gouverneur Général, en date du 11 Mai, au Résident à Hué : « Mayréna n'a pas de mission officielle. Désavouez ses actes et même prenez à son égard des mesures de rigueur ». (1)

Un deuxième télégramme, N° 77, du 12 Mai, du même au même, précise que « il résulte de nouveaux renseignements qui me parviennent sur Mayréna qu'il était parti Bahnars avec autorisation prédécesseur. Officieusement approuve excursion. Vous recommande de nouveau demander lettre de Klobukowski à Lemire, et, tout en agissant avec fermeté et en l'empêchant de faire actes qui puissent compromettre notre influence, agir cependant vis-à-vis de lui avec

(1) Pièce N° 12.

le fer, l'acier, et par
graines et semences produites par
La Géographie par les notes de
Blanc et Bonpland à l'ouest. L'œuvre
prend par sa tout de même ou aller
est indiquée le Peltandra et en cas
de Pri se nomme Blanc et de
J'ai un cahier rempli de notes. J'en
suis venu très fatigué mais j'en
copierai samedi vers le Nord.

Familly agréé
A Monsieur le Gouverneur Général
l'assurance de mes sentiments
les plus distingués et dévoués
Mayréna

Planche III. — Fac -similé de l'écriture et de la signature de Mayréna.
(Direction des Archives, Hanoi).

prudence, comme explorateur dont l'entreprise a été vue avec faveur par mon prédécesseur ».

C'est que, depuis, le 22 Avril 1888, le « prédécesseur », M. Constans, qui, si malencontreusement, avait favorisé cette « excursion », voguait vers la Métropole, à bord du *Natal*, laissant au Résident Général Richaud le souci d'arranger cette drôle d'histoire . . . (1).

David de Mayréna donnait rarement de ses nouvelles.

Le 28 Mai cependant, il demande des provisions à M^{me} et M. Géraud, de Saïgon, et en une orthographe excessivement fantaisiste, il réclame des « lantilles », du « macaronie », des « pikels », et, *in fine...* « quinze kilos d'ails (sic) et six bouteilles d'absinthe Pernod... »

A part ce simple billet, c'est le grand silence.

Soudain, Mercurol, fatigué des explorations en forêt, arrive à Qui-Nhơn, avec seize personnes de la suite de Mayréna (2).

Et le dit Marquis de Henouï, car S. M. Marie 1^{er} l'a anobli par décret du 12 Juin 1888, annonce à Qui-Nhơn étonné la reconnaissance comme Roi, par les Moï, de Marie 1^{er} ! Bien mieux : il apporte une copie de la Constitution du 3 Juin !

« Aujourd'hui 3 Juin 1888, les chefs de tous les territoires qui ont signé un traité avec M. Marie de Mayréna et l'ont reconnu pour chef suprême, se sont réunis, avec les hommes de leurs tribus, au village de Kon-Gung, et, après traduction et explication, ont déclaré accepter la Constitution suivante :

« Article premier. — Les territoires indépendants qui s'allient aujourd'hui prennent le nom de Confédération Moï.

« Art. 2.— Les territoires Sédangs étant les plus considérables dans cette confédération, celle-ci prendra le nom de Royaume Sédang.

« Art. 3. — M. de Mayréna, déjà chef reconnu, est élu Roi des Sédangs.

« Art. 4.— La royauté est héréditaire ; mais le Roi, s'il le veut, peut désigner un successeur en dehors de sa famille. Toutefois, les

(1) M. Richaud, Gouverneur Général du 22 Avril 1888 au 10 Mai 1889. Il dut prendre passage le 27 Mai 1889 sur le *Calédonien*, où il mourut du choléra le 31 Mai. M. Piquet fut son successeur, du 10 Mai 1889 au 18 Avril 1891.

(2) Télégramme N° 252, du 4 Juin 1888, du Résident Général Hector au Gouverneur Général.

chefs des tribus exigent que ce roi soit agréé par tous les chefs, à la majorité des voix.

« Art. 5.— Le drapeau national sera bleu uni, avec une croix blanche à étoile rouge au centre.

« Art. 6. —Le Roi a l'autorité absolue. Il commande à tous les chefs civils et militaires, et règle les différends qui peuvent naître entre eux.

« Art. 7.— Il décide la guerre et la paix, avec l'assistance d'un conseil composé des chefs des tribus.

« Art. 8. —Le Roi conduit les hommes à la guerre ou désigne celui qui doit les commander.

« Art. 9. —Les terres ne sont aliénables aux étrangers qu'avec le consentement des Ténules, et toute aliénation doit être sanctionnée par le Roi.

« Art. 10. —A l'avenir, les sacrifices humains sont interdits.

« Art. 11.— Toutes les religions sont libres dans le Royaume Sédang.

« Art. 12. —En dehors du Conseil général, le roi nommera un Conseil privé, chargé du courant des affaires.

« Art. 13. —Toute modification à la présente Constitution devra, pour être valable, être décidée, le Roi présent, par le grand Conseil général.

« Fait à Kon-Gung, le 3 Juin 1888. »

Mercurol prit sur-le-champ figure de grand homme !

C'était un ancien garçon boucher, libéré depuis peu de l'Infanterie de Marine, sorte de brute que rien n'effrayait et qui ne vécut jamais que d'expédients. Mayréna avait tout de suite deviné en Mercurol un homme capable de tout faire, même de tuer, puisque, lorsqu'il était ivre (ce qui, paraît-il, lui arrivait fréquemment), Mercurol avouait avoir été poussé par Mayréna à assassiner le Père Guerlach. . . .

Finissons-en tout de suite avec Alphonse Mercurol.

Lui qui était débarqué à Qui-Nhơn, le 16 Mars, n'ayant pour tout bagage que trois boîtes de lait, une paire de chaussettes et un revolver, y revînt, en Juin, rapportant de ses placers aurifères une plume d'oie où vagabondaient quelques pauvres pépites

Bien qu'il vantât, malgré tout, la fabuleuse richesse du nouvel Eldorado que venait de découvrir Marie 1^{er}, M. le Marquis de Henouï reprit le courrier pour le Sud avec ceux que les jungles Moïs n'avaient pas éblouis : les matas et les quatre témoins chinois...

Après avoir longtemps vécu au crochet du croupier chinois de la Ferme des Jeux du Cambodge, Alphonse Mercurol, Surveillant des Bâtiments Civils, mourut à l'ambulance de Phnom-Penh, le 6 Juillet 1896.

* *
* *

Toutefois, là-haut, entre deux expéditions pacifiques ou guerrières, David de Mayréna décrétait, ordonnait, décorait...

Il signe des traités d'alliance, crée des services postaux, des douanes, une armée, trois décorations (l'Ordre royal Sédang, celui de Sainte-Marguerite et le Mérite Sédang), renonce à son titre de citoyen français, lance des proclamations, déclare la guerre, envoie des rapports aux Ministres, casse son mariage, rédige une deuxième constitution, règle le cérémonial de sa cour, avec une activité et une facilité vraiment étonnantes, si l'on veut bien remarquer que pour ces inventions il est seul (Mercurol est presque illettré), qu'il n'a pour palais qu'une case branlante en sa « capitale » de Maria Pelei et qu'il met tout cela sur le papier en quatre mois seulement (du 28 Avril à la fin Août). (1)

Aux premiers jours de Septembre 1888, la ville de Qui-Nhơn eut une grande et joyeuse émotion : Marie 1^{er} daignait la visiter, ou pour dire vrai, Sa Majesté, délaissant pour peu de mois son royaume montagneux, descendant dans la plaine afin de défendre son bien et aussi de chercher des capitaux pour mettre en exploitation les immenses richesses du Deh Sédan

Hélas! la reine. Marie (sans doute sa congai annamite Lê-Thị-Biên) était morte d'un accès pernicieux à Kon-Monei, S. M. ne chevauchait plus le bel arabe de son départ, les piastres et les armes s'étaient évanouies, et Qui-Nhơn apprit avec stupeur que M. le Marquis de Henouï, avant d'abandonner son souverain, avait troqué les effets et les équipements de la " mission " contre l'or de sa plume d'oie

D'ailleurs, ce Mercurol était une fripouille dont Marie 1^{er} avait toujours redouté les pires extrémités et, pour montrer également combien elle devait se défier sans cesse de ses ennemis, S. M. ne buvait plus que dans une corne de rhinocéros, matière qui, chacun le sait en Asie, arrête seule les maléfices du poison !

(1) Voir Documents.

A peine est-il arrivé à **Qui-Nhơn** que Mayréna prie le Résident Lemire de télégraphier au Résident Supérieur (1) de l'Annam : « Constitution établie chez les Sédangs incontestable par les Pères Alliances faites avec Laotiens et peuples voisins Mayréna est décidé, si Gouvernement refuse à s'entendre avec lui, à s'entendre avec certaines puissances qui lui ont fait des propositions. Les Prussiens se sont retirés d'Attopeu espérant être rappelés par lui » (17 Septembre).

Comme réplique à ce télégramme, M. Lemire adresse à Marie 1^{er}, qui s'est retiré à l'évêché de Lang-Sông, la lettre suivante :

PROTECTORAT DE L'ANNAM
ET DU TONKIN

Qui-Nhơn, le 19 Septembre 1888.

RÉSIDENCE DE FRANCE

Le Résident de France à Qui-Nhơn,

à Qui-Nhơn (Annam).

à Monsieur de Mayréna, Lang-Sông.

n^o 863



Monsieur,

En réponse au télégramme du 17 courant, M. le Gouverneur Général me charge de vous adresser ses félicitations pour les résultats que vous avez obtenus. En ce moment il ne semble pas utile de faire venir les chefs Moïs à Saïgon. En raison des difficultés présentes, nous ne pouvons songer à nous étendre du côté des Bahnars.

Permettez-moi de joindre aux félicitations de M. le Gouverneur Général les miennes personnellement pour votre heureux retour et pour le succès de l'entreprise hardie qui ouvrira au commerce la région des Moïs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, la nouvelle expression de mes sentiments très distingués.

Signé : **LEMIRE.**

(1) M. Hector, du 18 Mai 1886 au 14 Novembre 1888, puis, M. Rheinart, de cette date au 3 Mai 1889 (Voir : *La Légation de France à Hué et ses premiers titulaires* (1875--1893), par A. Delvaux. B. A. V. H. 1916).

Si l'on rapproche cette lettre des télégrammes du 11 et 12 Mai, on doit avouer que l'affaire s'obscurcit, au lieu de s'éclaircir...

En Mai, David de Mayréna est blâmé et désavoué, en Septembre, Marie 1^{er} est félicité. M. Lemire donne même un repas officiel en l'honneur du Roi des Sédangs....

Mayréna a-t-il donc eu pour mission secrète de barrer la route à ces Prussiens dont tout le monde parle et que personne n'a vus ? Des Allemands ont-ils vraiment tenté de franchir la Chaîne annamitique, en passant par le royaume de Siam ?

Les documents vont nous dire la vérité sur ces " Prussiens " :

1° — Par lettre du 6 Mai 1888 (Pièce n° 52), M. de Kergaradec, Consul de France à Bangkok, informe le Ministre des Affaires Etrangères que M. C. W. Rossel, sujet allemand, qui voyage sous prétexte de recherches ethnographiques et anthropologiques, a obtenu un passeport pour se rendre du Cambodge au Siam, par Bassac, Oubone, Sourène et Korat. A Stung-Streng, il a emprunté de l'argent à M. Saintenoy. M. le Résident Général au Cambodge signale que Rossel est revenu à Phnom-Penh et s'est embarqué à Saïgon.

2° — Un officier russe, le Comte Amrept Elmpt, se rend par terre du Cambodge à Bangkok; 17 Mai : il annonce son départ pour la Birmanie et le Thibet.

3° — M. Robenen, botaniste allemand, est passé à Luang Prabang (Haut-Laos) au commencement de Mars, se rendant à Saïgon par le Mékong, avec une belle collection d'orchidées qu'il a recueillie pour un horticulteur des environs de Londres.

C'est tout ce que notent nos agents au Siam. C'est fort peu. Et il est probable que le danger prussien à été, comme tant d'autres créations de Marie 1^{er}, uniquement enfanté pour les besoins d'une cause douteuse...

*

* *

Le Gouvernement et l'opinion publique indochinoise n'ayant pas l'air de prendre au sérieux le nouveau royaume et son potentat, celui-ci regimbe, explique, menace.

De l'évêché de Lang-Sông, il envoie une lettre au Résident Lemire, le 19 Septembre (Pièce 25):

« Ci-joint une copie de la nouvelle constitution de la Confédération. N'oubliez pas que le Président, Moï de naissance (note marginale : c'est Krui), m'a donné tous les pouvoirs de traiter avec la France, mais qu'aussi, en cas de refus ou contestations, pleins pouvoirs d'aller en Angleterre, car il aime mieux les Anglais. — Signé : MARIE ».

Et, en transmettant copie de cette lettre au Résident Général de l'Annam, M. Lemire, qui fut un des rares fonctionnaires de l'époque qui aient cru Marie 1^{er}, ajoutait :

« De Mayréna poursuiva par tous les moyens, quels qu'ils soient, l'indépendance et la reconnaissance de son royaume des Sédangs... S'il est reconnu Roi, il acceptera un consul français. Sa constitution est inattaquable de l'avis d'avocats de Saïgon. Il s'est fait sacrer. Il a nommé un grand aumônier: le Père Irigoyen, pour qui la prélatrice a été demandée à Rome.

« S'il n'est pas reconnu Roi des Sédangs, Mayréna ne se fait aucun scrupule de déclarer qu'il acceptera les propositions qu'il aurait reçues des Allemands, des Siamois, des Anglais et des Chinois, Il consent à ce que la France se substitue à lui chez les Sédangs, sous condition d'une honnête indemnité ou d'une annuité..... Il disposerait de dix mille piastres... Il réside à la mission de Lang-Sông, à douze kilomètres de Qui-Nhơn. . . . Que faire?!"

D'ailleurs Marie 1^{er}, dont la devise royale est « Jamais céder, toujours s'aidant », ne craint pas de proclamer ses droits et de prendre à témoin l'opinion publique des honnêtes gens par la voie de la presse :

Royaume des Sédangs.

Qui-Nhơn, le 8 Octobre 1888

A Monsieur le Directeur du *Courrier d'Haiphong*.

J'apprends, en venant à Qui-Nhơn montrer à la résidence les pièces officielles et en laisser copie, que vous avez bien voulu me faire l'honneur de parler de moi. Permettez-moi de vous donner la situation exacte.

Je ne vous parlerai pas des peuples de l'Indochine ; le R. P. Guerlach vous a donné des détails, je crois; je ne parlerai pas des essais et de l'établissement des missionnaires, du voyage de M. Navelle. Je prends les faits depuis Février 1888.

A cette époque, une mission prussienne voulut pénétrer chez les peuples indépendants de l'Indochine et y planter son pavillon.

M, Constans fut habile politique, sans refuser il ne donna rien; et la mission s'adressa au Siam. Elle obtint des escortes et partit par Battambang. Je demandai à aller au devant d'elle et à lui couper la route. Là encore M. Constans ne voulut rien compromettre. La mission me fut refusée ; mais il me laissa aller à rnes risques et périls, et m'aida sans paraître m'aider. Je partis avec un Européen et vingt volontaires que j'avais enrôlés.

Arrivé chez les Pères, avec une lettre de Sa Grandeur, l'Evêque de Qui-Nhon, ils se mirent à ma disposition et furent pour moi de précieux et dévoués auxiliaires. Accompagné du R. P. Guerlach et de Moïs Banhars Reungaos je marchai au devant de la mission.

Les pays que nous traversions étaient inconnus. J'expliquai aux Sédangs que j'allais au-devant d'Européens qui voulaient entrer chez eux. Mon caractère plut à ces nations indomptées. Il pleuvait comme il pleut dans l'Inde, les rivières étaient transformées en torrents ; je restais sous la pluie, *je traversais les rivières à la nage* (1) . J'atteignis ainsi le Pekau. Ayant traversé cette grande rivière, je m'arrêtai au village de Kon-Gung. Je cherchais une solution, lorsque le chef de ce village, le nommé Sui, me la fit trouver en m'offrant une représentation de guerre. Ils étaient très fiers de leur habileté au maniement du sabre (2). Je laissai faire, puis je provoquai le vainqueur. Après quelques parades je réussis à le toucher. Dans ce village, comme ailleurs, j'obtins la confiance. Comme Français, je ne pouvais prendre les armes, j'aurais donné motif à une réclamation diplomatique, et j'étais naturellement sacrifié. J'offris donc aux chefs et aux guerriers de me prendre comme chef de guerre (tenul bla) ou (Kedra bla) — les deux se disent, — ce qui fut accepté. Successivement je fus nommé par tous les villages limitrophes du Pekau. Je fis alors placer des guerriers barrant la route. Ce n'était plus un explorateur français, c'était un chef Sédang s'opposant à un envahissement. Les Prussiens apprirent ce nouvel état de choses, et se retirèrent sur la rive droite du Mékong, en disant qu'ils avaient la fièvre, ce qui n'était pas surprenant (3) ; je l'avais bien et je l'ai encore.

(1) Sur l'exemplaire du *Courrier d'Haiphong* qui est conservé aux archives de la Mission, à Kontum, le P. Guerlach avait souligné certains mots. Nous les soulignons ici. De même, nous reproduisons certaines notes : « Faux », « Oh! », que le Missionnaire avait inscrites à la marge, en regard de certains passages.

(2) Faux.

(3) Faux.

Les chefs de mes villages me demandèrent de les conduire faire la guerre aux Jiarais. Je leur devais bien cela et j'acceptai. Les Jiarais furent battus. Ce fut alors un véritable délire, les chefs Sédangs accoururent à moi, et après s'être mis d'accord, ils me nommèrent roi (agna) (1).

Je fis alors des alliances avec les peuples voisins, mon autorité fut reconnue, même par des chefs du Siam. Le président de la confédération Banhar Reungao se fit mon allié, et, d'après le recensement fait en Août, je dispose de *dix mille guerriers*. (2) La confédération peut disposer d'autant. Cela fait vingt mille hommes, que je puis, suivant les besoins de la France, lancer sur l'Annam et le Cambodge en cas de révolte.

M. le Gouverneur Général a été avisé de tout ceci, il a en mains les documents.

L'indépendance de ces pays est incontestable. Elle est affirmée par les missionnaires, par les gens du pays qui déclarent qu'ils n'ont jamais accepté de chefs étrangers, elle est incontestable d'après la configuration géographique du pays, car trois chaînes de hautes montagnes, chaînes successive, le protègent du côté de l'Annam et du Siam ; ce sont des murailles naturelles et infranchissables, où, avec cent hommes, on arrêterait une armée.

Lorsqu'on a voulu établir les limites entre la Chine et l'Annam ; à qui s'est-on adressé ? Aux Missions.

Qui a fourni les cartes que possède le Ministère des Affaires Etrangères ? Les Missions.

Qui aujourd'hui peut dire jusqu'où va l'Annam ? Les Missions.

L'Annam ne sait rien, jamais un Annamite n'a mis les pieds dans ce pays. Quand je dis jamais, je fais erreur, j'en ai vu beaucoup, mais tous esclaves, les cheveux coupés et habillés en Sédangs : *j'en ai même un à mon service à qui j'ai rendu la liberté* (3). La langue du pays n'a aucun rapport avec la langue annamite ou siamoise, la race est distincte. Au surplus, j'ajouterai que l'Annam a fait faire une *barrière en pierres pour désigner* sa limite à l'Ouest, et que de ce point il faut huit jours pour aller chez moi. Si l'Annam avait des droits chez moi, c'est-à-dire chez les Sédangs, il aurait d'abord les pays

(1) Faux.

(2) Faux.

(3) Faux

entre An-Ké et le Royaume Sédang, et n'aurait pas demandé, sollicité basement l'adhésion du chef Pim, lui promettant de le faire grand mandarin, (quitte à lui faire administrer le roi (1) après). Cette offre a été faite en Décembre 1887 par le King-Ly d'An-Ké, ordre du Tông-Dôc. De chez Pim au Royaume Sédang, cinq jours. Les Annamites sont tellement exécrés de toute la population, que le chef Jiarai Ham, de Pelei-Trim, a été sollicité pour détruire la mission lors des massacres. Ham a répondu : « Vos affaires ne sont pas les nôtres ». Enfin, avant d'arriver aux Sédangs, il y a la confédération, parfaitement organisée, qui a son président, son secrétaire général (car ils savent écrire), son chef de police, etc., etc.

Je ne demande rien à la France, je ne demande ni argent ni récompense. Je dis : « Les Sédangs, peuple indépendant, m'ont nommé Roi, laissez-moi tranquille ». Avez-vous besoin de dix mille hommes pour marcher sur l'Annam, le Cambodge? Je suis à votre disposition. Voulez-vous des mines de fer, d'étain, d'or ? Je vous en donne.

Le Résident de France, à Qui-Nhơn, M. Lemire, auquel je suis allé communiquer toutes les pièces officielles, constitutions du royaume, alliance avec les voisins, en a rendu compte à M. le Gouverneur, lequel a dû consulter le roi d'Annam.

Le roi qui, pas plus que ses mandarins, ne connaît le pays, répondra sans doute qu'il possède toutes les terres du bassin du Ba, attendu que ce fleuve va se jeter dans le Phû-Yên; l'affirmation du roi sera fausse. Il sait fort bien que ses mandarins sont impuissants à un jour de marche d'An-Ké. Il sait tellement peu où il va, que, comme ses prédécesseurs, il a besoin des officiers français pour débrouiller ses affaires. En ce moment le Capitaine Luce compile tous les documents pour délimiter son royaume. Pétrusky, le célèbre lettré, qui a fait l'histoire annamite depuis les temps les plus reculés, ne parle pas des Moïs. Mais en admettant que les terres de ce bassin soient à lui, ce qui sera à voir avec les Rodes, les Hagus, les Banhars, les Guolhars, qui ne sont pas commodes, il n'irait que jusqu'à Kon-Tung.

De là encore trois jours pour arriver à la Confédération, donc je ne suis pas chez lui.

A cette réponse très logique, les gouvernants, fonctionnaires français, diront sans doute : « Si vous n'êtes pas à l'Annam, vous êtes au

Siam. » Pour en finir, d'autres répondraient : « Je me fais naturaliser Anglais ; » moi je réponds :

(1) C'est-à-dire le rotin. (J. M.)

— Le Siam n'est jamais venu chez moi, le Siam n'a pas parlé, et s'il parle dans ce sens, c'est le consul de France qui le fait parler.

Du reste, quel droit aurait le Siam sur les Sédangs ? Si la France reconnaît au Siam les terres Sédanes, je me demande de quel droit elle a des prétentions au sujet de concessions sur la rive gauche.

Si on limite les Etats suivants le cours des fleuves, il faut remanier la carte d'Europe. Le Rhin ayant son embouchure en Hollande et en Belgique, il faut donner les terres allemandes à ces puissances. Le Rhône donne droit à la France de revendiquer la Suisse. Cette prétention absurde ferait rire les diplomates étrangers. Si le raisonnement est absurde pour le Rhin, il l'est pour le Bla et le Ba.

Finissons-en avec cette question qui n'est difficile à résoudre que par mauvaise volonté.

Pouvait-on circuler de Qui-Nhơn au Bla sans être attaqué ? Non.

L'Annam peut-il délivrer des passeports pour aller de Qui-Nhơn au Pekau ? Non.

Le Siam peut-il donner des passeports pour aller du Pekau à Qui-Nhơn ? Non.

Je puis le faire et mon sceau sera respecté. (1)

Je ne suis pas Aurélie 1^{er} (2), qui avait un royaume sans preuves. J'ai comme témoins les Pères des Missions. J'ai une constitution signée par tous les chefs, j'ai des gouverneurs, une armée, des fusils, en un mot, une organisation.

En France, on plaisante beaucoup. C'est l'esprit français. Les Anglais ont moins d'esprit; mais plus d'esprit de suite et surtout plus d'esprit pratique. Voir nos possessions de l'Inde, Canada, etc.

En conséquence, l'Annam et le Siam n'ayant jamais eu ni chefs, ni organisation dans ces parages, ayant moi une organisation et un état constitué, je propose au Gouvernement français de profiter, sans aucune dépense d'hommes ni d'argent, de profiter, dis-je, des faits accomplis pacifiquement et de faire rentrer ces peuples dans sa sphère, en les prenant sous son protectorat à des conditions faciles à régler. C'est indispensable si la France veut tenir l'Annam, et de plus elle peut tirer, par ce fait, de grands avantages politiques et commerciaux.

(1) Oh!

(2) Antoine Orllie de Toussens, né à La Chèze, commune de Chourgnac (Dordogne) le 12 Mai 1825. Il fonda, le 17 Novembre 1860, le royaume de Patagonie et d'Araucanie, sur les confins du Chili et de la République Argentine, et s'en proclama Roi sous le nom d'Orllie-Antoine 1^{er}.

Poursuivi plusieurs fois par les autorités chiliennes, il dut, après maints avatars, renoncer à son prétendu royaume, et finit par mourir de misère, le 20 Septembre 1878, à Tourtoirac, près de Périgueux.

Rois sans Couronne, par V. du Terrage.



Planche IV. — Diplôme de Commandeur de l'Ordre royal Sédang, au nom de M. Lemire, qui l'a refusé et annoté (Archives Résidence Supérieure, Hué.)

Je vous fais juge de la situation, afin que l'opinion publique provoque une solution.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

M. DE MAYRÉNA (1).

*
* *
*

Afin de pouvoir mieux se défendre, Marie 1^{er} décide d'aller à Hanoi, où se trouve le Résident Général de l'Annam-Tonkin.

La lettre du 25 Octobre du Résident Lemire signale son départ pour Haiphong, tandis que le « chapelain » Irigoyen et le chef Nhiéo retournent dans les montagnes Moïs.

Mayréna débarque du courrier annexe le 29 Octobre, suivi d'un boy, et va loger à l'hôtel Gandaubert (Hôtel du Commerce actuel).

A peine est-il arrivé au Tonkin qu'il se met en demeure de poursuivre l'organisation concrète du Deh Sédan. C'est l'imprimerie du *Courrier d'Haiphong* qui met sous presse les diplômes de l'ordre de Sainte-Marguerite, c'est le tailleur chinois A Kong qui reçoit la commande de mille costumes pour les soldats de l'armée sédane

A Kong fait aussitôt confectionner deux cents costumes à Hanoi, et, écrasé qu'il est par l'offre mirifique d'être le compradore général de toutes les entreprises du Royaume Sédang, ce naïf fils du Ciel vend son fonds, règle ses affaires et s'apprête à suivre S.M. à Hong-Kong !

C'est que, si quelques Français du port tonkinois s'efforcent de prendre au sérieux le Roi des Sédangs, la plupart de ses compatriotes ne voient en lui qu'un aventurier de plus.

Mayréna rend visite au Résident de la ville, et celui-ci informe aussitôt son chef, le Résident-Général, que Marie 1^{er} ne lui a donné, comme à toutes les personnes sérieuses, que l'impression d'un aventurier totalement dépourvu d'argent (Lettre N° 1162 du 31 Octobre).

Le Roi des Sédangs demande audience au Résident Général. Elle lui est refusée.

Pour frapper un grand coup sans doute, Marie 1^{er} écrit alors à son « cousin », le Président de la République Française, une lettre explicative. Mais, comme il est peu sûr de toucher le chef de l'Etat par la voie administrative, c'est encore le journal *le Courrier d'Haiphong* qui sert d'intermédiaire :

(1) *Courrier d'Haiphong*, N° 211, du 21 Octobre 1888.

" M. de Mayréna nous communique la lettre suivante :

Haiphong, le 4 Novembre 1888.

A Monsieur le Président de la République Française,

Monsieur le Président.

J'apprends par les journaux que la situation des peuples habitant le pays entre l'Annam et le Mékong, et particulièrement les Sédangs, occupe vivement l'opinion publique tant en Indochine qu'en France.

J'aurais désiré qu'il n'en fût rien avant que j'eusse donné moi-même des explications sur ces peuples, car si l'Annam a été exploré, si le Mékong a été remonté, personne, excepté moi, n'a mis les pieds chez ces peuples qui se disent indépendants et le sont bien réellement, ainsi que je vais avoir l'honneur de vous le prouver.

J'ai quitté les Moïs et suis arrivé à Qui-Nhơn (Annam) le 17 Septembre. Je venais, ayant appris que M. Richaud, Gouverneur Général, allait à Hué et s'arrêtait à Qui-Nhơn, escale ordinaire. Je désirais l'entretenir de la situation de ces différents peuples inconnus, de leur caractère, établir bien clairement leur indépendance, et démontrer ce que la France pouvait tirer de cette force vive et intelligente, inconnue jusqu'à ce jour.

Arrivé à Qui-Nhơn, je commençais par aller à la Résidence, où je remis à M. Lemire, pour être transmis au Gouverneur, l'exposé de la situation, l'original de la constitution Sédane, en un mot toutes les pièces établissant nettement la vérité sur ces pays et sur mon action au milieu de ces peuples.

Avant moi, deux personnes avaient essayé de pénétrer dans l'intérieur : M. Navelle, administrateur des affaires indigènes, et M. Metz, lieutenant.

Ces deux voyageurs, le premier marchand de son plein gré sans ordres du Gouvernement, le second envoyé en reconnaissance, ayant l'ordre de se retirer à la première sommation, sans discuter les frontières, allèrent tout simplement chez les R. Pères Missionnaires. C'est avec le concours du R. P. Guerlach que le premier fit son livre « Du Thinai au Bla », le second sa carte de route.

Aller jusque chez les Pères, accompagné par eux — et tel était le cas de ces deux voyageurs —, ce n'était pas chose bien difficile. Depuis plus de trente ans que les Pères sont installés, le sentier qui conduit chez eux est connu ; il n'y avait donc là rien d'intéressant : M. Navelle le comprenant voulut visiter quelques villages, mais tous fermèrent

leurs portes en disant : Nous sommes Dieng (Dieng est un usage religieux que nul ne peut violer ; un village Dieng est respecté, nul ne peut y entrer sous peine de voir le village se lever tout entier pour punir l'intrus ; et si la partie forçant le Dieng est la plus forte, tous les voisins se réunissent pour le faire respecter).

Il n'y avait donc pas à insister ; les Pères eux-mêmes, habitués et connus, n'osèrent le faire. M. Navelle se retira donc.

M. Metz, lui, ne demanda même pas à visiter des villages ; il fit le trajet avec les Pères et resta chez eux.

Telle était la situation en Janvier 1888, situation d'autant plus tendue qu'il y avait au Nord des complications plus nombreuses avec le Siam et que, d'autre part, une mission prussienne allait partir pour aller explorer ces peuples inconnus. Je demandai à partir, ce qui me fut accordé, à mes risques et périls, par le Gouverneur Général d'alors, M. Constans.

Moi, je ne me suis pas arrêté chez les Pères, je suis allé si loin, si haut que les Pères n'avaient jamais osé aller de ce côté. Mais il le fallait; ce n'était pas une promenade que je faisais, ce n'était même pas une exploration : j'allais — tel était mon seul but — empêcher la Prusse d'arriver la première dans ces pays inconnus. Quoi qu'aujourd'hui l'on puisse dire, personne ne l'eût empêchée et elle eût prouvé très clairement comme elle l'a déjà fait :

1° — Que la terre est au premier occupant;

2° — Que la force prime le droit.

Pourquoi ai-je réussi ?

Ma réponse et les faits prouvent la volonté absolue de ces peuples de garder leur indépendance.

J'ai réussi, parce que, au premier village qui m'a fermé ses portes, j'ai répondu :

« Je ne tiens pas à entrer chez vous ; si je viens vous voir, c'est que
« je vais au devant d'Européens comme moi, qui veulent prendre votre
« territoire. »

Alors je n'ai plus eu seulement le Père et son escorte de dix Banhars, mais le premier village entier, puis un autre et ainsi de suite ; et lorsque j'arrivai à un jour d'Attopeu, j'avais une armée de plus de deux mille hommes armés qui augmenta pendant les huit jours que je restai à Keudion.

Une fois arrivé, j'ai été nommé chef suprême, puis roi, parce que j'allais défendre l'indépendance de ce pays, et pas pour d'autres motifs.

Je venais donc à Quinhon expliquer la situation à M. Richaud et lui donner des renseignements se rattachant aux quatre grandes lignes suivantes :

- 1° — Description du pays et de ses habitants;
- 2° — Exposé des produits ; trafic, ses débouchés;
- 3° — Situation de ces peuples vis-à-vis de leurs voisins ;
- 4° — Avenir de ces peuples ; ce que la France peut en obtenir.

M. Lemire prévint par télégramme le Gouverneur Général de mon arrivée (pièce N° 1), et reçut en réponse un télégramme qu'il me transmit par lettre du 19 Septembre, N° 863 (pièce N° 2).

Je viens aujourd'hui, Monsieur le Président, vous exposer la situation que je n'ai pu expliquer à M. le Gouverneur Général.

1° — Description du pays, de ses habitants.

Le pays entre le Mékong et les chaînes de l'Annam est un pays complètement à part, qui a ses limites naturelles formées par deux grandes artères, le Mékong et le Bla. Fertilisée par le Bla, rivière immense, et par des milliers de cours d'eau nommés Dak, toute cette région se suffit à elle-même, les habitants ont peu ou pas de relations avec les Siamois et les Annamites.

Le sol est couvert d'humus des forêts, le pays est très accidenté. Les montagnes succèdent aux montagnes, et quand on a escaladé le Kong-Ereng ou le Kong-Brai, on n'aperçoit autour de soi qu'immenses montagnes couvertes de forêts.

Au milieu de ces montagnes, au milieu de cette exubérance de vie, la mort n'épargne pas les habitants. Les marais très nombreux produisent les fièvres paludéennes, l'humus des bois engendre la fièvre des bois si redoutable et si difficile à guérir, les fièvres pernicieuses qui enlèvent souvent dès le premier accès, la diarrhée et la dysenterie. Tout cela ne veut pas dire que le pays soit inhabitable ; le Père Dourisboure y a passé trente ans et vit encore ; voilà treize ans que le Père Vialleton y habite ; j'y ai vécu pendant des mois, et enfin, si le pays était mortel les habitants émigreraient. On peut échapper à la maladie, mais il faut suivre un régime, mener une vie très réglée, éviter le soleil, ne pas commettre d'imprudences, se livrer à un travail modéré et éviter les excès de toute nature.

Dans ces pays, il y a deux saisons distinctes : la saison des pluies et celle des chaleurs. Fin Janvier, le soleil perce les nuages, la chaleur est accablante, les feuilles jaunissent et les ruisseaux, qui étaient torrens en Décembre, sont taris tout à coup. Les chaleurs de la saison

sèche sont d'autant plus sensibles qu'il n'est pas rare de voir le thermomètre indiquer pendant la nuit 40, 30, et même 20 au-dessus de zéro. Le jour il s'élève de 37° à 40°.

Vers Mai, le ciel se couvre de nuages épais, le tonnerre gronde, la pluie commence à tomber en abondance. « Le ciel touche la terre », comme disent les indigènes.

D'où viennent ces différents peuples qui habitent ces vastes contrées et qui ne parlent pas la même langue ? Cette question je l'ai posée aux Missionnaires établis ici depuis longtemps. Le Père Vialleton, très au courant des mœurs, n'a pu me répondre ; le Père Guerlach, le chercheur infatigable et savant, n'a pu lui aussi résoudre le problème.

Dans toutes mes courses et excursions, j'ai cherché des vestiges des temps passés, et je n'ai rien trouvé. J'ai bien, dans des fouilles, trouvé des hâches en silex, mais pas une statue, pas une pierre à inscription.

Je ne puis donc affirmer ni la race ni l'origine de ces peuples ; ce que je puis dire, c'est qu'ils ne ressemblent en rien aux Annamites ou Chinois, et diffèrent des Laotiens, Siamois ou Cambodgiens.

Le pays a une étendue considérable ; il est certainement aussi grand que les provinces de Saïgon, de Bièn-Hoà et de Baria réunies.

2° — Exposé des produits ; trafic, ses débouchés.

On trouve dans ces contrées toutes les productions des pays tropicaux, et on pourrait, sur les hauts plateaux, obtenir les produits de l'Europe.

Parmi les produits existants, je citerai la canne à sucre, l'indigo, le coton, la cannelle, l'arec, le cocotier, la cire, le benjoin, le fer, l'or.

Le riz, base de l'alimentation en Orient, remplace le pain ; c'est la denrée de première nécessité.

Il se cultive, non en rizières comme en Cochinchine, en Annam, et au Tonkin dans le Delta, mais comme le blé en Europe. Le rendement est de 100 pour 1.

Après le riz vient le maïs, dont l'indigène fait une grande consommation, Le millet est également cultivé et les habitants font avec les grains une boisson fermentée.

Le coton pousse admirablement ; mais la culture est restreinte aux besoins locaux, l'indigène travaillant pour lui, sans s'occuper de l'exportation.

Le tabac est cultivé sur une grande échelle, car ici tout le monde fume.

Il faudrait un travail spécial et des années d'étude pour décrire tous les bois de ces forêts. Le pin, inconnu en Cochinchine, croit avec vigueur ; on trouve également un arbre semblable au chêne et

produisant comme lui des glands ; on rencontre partout les bois de fer, rouges et noirs, les bois d'ébène, etc.

Ces populations trafiquent entre elles ; il n'y a d'exportation du côté de l'Annam, que celle faite par les Moïs des frontières, qui viennent jusqu'au village au-dessus d'An-Ké, échanger le riz contre le sel ou des cornes d'animaux, de la cire contre des jarres. Toutes ces transactions ne se font que par villages frontières, les indigènes de l'intérieur ne voulant avoir aucun rapport avec les Annamites. L'extrême limite de ces transactions est le village du chef Pim, qui lui-même descend quelquefois avec ses esclaves échanger du riz contre du sel. Tous les indigènes au-delà de Pim passent de village en village les produits à échanger.

Autant l'indigène déteste l'Annamite et se méfie de sa rapacité, autant il aime à trafiquer avec le Laotien-Siamois ou le Siamois pur. C'est là que vont les produits, c'est de ce côté que se font les véritables trafics de bêtes à cornes, étoffes, minerais. Je dirai même que les indigènes qui confiaient autrefois leurs marchandises au Golhar et au Habau pour aller les échanger en Annam, préfèrent maintenant les monter vers le Siam. Ce fait se produit depuis six mois et cela parce que le Roi d'Annam a mis à la frontière une douane qui gruge les indigènes. Ces hommes libres ne comprennent pas, et ne comprendront jamais, qu'ils doivent, pour échanger un picul de riz, perdre le quart de la valeur de leur marchandise.

Donc les Hadrongs, les Banhars, les Jiarais, les Reungaos font maintenant passer leurs produits par Attopeu. Quant aux Sédangs, Hallangs, Braos, ils n'ont jamais envoyé un grain de riz ou toute autre marchandise en Annam. Toutes les relations extérieures se font avec le Siam.

3° — Situation de ces peuples vis-à-vis de leurs voisins.

La situation de ces peuples vis-à-vis à leurs voisins, Annam et Siam, peut se résumer d'un seul mot:

INDÉPENDANCE

Quand on a fait des conventions, des traités, on a oublié, ou ignoré les peuples qui séparaient les deux Etats, Siam et Annam.

Et, en effet, qui avait été dans ce pays ? Des Missionnaires, jusqu'au Bla. Et, contrairement aux anciennes habitudes, on a négligé de les consulter.

Il faut donc aujourd'hui discuter ce qui était indiscutable.

Partons de la province de **Binh-Định** et accumulons, en nous avançant, les preuves de l'indépendance de ces peuples vis-à-vis de l'Annam.

Si les Annamites possèdent aujourd'hui les terres depuis la mer jusqu'au Ba, qui passe au-delà d'An-Ké, c'est par droit de conquête d'une part, ou par droit de propriété établi par colonisation.

Est-ce par droit de conquête que l'Annam posséderait ces territoires que j'affirme indépendants ?

A cette question on peut répondre non, car pour faire une conquête il faut envoyer sur place des armées, et jamais, au grand jamais — l'histoire annamite est là — jamais armée n'a dépassé le point où est aujourd'hui le Général annamite, le quan Tri Phu, qui occupe une citadelle sur la frontière du **Quảng-Ngãi**, au N. E. du **Binh-Định**.

Là, du reste, se trouve une muraille qui n'aurait pas sa raison d'être si elle n'était à la frontière. Ce mandarin a d'ailleurs pour mission d'empêcher les Moïs d'envahir les territoires annamites.

Si ce n'est pas par conquête, il reste le droit de propriété établi par la colonisation, système qui a servi depuis longtemps aux Annamites.

Prenons l'histoire de l'empire d'Annam.

En 1344, le Gouvernement annamite institua des fonctionnaires nommés **Kinh-Ly**, chargés d'encourager les populations à s'étendre au-delà des frontières. Vingt compagnies de soldats furent chargées de protéger cette entreprise. Sans cesse poussé par ses voisins du Nord, étroitement resserré entre la mer à l'Est et les montagnes à l'Ouest, l'Annam ne pouvait s'étendre que vers le Sud (Petrusky, *Histoire de l'Annam*).

L'histoire le démontre, de tout temps l'Annam procède par lente infiltration plutôt que par luttes sanglantes. La lutte ouverte suit toujours, quand elle a lieu, l'occupation par les colons.

La province du **Phú-Yên** ne fut annexée qu'en 1647.

C'est aussi par des poussées successives que les Annamites prirent possession du **Binh-Thuan**, de la province de **Baria** et de la **Basse-Cochinchine**. Ils se gardèrent bien de dépasser les premières chaînes de montagnes à l'Ouest (Petrusky, *Histoire de l'Annam*).

Or, s'ils ont refoulé les Cambodgiens, les Khmers, les Chams, ceci démontre que ces peuples avaient des droits d'antériorité ; et si ceux-ci se sont retirés à l'Ouest, au-delà des montagnes, ce qui n'est nullement certain, il ne s'en suit pas que le pays qu'ils occupent aujourd'hui ne soit bien à eux. Paris n'est pas à l'Allemagne parce que la France a perdu deux provinces.

Où est le **Kinh-Ly**, le chef officiel de la colonisation dont le siège est à **An-Ké** ? Suivant leur système de colonisation, le **Kinh-ly**, avec ses

colons, est encore loin du village d'Amré premier village Moï qui est indépendant, et pour aller de ce village au Bla, il y a cinq grands jours de marche forcée. Pour arriver au Bla avec le système colonisateur, il leur faudrait près de quinze ans, et encore ils ont été vite, car ils ont acheté des terres aux Moïs au-dessus d'An-Ké (Binh-Định), et de Tra-ké (Phú-Yên). Je tiens les preuves à la disposition du Gouvernement.

Ce qui a réussi une fois, — l'achat de terres — ne réussissant plus, le Kinh-Ly fit vainement des propositions à Pim, chef indépendant.

Pim est indépendant, car M. Lemire, Résident de France, m'écrivait le 15 Avril 1888, lettre N° 728.

« Vous aurez l'occasion sans doute de voir le chef Pim, fils de Kiem » ; puis, après explications disant que Pim est à la tête d'une confédération, il terminait par ces mots :

« Pim est à ménager comme un allié dont l'indépendance est à respecter ».

Ceci est clair, précis ; la lettre porte l'en-tête du Protectorat, le numéro d'enregistrement, et le Résident, fonctionnaire français représentant la France, déclare ce chef indépendant, et cela avant mon départ, dans sa lettre d'instructions.

Désavouer votre Résident est facile, mais le fait est là.

Donc, si Pim est indépendant, à fortiori l'indépendance est-elle indiscutable pour tout le pays qui s'étend depuis les villages de Pim jusqu'au Mékong.

Faut-il une seconde preuve après la première ?

Pim, à qui j'ai fait signer un traité avec la France, m'avait raconté que le Kinh-Ly lui avait fait des offres pour le faire devenir vassal de l'Annam ; il lui proposait en échange le titre de mandarin. Pim refusa.

Je me rendis à mon retour chez le Tông-Dôc, le 18 Octobre 1888 ; j'avais avec moi un interprète catholique et un capitaine qui peuvent affirmer le fait.

— Tông-Dôc, lui dis-je, où est la frontière d'Annam ?

— Le Sông-công.

— Où est le Sông-công.

— Je n'en sais rien.

— Qui commande jusque là.

— Moi.

— Et Pim ? tu ne le commandes pas ; je l'ai vu, il m'a dit que par ton ordre il avait reçu des propositions et qu'il avait refusé.

— Oui, il n'a pas voulu accepter.

— Et bien alors, Pim n'étant pas chez toi, comment peux-tu gouverner le pays qui est encore au-dessus.

(Et je lui montrai la carte).

Le Tông-Dôc a été très embarrassé et, après un moment d'hésitation, il a répondu :

— Je ne connais rien à tout celà, je n'ai jamais dépassé la citadelle d'An-Ké et je réponds ce que l'on m'a dit de répondre.

Ces peuples entre le Siam et l'Annam sont donc indépendants de l'Annam, c'est clair, malgré la mauvaise foi des Annamites.

Du reste, il ne suffit pas de dire dans un cabinet, avec des cartes devant soi, « nous possédons jusqu'à tel point », il faut l'établir clairement, et, pour cela, il faut au moins avoir été dans le pays. Or, qui a été chez les Sédangs ? Personne. Jamais fonctionnaire annamite n'y a mis les pieds et n'y a fait acte d'autorité.

Oui, il y a des coolies qui ont été jusqu'au Bla porter des provisions aux Pères, mais suffit-il de suivre une route pour posséder un chemin déjà occupé ?

Ces différents peuples vivent entre eux et se suffisent. La seule denrée qui leur manque, c'est le sel, et cette denrée, ils viennent l'échanger au-dessus d'An-Ké où il y a une douane annamite. Donc, la limite est là où est le poste de douane.

4° — Avenir de ces peuples ; ce que la France peut en obtenir,

L'indépendance de ces peuples étant établie, et cela non seulement par les preuves que je donne, mais encore par le témoignage de toutes les personnes qui connaissent l'Annam depuis la conquête, il reste à démontrer les bénéfices que la France pourrait tirer de la nouvelle situation.

Si les Sédangs, pour ne parler que d'eux, restent dans la situation actuelle, ils continueront à cultiver les terres, récolter les produits naturels, laver l'or de leurs rivières.

Tous ces produits, cire vierge, anis étoilé, benjoin, fer, étain et or, seront vendus, ou du moins seront échangés au Siam, et cela avec un bénéfice de 300 % au profit des Siamois.

En effet, parmi les échanges, un m'a particulièrement frappé.

Un Siamois a vendu devant moi deux coudées d'étoffe de coton à un Sédang qui lui a remis en échange un petit tube de poudre d'or. Le tube contient généralement 3 grammes d'or.

Le Siamois a donc eu 9 francs pour 1 fr. d'étoffe.

Les produits, cire et autres, sont échangés dans les mêmes conditions. Une grande tasse de cire est donnée pour une feuille d'étain laminé dont la valeur est de 0fr 10c., et le pain de cire se vend 2fr 50 à Quinhon.

Reconnaître l'indépendance de ce pays et s'en faire un allié, c'est donc :

Apporter en Annam, et par conséquent à la France protectrice, une quantité considérable de produits.

Et mieux encore, c'est ouvrir un vaste débouché aux produits français qui trouveront à s'échanger contre trente ou quarante fois leur valeur ; c'est ouvrir ces pays aux colons français qui pourront y travailler librement et avec sécurité ; c'est avoir, sans dépense aucune, sans bataille à livrer, une force vive de vingt mille combattants servant de tampon entre le Cambodge, le Siam et l'Annam, et pouvant se porter sur ces trois points pour l'intérêt de la France devenue alliée.

Je crois, Monsieur le Président, que ces explications vous détermineront à prendre une décision favorable à l'intérêt de la France.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma plus haute considération.

Marie DE MAYRENA.

« *Roi des Sédangs* » (1).



Malgré cette belle épître et malgré ses rodomontades, Mayréna n'arrive point à convaincre les Haïphonnais ! Un seul homme consent à engager de l'argent dans l'affaire Sédane, c'est le Chinois A Kong, qui suivra Marie 1^{er} à Hong-Kong, où S. M. va acheter deux chaloupes

Pour mieux abasourdir son tailleur-fournisseur, Mayréna lui a exhibé une fausse traite de 200.000 francs que lui aurait signée Mgr Van Camelbeke et que, dès son débarquement à Hong-Kong, Marie 1^{er} ira encaisser chez le Procureur des Missions, le Père Lemonnier !

A Kong n'hésite guère. Lui qui a déjà commandé à Hanoi deux cents costumes militaires, lui qui a déjà coupé, sous les directives d'un ancien tailleur-douanier, Bénigni, les costumes d'apparat de Sa Majesté, de son commissaire et de son intendant, lui qui insistait pour toucher du souverain quelque acompte sur les 3.400 piastres dues, prête encore, la veille du départ, trois cents piastres à Marie 1^{er}.

Et ce dix Novembre, se joua dans la chambre royale de l'hôtel Gandaubert une scène cocasse : comme ces 300 piastres avaient été remises à Mayréna par l'entremise d'un certain Liébard, employé des

(1) *Courrier d'Haiphong*, N° 215, du 4 Novembre 1888.

Messageries Fluviales, qui n'en avait pas donné reçu à A Kong, celui-ci accourut à l'hôtel, afin de réclamer sa quittance. Marie 1^{er} ayant établi un reçu de cinq cents piastres, A Kong parfit la différence en avançant à Sa Majesté deux cents autres piastres (1).

Le Roi des Sédangs, suivi de son futur fermier des jeux et de trois domestiques annamites, quitta Haïphong le 11 Novembre pour Hong-Kong, à bord du vapeur danois *Freij*, capitaine Lünd, consi-gnataire Ulysse Pila.

Et le *Freij* arborait à la pomme du grand mât le pavillon bleu de Marie 1^{er} !

* * *

Par lettre du 26 Novembre 1888, notre consul à Hong-Kong dit au Gouverneur Général de l'Indochine l'arrivée du Roi des Sédangs : « M. de Mayréna est ici depuis dix jours. La société anglaise lui a réservé un accueil sympathique, car il vient acheter un vapeur et chercher des capitaux. Les Missionnaires voient son entreprise d'un œil très favorable et ne lui marchandent pas le concours moral, bien qu'ils aient le désir manifeste de s'arrêter au côté spirituel et religieux de l'affaire. Marie 1^{er} a été reçu par le Gouverneur qui a exprimé une grande surprise de ce que ses offres aient été repoussées par le Protectorat. » Signé : H. VERLEYE.

Et voilà encore un homme d'envoûté par Mayréna ! car, dans toute la correspondance de notre consul, se devine une réelle sympathie pour l'aventurier : le 30 Novembre, M. Verleye demande même au Gouvernement Général s'il verrait d'un bon œil que le groupe financier Bavier-Chauffour s'intéressât aux affaires minières du Roi des Sédangs.

C'est qu'en effet, à Hong-Kong, plus même qu'en Indochine, Mayréna a continué à pontifier, à s'illusionner.

Le Courrier d'Haiphong du 2 Décembre résume l'interview que S. M. Marie 1^{er} daigna donner à un rédacteur du *China Mail* :

« Les journaux de Hong-Kong parlent tous, plus ou moins, de l'arrivée de M. de Mayréna dans leur port. L'un d'eux, le *China Mail* du 15 Novembre, publie un article de deux colonnes, sous le titre : « Le roi des Sédangs à Hong-Kong. Une interview avec Sa Majesté. »

« Après une longue entrée en matière, relative à la personne même de M. de Mayréna, son installation au « Hong-Kong Hôtel », etc, le

(1) Lettre du 27 Février 1889, du Procureur de la République d'Haïphong au Gouverneur Général.

rédacteur du *China Mail* rend compte, par demandes et réponses, des renseignements qui lui ont été fournis par le Roi des Sédangs. Celui-ci, au sujet de la mission prussienne qui cherchait à pénétrer chez les peuples indépendants de l'Indochine, déclare que M. Constans ayant refusé une escorte à cette mission, cette dernière se rendit à Bangkok et pénétra jusqu'à Bassak, escortée de soldats siamois.

« Vers la fin de l'interview, M. de Mayréna a dit : « Je commence à m'ennuyer à Hong-Kong » (Cette phrase est écrite en français dans le *China Mail*). Notre confrère ajoute encore qu'au moment où il allait se retirer, est entré M. de Verleye, consul de France, qui venait rendre une visite privée à M. de Mayréna, et que celui-ci devait, le même soir, faire une visite au Gouverneur de Hong-Kong, mais sans aucun caractère officiel. »

Le Roi des Sédangs s'occupe plus que jamais de son Etat et de ses sujets et, afin que ceux-ci n'ignorent point sans doute sa paternelle sollicitude, il fait part au Père Guerlach de ses faits et gestes royaux.



Hong-Kong, 23 Novembre 1888.

Bien cher Père,

Je suis à Hong-Kong, j'ai voulu, avant d'aller à Paris, assurer l'avenir de mes Sédangs et de la confédération Bahnar Rongao. Je ne vous dirai pas toutes les difficultés que j'ai trouvées vis-à-vis des autorités françaises, qui, sous le prétexte de protection, voulaient que les Bahnars, Sédangs, etc., soient Annamites. La question de l'esclavage, protection des pauvres Annamites, jouait un grand rôle. Bref, je voyais déjà les troupes envahissant le pays, et moi obligé d'aller me faire tuer pour défendre mon peuple. J'y étais du reste décidé. Puis, voyant ma résolution, on a fini par causer. Je me méfiais toujours, bref, j'ai renoncé pour le moment à aller en Europe.

Je me suis rendu à Hong-Kong, sur territoire anglais. Le *Times* de Londres avait fait les plus grands éloges sur moi ; tous les journaux de Hong-Kong étaient pour moi. En arrivant ici, j'ai fait passer ma carte au Gouverneur ; nous étions arrivés à 1h du matin ; à 7 h, l'aide de camp du Gouverneur était chez moi. Je fis ma visite en grande tenue: pantalon blanc bande d'or, dolman rouge, grand cordon de



Planche V. — Un chef M'oi.

S^{te} Marguerite. Le Gouverneur a causé avec moi pendant une heure, la carte sous les yeux. Le Dimanche, il y avait grand dîner, toutes les notabilités anglaises. Le consul de France a télégraphié et m'invitait à dîner le jour suivant. Ne vous donnez pas à l'Angleterre, me dit-il. Que voulez-vous ? Je lui ai expliqué que devant Dieu et devant mes peuples, je devais aux Sédangs aide et protection, et que je défendrais leur indépendance ou mourrais sur les ruines de leurs villages. Bref, il m'a dit : Ecrivez ce que vous voulez, j'écrirai au Ministère. Pendant ce temps, les Ang!ais ne restaient pas inactifs. Le Gouverneur Général anglais m'a dit que la Reine serait heureuse de me recevoir, et je suis roi et traité comme tel par l'Angleterre. Je voulais aller à Macao en faire de même vis-à-vis du Portugal, mais le consul m'a dit : Tenez-vous tranquille. Maintenant passons au sérieux, c'est-à-dire, à l'organisation. Le consul ne voulant pas que le Gouverneur Général anglais me fasse donner de l'argent par le Gouvernement, a fait des démarches près du directeur de Chartred Bank. Celui-ci est venu me voir hier avec le consul, et m'a proposé de faire un capital de 20.000.000 fr. Dimanche je dîne chez le consul avec les financiers pour finir cette question.

Je vous écrirai encore d'ici.

Signé : MARIE.

Toutefois, en Décembre, la débâcle commence

Mayréna n'a plus le sou, son faux chèque de 200.000 francs a jeté un tel discrédit sur le Roi des Sédangs qu'il en est réduit à s'acoquiner avec des juifs véreux, La France le rejette, l'Angleterre, enfin avertie, le repousse. Alors, lui qui, paraît-il, se conduisit si vaillamment en 1871, lui qui prétendait avoir barré aux Prussiens la route du pays Moi, tombe dans la dernière des ignominies : il va proposer son " Royaume " à l'Allemagne

La lettre du 18 Décembre, que le consul de France à Hong-Kong adresse au Gouverneur Général de l'Indochine, nous renseigne sur ce point délicat : M. Schrameir, interprète du consulat allemand de Hong-Kong, est allé rendre compte des propositions de Marie 1^{er} à son chef, M. Budler, Consul Général à Canton. Mais celui-ci, " qui est loin d'être une bête ", refuse d'écouter Mayréna et informe son ministre à Pékin. Puis, ces deux consuls rapportent à leur collègue français les propos de Marie 1^{er} . Parce que repoussé d'abord par le consulat de Hong-Kong, Mayréna a tenu à se présenter au consul général d'Allemagne à Canton même, où sa démarche du 14 Décembre est signalée par la lettre de notre consul en cette ville du 16 Décembre.

D'ailleurs, l'affaire s'est ébruitée à tel point que M. de Pincé, Résident à Haïphong, en a connaissance, et en rend compte également au Gouvernement Général (Lettre du 29 Décembre).

Tout le monde s'écarte alors de Mayréna ; A Kong, enfin désillusionné et.... ruiné, reprend le vapeur pour le Tonkin, et il ne reste plus auprès de Marie 1^{er}, comme fidèle, que Liébard qui, toujours plein de crédulité, lui prête encore mille piastres ! Sans doute a-t-il ajouté foi aux paroles du Roi des Sédangs qui prétend qu'il possède une propriété à Saïgon et qu'il est le cousin du maire de Saïgon, Paul Blanchy ? (Lettre de notre consul du 12 Décembre).

*

* *

Cette affaire de royaume fantôme a égayé l'Indochine depuis le départ de S.M. et continue à passionner l'opinion publique.

Aussi, afin de pouvoir renseigner congrûment ses lecteurs, le Directeur du *Courrier d'Haiphong*, M. de Cuers de Cogolin, a-t-il demandé des explications sur ce fait-divers alléchant, au principal témoin, le Père Guerlach.

Celui-ci a aussitôt répondu par sa lettre du 13 Novembre, dont nous avons donné copie *suprà*, et que la feuille tonkinoise reproduisit le 20 Décembre.

Voulant être fixé sur cette histoire rocambolesque et sur le rôle que certains faisaient jouer à la Mission des Sauvages, le Résident Général de l'Annam-Tonkin mande auprès de lui le P. Guerlach.

Ce missionnaire s'embarque donc sur le courrier. A Hanoi, il apprend ce que les méchantes langues affirment, et, tout de suite, il se défend (et même attaque) par une nouvelle lettre qu'il adresse au *Courrier d'Haiphong* :

« Chez les Sédangs.

Nous recevons la lettre suivante :

Hanoi, 25 Décembre 1888.

Monsieur le Directeur,

J'arrive des pays sauvages et me dirige sur Hanoi. J'ai appris avec peine les fables singulières qui ont cours ici et qu'on a, paraît-il, autorisées de mon nom. Lorsque le moment opportun sera venu, je réduirai à néant, dans une lettre détaillée, tous les bruits

mensongers qu'on a répandus au sujet de ma participation aux faits et gestes de M. de Mayréna chez les Sédangs.

Pour le moment, je me borne à récuser toute participation aux manœuvres déloyales qui ont trompé bon nombre de personnes.

J'affirme que jamais les Missionnaires n'ont donné à M. de Mayréna aucun mandat commercial ou autre, et qu'il n'ont pris envers lui aucun engagement.

Ma signature, apposée au bas de certains actes, n'implique pas du tout un engagement ni une coopération quelconque. J'ai signé comme témoin oculaire, voilà tout.

Je profite de cette occasion pour réfuter certaines insinuations malveillantes de M. de Mayréna contre M. Navelle et le Lieutenant Metz. D'après lui, ces Messieurs n'auraient absolument rien fait ; copier les travaux des Missionnaires, voilà leur besogne. Or, cela est absolument faux. M. Navelle a composé son livre chez lui, d'après les notes et les renseignements pris par lui durant son voyage.

Le Lieutenant Metz a dressé sa carte chez moi, j'en conviens, mais d'après les levers pris par lui-même, à l'aide de la boussole, et c'est un travail sérieux.

Je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments dévoués.

J. B. GUERLACH » (1).

Mayréna a connaissance de cet article et, de Hong-Kong, il écrit alors cette deuxième lettre à son ancien compagnon d'exploration.

Hong-Kong, le 31 Décembre 1888.

Mon cher Père,

Je lis dans le *Courrier d'Haiphong* du 27 de ce mois, votre seconde lettre.

Je ne comprends pas, après les protestations d'amitié que vous m'avez faites, que vous vous laissiez prendre aujourd'hui aux paroles des uns et des autres.

Je ne vous ai jamais rendu responsable de quoi que ce soit sur mes faits et gestes. J'ai toujours dit que vous n'aviez jamais signé que comme témoin et rien de plus.

Qu'ai-je écrit où je vous mets en cause? Rien.

Si vous écoutez les uns et les autres, évidemment, vous agirez sur des cancons, ce qui n'est digne ni de votre caractère, ni de votre nature.

J'ai été loyal avec vous et vous n'avez rien à me reprocher. Vous défendez M. Navelle et M. Metz, je ne les attaque pas : j'ai simplement dit que ce qu'ils avaient fait n'était pas difficile, parce qu'ils avaient été aidés par vous. Moi-même aurais-je connu les mœurs intimes, les croyances superstitieuses des Banhars si vous n'aviez été là pour me les apprendre ?

Le Gouvernement prétend que les Sédangs sont dépendants de l'Annam, je prétends le contraire; je me défends, et pendant ce temps là vous croyez aux conteurs pour vous lier contre moi,

Si je défends l'indépendance des Sédangs, cela ne vous touche pas et ne peut vous faire du tort : au contraire, car mon indépendance, c'est la vôtre, et ce n'est pas moi qui viendrai me mêler de ce que les pères font chez les Banhars Reungao.

Mon administration n'a rien à faire dans ce pays, si ce n'est qu'à le défendre au cas où il serait attaqué. A moins que Krui ne veuille briser son traité, auquel cas il y perdra plus que moi, puisqu'aujourd'hui 31 Décembre j'ai signé mon traité, qui m'assure vingt millions, et avec cela j'ai assez pour le bonheur de mon peuple et assurer son avenir.

Vous me direz que M. Richaud est contre moi, que la médisance s'en mêle. Oui ! mais je vais aller en France, et un homme qui a vingt millions dans sa poche n'est pas le premier venu.

On cherche à vous influencer, à vous monter, je le sais ; car j'ai reçu une lettre d'Haiphong me disant que le Gouverneur de Saïgon cherchait à influencer les Missionnaires contre moi. Qu'ai-je donc fait aux Missionnaires ? Leur rôle est facile, ils n'ont qu'à dire la vérité, c'est-à-dire : nous n'avons pas à nous mêler des affaires du Roi des Sédangs, pas plus qu'il n'a à se mêler des nôtres, nous n'avons été pour lui qu'un ami et nous lui avons servi d'interprète !

San est ici avec mon secrétaire et un autre Annamite ; il me semble que j'ai là des témoins pouvant parler.

Croyez- moi, mon cher Père, on cherche à désunir deux amis, on veut entre nous qu'il y ait une polémique qui amusera la galerie et nuira à l'un et à l'autre.

J'aurais pu répondre à votre première et deuxième lettre, je ne l'ai pas fait, afin de ne pas causer un irrémédiable état de chose. Ai-je plaisanté ? dit quoi que ce soit qui pût vous faire du tort ? ai-je empêché M. Mercuriol de parler ? je n'ai jamais raconté nos expéditions, et pourtant Dieu sait si l'on en ferait gorge chaude ! Ai-je parlé de l'administration de Krui ?

Croyez-moi, on veut se débarrasser de votre influence aussi bien que de la mienne, on compte sur le caractère bouillant de l'un et de l'autre, et en faisant amuser le public vous serez le Bertrand et moi le Raton de la farce.

Réfléchissez et vous verrez que je suis dans le vrai.

Patiencez, je vais en France! là nous verrons, j'ai mon droit, des amis et de l'argent. Ce n'est pas le moment de me jeter par-dessus le bord. Je respecte ma parole, j'ai fait union non commerciale avec les Pères. Que les Pères ne brisent pas cette union.

Nous sommes le 31 Décembre, je vous souhaite une bonne année pour 1889 et l'espérance de vous revoir bientôt ; car je suis un Roi qui apporte à ses sujets, qui leur donne, ne vend pas, et ne voulant que le bonheur de ceux qui m'entourent.

Toujours votre ami quand même.

Signé : DE MAYRÉNA (1).



Ce qui n'empêchait point le Père Guerlach de continuer à mener combat, toujours dans les colonnes du journal haiphonnais. Voici encore un article de ce missionnaire sur Mayréna, son prétendu Royaume et les gestes des évangélistes en pays Moï.

Chez les Sédangs.

Haiphong, le 30 Décembre 1888.

Monsieur le Directeur,

J'ai promis au public une lettre détaillée qui ferait la lumière sur l'affaire Mayréna ; je vous envoie cette lettre aujourd'hui. Le moment est-il opportun ? N'eût-il pas mieux valu attendre que le calme se rétablît dans les esprits ? — Telles sont les questions que je me suis posées. Réflexions faites, je crois utile de dire en toute sincérité comment les choses se sont passées. Un plus long retard aurait fait naître mille suppositions plus étranges les unes que les autres, car tout le monde sait que des rapports partis de Qui-Nhơn avaient présenté la conduite des Missionnaires sous un jour fâcheux, et nécessité mon

(1) Archives R. S. Huê Pièce n° 63.

voyage à Hanoi. Qu'est-il résulté de mes explications avec les représentants de l'autorité supérieure ? Que doit-on penser des soupçons portés contre le patriotisme et l'honneur des Missionnaires ? Que faut-il penser de l'explorateur Mayréna ? Quelle confiance faut-il accorder à cet homme qui se donnait presque comme le mandataire des Missionnaires ? — Toutes ces questions agitent l'opinion et demandent une solution prompte et décisive. Je me résous donc à vous écrire ce compte-rendu, que je considère comme mon dernier mot sur une fâcheuse affaire à laquelle j'ai été mêlé, bien malgré moi, et dont on a beaucoup exagéré l'importance.

Je me contenterai d'exposer les faits en toute sincérité, et sans aucun sentiment de rancune ou d'animosité.

Dans ma lettre du 13 Novembre, publiée par le *Courrier d'Hai-phong* (N^o du 20 Décembre), je vous ai dit comment, missionnaire français, j'ai aidé de tout mon pouvoir un explorateur français envoyé sur nos montagnes par le Gouvernement français. Aux preuves nombreuses de la mission officielle confiée à M. de Mayréna, je puis ajouter une lettre écrite par M. Lemire, résident de France à Qui-Nhơn, lettre où on demandait à l'explorateur « s'il pouvait aller et agir ». Sous ce rapport, le doute n'est plus permis et M. de Mayréna disait vrai en se donnant comme envoyé du Gouvernement, mais il nous a trompés sur le caractère de sa mission.

J'ai appris que le Royaume d'Annam, et par conséquent le Protectorat français, revendiquait le pays des Moïs comme lui appartenant jusqu'aux frontières des possessions siamoises. Le Gouvernement français ne pouvait donc songer à faire prendre ce pays par un explorateur. La mission de M. de Mayréna consistait à reconnaître la route de l'Annam au Mékong et à étudier le pays. J'ai ouï dire qu'on avait envoyé M. de Mayréna chez les Moïs pour s'en débarrasser, parce qu'il devenait gênant à Saïgon, chose dont nous n'avions pas entendu parler. Arrivé chez nous, l'explorateur prit ses coudées franches et se donna lui-même la mission d'organiser les différents villages en un royaume qui devait ensuite faire retour à la France.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit déjà sur les expéditions auxquelles j'ai pris part et qui ont mis à contribution ma santé et les faibles ressources dont je puis disposer.

Le Père Irigoyen et moi, avons accompagné M. de Mayréna comme guides et interprètes, et nous avons signé comme témoins oculaires, les divers traités conclus entre l'explorateur et les sauvages. Nous-mêmes avons conclu avec M. de Mayréna, devenu chef des Sédangs, une alliance défensive contre les Jarai, comme nous en avons conclu avec les indigènes, avec cette différence que dans le premier cas,

nous avons signé un papier, et que dans le second, nous avons tué un buffle, suivant l'usage du pays.

De cette convention passée contre les Jarai, M. de Mayréna voulut se faire une arme contre la France, en disant que nous étions prêts à prendre les armes au premier signal donné par lui. M. Lemire crut aux paroles et aux menaces, et sans plus amples informations, nous accusa d'être hostiles à notre patrie et de favoriser un homme qui menaçait de se donner à l'Angleterre et même à la Prusse. Des rapports partirent de Qui-Nhơn, où les actes et les paroles des Missionnaires étaient travestis ou mal interprétés ; mais dans ces rapports, on ne disait pas qu'en présence du représentant de la France, en la résidence de Qui-Nhơn, M. de Mayréna avait menacé de passer la main à l'Allemagne, et le Résident de France ne protesta pas, il reçut plus tard l'explorateur à sa table. Dans cette circonstance, comme dans bien d'autres du reste, M. Lemire n'a pas fait preuve des qualités nécessaires à un Résident. Je comprends facilement que les faits relatés dans ces rapports officiels aient ému l'autorité supérieure et provoqué des mesures dont on s'entretenait à Qui-Nhơn et ailleurs. Ces faits prenaient une importance d'autant plus grave que les paroles et les actes de M. de Mayréna étaient plus étranges et plus compromettants. Cet homme se vanta sur le paquebot, d'avoir été sacré roi par l'évêque de Qui-Nhơn, alors qu'il reprochait à Monseigneur et aux Missionnaires de Qui-Nhơn de ne point l'appeler sire et majesté. Il disait que son royaume était plein d'or, et que si l'on enfonçait le pied dans un ruisseau, on l'en retirait couvert de paillettes. Il disait encore, cet homme, que la Mission avait signé une lettre de crédit de 200.000 piastres, parce qu'il nous avait laissé une caisse de poudre d'or, et c'est ainsi qu'il trompa un malheureux Chinois auquel il commanda 10.000 costumes pour sa garde royale. Le Chinois demandait de l'argent, Mayréna lui répondit : « J'ai une traite sur les Pères de Hong-Kong » ; le Chinois suivit Mayréna jusqu'à Hong-Kong et ne toucha pas de piastres, car la traite n'existait pas. Comme le Procureur général des Missions était malade, ce fut un prétexte, le Chinois se contenta de bonnes paroles et revint avec un déficit, car il avait prêté de l'argent au Roi ; toutefois, il ne perdit pas confiance, car il croyait encore à la fameuse traite.

Ce fut ma lettre du 25 Décembre qui dissipa tout malentendu.

Pourquoi n'ai-je pas protesté plus tôt ? Parce que j'ignorais absolument ce qui se passait ici (les nouvelles arrivant tard sur nos montagnes) ; et je l'ignorerais sans doute encore, si je n'avais fait le voyage de Hanoi.

Aussi M. de Mayréna pouvait inventer tout à son aise, personne ne le contredisait.

Dans sa lettre du 8 Octobre au *Courrier d'Haiphong* (N° du 21 Octobre), M. de Mayréna prétend que pour arriver de Pékau il traversa les rivières à la nage. Cela est faux. Fausse également la représentation de guerre donnée par Xui. Il fit placer des guerriers barrant la route, et les Prussiens apprenant ce nouvel état de choses se retirèrent sur la rive droite du Mékong. Cela est faux. D'ailleurs, dans son entretien avec un reporter du *China Mail* à Hong-Kong, Mayréna se vante d'avoir rencontré les membres de la mission prussienne, et les a menacés de leur couper la tête (réponse reproduite par le *Courrier d'Haiphong*) ; il prétend disposer de dix mille guerriers, or, les villages qui ont signé la constitution ont une population totale de douze mille personnes, chiffre maximum.— On est loin de 10.000 guerriers. — La légende du Roi au bras cassé est inventée de toutes pièces par Mayréna.

Dans une lettre du 4 Novembre, où il offre au Président de la République française l'assurance de sa plus haute considération, Mayréna parle en termes fort cavaliers de deux explorateurs, MM. Navelle et Metz, qui ont laissé chez nous un excellent souvenir. J'ai répondu à ces insinuations dans mon billet du 25 Décembre. D'ailleurs, il avoue lui-même que sans les Pères, il n'aurait rien fait, alors pourquoi méprise-t-il ses prédécesseurs ?

Dans la même lettre, il donne la description du pays et de ses habitants ; ce qu'il y a de vrai là dedans a été copié sur les ouvrages des Missionnaires. Il parle de fouilles, il n'en a jamais fait. Les hâches de silex lui ont été données par le P. Vialleton. Quant aux deux ou trois petits tubes d'or qu'il montre, ils constituent toute sa provision et ont été achetés par nous en grande partie, car Mayréna désirait vivement emporter un échantillon du précieux métal.

On m'a demandé si les mines là-haut étaient très riches, comme le disait M. de Mayréna ? Je n'en sais absolument rien. J'ai vu des montagnes très riches en quartz, mais j'ignore si ce quartz renferme de l'or. Les indigènes lavent le sable des ruisseaux qui coulent au pied de ces montagnes, et le métal recueilli est enfermé dans un tuyau de plume de toucan. Les indigènes m'ont dit à plusieurs reprises qu'un mois de recherche leur donnait trois ou quatre grammes d'or. Il est vrai qu'ils ne travaillent pas assidûment comme les vrais chercheurs d'or, et leurs outils sont très primitifs ; mais en fin, de pareils résultats sont fort loin des exagérations de M. de Mayréna, qui invente facilement pour les besoins de sa cause. Un exemple entre mille : tout le monde sait que ce Monsieur n'est jamais allé à Hanoi. Or, dans une lettre du 3 Novembre, il écrit : " J'arrive de Hanoi où j'ai vu

le Résident Général et le Général Bégin, j'ai eu des deux côtés une réception très cordiale. Le Général m'a présenté à M. Parreau, il lui a dit : C'est un grand fou que je connais depuis 25 ans, il n'a pas changé depuis, mais c'est un caractère de fer et d'une énergie du diable. »

« M. Parreau m'a dit : « Nous ne songeons nullement à vous chercher noise, et vous auriez dû le comprendre par la lettre du Gouverneur Général, restez roi puisque vous l'avez gagné. Du reste, la France vous doit d'avoir empêché la Prusse d'être là. Patientez, attendez la fin des complications, laissez votre cousin Blanchy faire l'emprunt de 46 millions, et tout ira bien » .

J'ai cité textuellement. Cette lettre, qui se termine par une demande de 250 piastres, ne m'est pas adressée, mais le destinataire m'ayant autorisé à en faire tel usage que je jugerais bon, j'ai cru devoir reproduire le récit de cette entrevue imaginaire, pour édifier le public sur la moralité du personnage. Ce seul trait suffira, je l'espère.

J'avais emporté cette lettre à Hanoi et l'ai montrée au Général Bégin et à M. Parreau. Je l'ai fait voir également à M. le Résident Général, qui a pu apprécier à leur juste valeur les racontars de M. de Mayréna. Je n'ai en aucune peine à me disculper des soupçons soulevés contre moi par les rapports de Qui-Nhon. M. le Résident Général m'a fait un accueil très sympathique, et les explications furent faciles avec un homme dont la droiture, l'intention et la loyauté égalent l'intelligence et la fermeté. Je suis heureux d'avoir pu m'entretenir longuement avec lui et j'emporte de cette entrevue un excellent souvenir. M. le Résident Général sait maintenant de quel côté sont les torts, et il sait également que les Missionnaires établis chez les sauvages aiment la France de tout cœur et sont disposés à la servir de tout leur pouvoir. Que M. le Résident Général reçoive ici publiquement le témoignage de mon respectueux dévouement.

Dans quelques jours je serai de nouveau sur la route des sauvages, et, après les agitations de ces derniers temps, je vais rentrer dans le calme de la vie apostolique. Quoiqu'il arrive, je ne veux plus m'occuper de cette affaire Mayréna, et je la considère comme entièrement terminée, du moins pour ce qui me concerne.

En terminant, qu'il me soit permis d'émettre un vœu. Les missions dans les pays éloignés et inconnus, demandent des gens sérieux et non des personnages dont on veut se débarrasser, qui ont beaucoup d'audace mais fort peu de conscience et dont le sens moral est oblitéré. De pareils explorateurs nuisent à la cause qu'ils prétendent servir, et il serait à désirer que les missions sérieuses fussent confiées à des hommes sérieux et honorables.

Veillez agréer, M. le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

J. B. GUERLACH.

La lettre du P. Guerlach contredit catégoriquement les assertions de M. de Mayréna. Aujourd'hui nos lecteurs peuvent apprécier de quel côté se trouvent la vérité et le bon droit.

« DE CUERS DE COGOLIN » (1).

*
* *

Quels sont ces rapports de Qui-Nhơn dont parle le Père Guerlach ?

A la demande d'explications de son Résident Général sur son attitude dans l'affaire Mayréna, le Résident du Binh-Định, M. Lemire, avait répondu en se disculpant évidemment, mais surtout en chargeant les Missions de Lang-Sông et du Kon-Toum de tous les griefs.

Non seulement, aux dires du Résident de Qui-Nhơn, les Missionnaires avaient eu l'évidente et ferme intention de créer en pays Moï un nouveau Royaume du Paraguay, mais encore, ils avaient sacré Roi, David de Mayréna, et lui avaient, tout au moins liturgiquement, rendu des honneurs royaux.

Nous avons vu que le Père Guerlach avait dû monter à Hanoi pour s'expliquer là-dessus.

A la suite de la lettre où M. Lemire accusait la Mission d'avoir « donné à Mayréna dans l'église de Qui-Nhơn un prie-Dieu placé "en évidence avec draperie rouge et coussin. L'officiant, le Père « Irigoyen, le (Mayréna) salua avec le calice, en entrant et en sortant, « lui donna l'eau bénite à part, lui porta la communion à sa place »... « (Lettre de Novembre du Résident de Qui-Nhơn à Résident à Hué, « pièce n° 44), Mgr. Van Camelbeke (2) écrivit la lettre suivante :

Le 1^{er} Décembre 1888.

Monsieur le Résident Général,

Une lettre (N° 925) que je viens de recevoir de M. Lemire, Résident de Qui-Nhơn, me force encore à vous donner quelques explica-

(1) *Courrier d'Haiphong*, N° 232 du 3 Janvier 1889.

(2) Van Camelbeke, Désiré, né le 19 Février 1839, à Nantes, décédé à Lang-Sông, le 9 Novembre 1901.

tions complémentaires au sujet de la fameuse messe que M. de Meyréna entendit dans la chapelle de Qui-Nhơn, le 23 Septembre (il y a donc plus de 2 mois). Les choses eurent lieu comme je l'ai dit plus haut ; mais, d'après des renseignements plus complets fournis par le père officiant lui-même, il y aurait eu 2 prie-Dieu en tout pareils, placés comme toujours l'un près de l'autre, et dont l'accoudoir était recouvert d'un petit morceau de cotonnade rouge grand comme une serviette et valant à peine 0,10c (comme vous le vîtes du reste, Monsieur le Résident Général du temps de M. et M^{me} de Vernéville). Voilà ce que M. Lemire appelle un tapis spécial. M. de Meyréna ne se contentant pas d'une place exactement semblable à celle réservée à M. le Résident, s'il venait à l'église, prit un de ces 2 prie-Dieu jumeaux et le plaça *lui-même* à part tout près du marchepied de l'autel, de sorte que le Père se retournant pour l'eau bénite et la communion, avait M. de Meyréna presque sous la main ayant tous les autres. Du reste, ce jour-là, M. Lemire ne vint pas à la messe, il n'y eût donc pas pour lui manque de préséance.

Comment une bagatelle de ce genre, venant positivement de l'acte de M. de Meyréna, peut-elle être, après plus de 2 mois de date, reprochée à un pauvre Père des sauvages, éloigné de 7 journées de marche et qui par conséquent n'est plus là pour se défendre ? S'il y a eu inadvertance ou faute quelconque de sa part, avouons qu'elle n'est pas mortelle et qu'elle ne méritait pas de faire tant de bruit.

Une autre chose plus grave mérite également protestation de ma part. M. Lemire, qui a entendu tant de choses *extravagantes* sortir de la bouche de M. de Meyréna, aurait saisi au vol une phrase qui vise les Pères de chez les sauvages et qu'il répète avec complaisance. Il s'agirait d'une alliance offensive et défensive contractée entre les 2 parties. Je puis vous assurer, Monsieur le Résident général, que c'est là une vraie calomnie, qui ne concorde du reste guère avec le dernier alinéa de la citation du Père Guerlach... Un fait de cette importance n'aurait dans tous les cas pu être accepté, conclu et signé que par l'évêque, *seul* supérieur ecclésiastique de *tout* le Vicariat. Or *jamais* je n'ai entendu parler d'un acte quelconque conclu dans ce sens. Que M. de Meyréna l'ait désiré, projeté ou affirmé... cela peut être et demeure alors son *seul* fait *personnel*, dont l'autorité peut lui demander raison. Mais pourquoi déplacer ainsi les responsabilités et chercher à en charger des innocents ? Pardonnez-moi,

Monsieur le Résident général, la longueur presque inconvenante de cette lettre et veuillez me croire toujours.

Votre très humble et dévoué serviteur.

Fr. X. VAN CAMELBEKE,

Evêque d'Hiérocésarée (1).

Ces explications n'ayant sans doute pas été suffisantes, l'évêque en donne de nouvelles dans une lettre au Résident Général (5 Décembre 1888) :

« Mgr. Van Camelbeke se défend d'avoir soutenu Mayréna qui a trompé tout le monde. Il était accompagné d'une escorte, avait des coolies, était donc un personnage officiel... Que le Père Irigoyen qui, descendu de chez les Sauvages, avec Mayréna, l'a accompagné à Qui-Nhơn, ait témoigné des marques de respect particulier envers ce personnage, je n'en sais rien. Mais, dans tous les cas, ce serait là un fait isolé d'un seul Père encore tout impressionné des faits, gestes et paroles de ce mystérieux explorateur sur les montagnes des Sauvages. Du reste, quand le Père Irigoyen était à la Mission (c'est-à-dire à quelques kilomètres de la Résidence), il se conformait parfaitement à notre prudente manière d'agir... Mayréna a affirmé avec le plus grand sérieux que l'évêque de Qui-Nhơn l'avait déjà sacré Roi ! Quel impudent mensonge ! et on se base sur des paroles de ce genre pour écrire l'histoire ! V.C.

P.S. La France peut, quand elle le voudra, reconnaître son protectorat sur ces tribus sauvages, puisque les Missionnaires, y ont arboré le pavillon français bien avant que M. de Mayréna ait inventé son drapeau bleu à croix rouge avec étoile au centre. De son côté M. Navelle l'y planta en 1884 » (Archives R.S. Hué)

Tout cela était fort bien discuté. Mais il fallait une victime administrative. Ce fut M. Lemire qui tomba en holocauste : en Janvier 1889, le Résident du Bình-Định fut déplacé et nommé résident de France à Vĩnh.

Lui qui, par trois fois, avait refusé de sa plume le diplôme de l'ordre de Sainte-Marguerite que Marie 1^{er} avait eu le toupet de lui envoyer (1), partit de Qui-Nhơn le cœur ulcéré, vouant au mépris de l'humanité ces missionnaires qui n'avaient cessé de le charger et qui, « alors qu'un des leurs venait à Qui-Nhơn pour soutenir M. de Mayréna, envoyaient un autre Père à Hanoi pour répudier ses actes et ses écrits. » (Leltre à M. Rheinart, du 5 Janvier).

(1) Archives R. S. Hué, Pièce N° 40.

(2) Voir Documents.

Calme, malgré ces lointaines tempêtes, S. M. Marie 1^{er} poursuivait à Hong-Kong son métier de souverain. Par décret N° 45 du 1^{er} Janvier 1889, il élevait à la charge de secrétaire d'Etat premier ministre, M. Henri de la Rousselière, ancien sous-préfet de Napoléon III, et, par décret N° 46, du même jour, il couvrait de décorations les poitrines de quelques gogos.....

Malgré ces pompeux décrets, un nouvel épisode de cette vie aventureuse allait bientôt être clos.....

Sans nulle ressource, Mayréna doit tendre la main pour pouvoir payer son passage sur le navire qui l'emportera vers d'autres vergers où poussent certainement d'autres poiriers.... En effet, le directeur de la Chartered Bank ouvre une souscription, et S. M. Marie 1^{er} peut enfin s'embarquer, le 20 Janvier 1889, sur le *Bayern*, courrier allemand qui doit le déposer à Gênes.

Il a voilé sa puissante personnalité sous le pseudonyme de Dien (sans doute le vocable Moï Dieng qui signifie inviolable. Voir son épître au Président de la République Française, du 4 Novembre).

Avant que de quitter Hong-Kong, il a tenu à menacer encore la France : Mayréna, dès son arrivée à Paris, se propose de créer de l'agitation, grâce à ses relations avec les chefs du parti bonapartiste (1).

A peine la nouvelle de ce départ est-elle sue au Tonkin, que les deux derniers « sujets », Liébard et A Kong, unissant leurs communes détresses, écrivent au Père Guerlach une lettre où ils disent leur triste sort....

« Le Chinois A Kong, fermier des jeux de Haïphong, ne peut tenir le pinceau : il est aveugle. C'est Liébard qui, une fois de plus, servira d'intermédiaire ! » Que le cher Père sache donc que : 1° A Kong a prêté à Mayréna 200 \$; 2° qu'il a déboursé pour fournitures de vêtements à Sa Majesté, galons, etc., ci : 148 \$ 65 ; 3° qu'il a dû en outre payer pour frais de voyage et d'hôtel de S. M. et de lui-même, ainsi que pour les frais d'hôtel des trois Annamites de la suite, ci : 180 \$; 4° qu'il a fait confectionner 200 trousseaux à Hanoï, qui lui restent pour compte, et qu'il ne pourra jamais revendre, à 6 \$,50 le trousseau, ci : 1300 \$, moins 5% d'escompte, soit : 1235 \$; 5° qu'enfin A Kong a dû verser à Hong-Kong 400\$ d'arrhes pour achat de drap pour les autres costumes, arrhes qui sont perdues, ci : 400 \$. Soit un total de 2.163 \$ 65.

(1) Lettre de M. Bézaure, notre nouveau consul, et télégramme du Gouverneur Général du 11 Mars 1889.

« Le Père Guerlach, pense-t-il, que les biens et terres de Marie 1^{er} en pays Sédang seront suffisants pour faire rentrer le bon A Kong dans tous ses débours? » (1)

La réponse du Missionnaire dut être assez drôle. et A Kong jugea qu'il n'avait plus qu'une ressource: déposer une plainte en escroquerie contre son Souverain.

C'est ce qu'il fit, tandis que David de Mayréna, bluffant une fois de plus, se faisait reconnaître Roi par d'autres naïfs, sous d'autres cieux ...

Le journal toulonnais *Le Petit Var* nous apprend, en effet, que « on remarquait hier, au Café Riche, un roi de fort belle apparence, grand, robuste, et orné d'une barbe fluviale. C'était un souverain d'Extrême-Orient. Il trônait sans faste sur une banquette et daignait condescendre aux apéritifs occidentaux. Marie 1^{er}, Roi des Sédangs, car tel est le nom dont on le nomme, paraissait ravi de se retrouver sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple des boulevards qu'il a tant aimé, etc. etc., ». (24 Février 1889).



Interrompons, un moment, le récit des frasques du Roi des Sédangs, pour expliquer ce qu'était alors ce pays Moï, et ce qu'il est devenu après 1888.

Les Moïs sont des hommes d'origine sans doute malayopolynésienne, qui habitent les monts, plateaux et vallées de cette longue chaîne de montagnes que l'on dénomme Cordillère Annamitique et qui, issue des dernières troupes thibétaines, forme comme une colonne vertébrale à l'Indochine française, de la province chinoise du Yunnan aux plaines cochinchinoises.

De la Cochinchine au Yun-nan, il y a donc des malayopolynésiens qui ont toujours été appelés de vocables péjoratifs par leurs voisins immédiats : Moï en annamite, Kha en laotien, termes qui signifient sauvages.

Toutefois, ces Moïs ou Khas portent des noms particuliers à chaque tribu : Sédang, Jiaräi, Reungao, Raddé, Halakon, etc. De plus chaque peuplade possède non seulement un langage inconnu du voisin, mais encore des coutumes et moeurs très différentes.

C'est ainsi que, par exemple, certaines tribus vivent sous le régime du patriarcat, tandis que d'autres sont sous le régime du matriarcat.

(1) Dir. des Archives, Pièce n° 167.

Les Moïs sont groupés en tribus qui n'ont pour chef que des chefs de villages. Au point de vue spirituel, s'appesantit lourdement sur eux la puissance de deux sorciers : le Saddet de l'Eau et le Saddet du Feu. Chacun de ces deux hommes prétend pouvoir, rien que d'un geste de son épée sacrée, déchaîner sur l'humanité ou l'inondation ou l'incendie. C'est là l'origine de leur grande autorité (1).

Les hameaux sont constitués par quelques cases sur pilotis soit groupées dans une enceinte fortifiée, soit égaillées parmi les herbes d'une clairière. Le pays n'est évidemment couvert que de forêts avec, çà et là, des rizières de « rays », des champs de maïs, de sésame et de tabac.

Le Moï vit surtout de la chasse et des produits de la forêt. Des clans s'occupent spécialement de la chasse aux éléphants sauvages, d'autres de la recherche des canneliers ou du bois d'aigle. A peu près nu, le Moï va, libre et fier, à travers la haute brousse ou sous l'épaisse jungle, et une seule force l'arrête : celle où le village, la sente, le champ, la forêt sont « dieng », c'est-à-dire tabous.

Nous ne croyons mieux faire que de prier le lecteur que les coutumes, moeurs et légendes Moïs intéresseraient, de vouloir bien se reporter à l'ouvrage : *les Jungles Moïs*, de H. Maître, qui est pour ainsi dire définitif sur toutes les questions Moïs.

Jusqu'à ces dernières années, presque toutes ces tribus avaient vécu complètement indépendantes de l'empire d'Annam. Notre arrivée en Indochine allait modifier cette indépendance.

Les premiers Européens qui s'occupèrent des Moïs de l'Annam furent des missionnaires français. Ils attaquèrent justement le pays Moïs par les territoires montagneux qui s'étendent à l'Ouest de la province du Bình-Định, chef-lieu Qui-Nhơn, et qui confinent aux régions laotiennes des rives du Mékong. Une seule circonscription a été, jusqu'à présent, soumise à leur évangélisation : celle du Kon-Toum.

Les Pères Combes et Fontaine arrivèrent chez les Ba-Hnars en 1849. Le Père Dourisboure (2) les rejoignit en Janvier 1851. Il demeura chez les Moïs jusqu'en 1885 ; après lui, une suite ininterrompue de missionnaires a continué l'oeuvre des PP. Combes et Fontaine.

C'est Mgr Cuenot qui, en 1842, eût l'idée de chercher dans l'hinterland un refuge pour soustraire ses fidèles aux persécutions annamites.

(1) Voir : P., Guerlach : *Quelques notes sur les Sadet*. *Revue Indochinoise*, 1905.

(2) Voir : *Les Sauvages Ba-Hnars, Souvenirs d'un Missionnaire*, par M. l'Abbé P. Dourisboure. Paris. Téqui. 1894; et son *Dictionnaire Ba-Hnare-Français*. Hong-Kong. Imprimerie des Missions Etrangères, 1889.

Et, de fait, en 1884 et 1885, les Pères demeurèrent isolés du monde civilisé par les terribles massacres qui détruisirent alors presque entièrement les chrétientés de la côte.

Actuellement, la Mission de Kon-Toum comprend 20 districts, 142 chrétientés et 16.790 catholiques. Elle dépend du Vicariat apostolique de la Cochinchine Orientale, dont l'évêché est à Lang-Sông, près de Qui-Nhơn.

Nous avons vu qu'en 1888, au moment où David de Mayréna franchit le col du Man-Yang, par où passe le sentier (aujourd'hui la route automobilable) qui de Qui-Nhơn mène à Kon-Toum par An-Khé, trois missionnaires dirigeaient la Mission des Sauvages : les Pères Vialleton (1) (Supérieur), Irigoyen (2), et Guerlach.

Nous avons vu également que l'Administrateur Navelle, en 1884, et le Lieutenant Metz, en 1887, avaient seuls, à part les Missionnaires, visité le Kon-Toum, avant Mayréna.

Pourquoi donc, dira-t-on, et cette indépendance des Moïs, et cet isolement? D'abord, à cause de l'humeur belliqueuse et indépendante du Moï, ensuite de la mauvaise réputation d'insalubrité de ces montagnes (deux raisons qui avaient jusqu'alors suffi à en écarter les Annamites), et enfin à cause des incidents sanglants de 1885 qui, nous l'avons noté également, avaient incité les Missionnaires du Kon-Toum à s'appuyer sur des guerriers Moïs pour échapper au massacre, persécution que durent subir les chrétiens de Bình-Định, après la révolte du roi Hàm-Nghi et de son fameux ministre Tuyêt (3).

Le déblocage de la mission des Sauvages par les troupes françaises n'eût lieu qu'en Mars 1887 ; un an après environ, c'était l'affaire Mayréna.

Comme le lecteur a dû le remarquer, le premier plan de ce te aventure fut tenu, bon gré mal gré, par le Père J. B. Guerlach. Ce missionnaire (né à Metz le 14 Juillet 1858) débarqua pour la première fois en Indochine le 18 Mai 1882. Dès son arrivée à la Mission de Qui-Nhơn (4 Juin), il reçut, suivant l'usage, de son évêque, un surnom, celui de Cồ-Cảnh, sous lequel Annamites et même Moïs le connurent si bien que, plus

(1) Vialleton Jules, né à Saint-Didier la Séauve (Haute-Loire), le 14 Mars 1848. Décédé à Kon-Toum, le 11 Novembre 1909.

(2) Irigoyen Pierre, né à Montory (Basses-Pyrénées), le 21 Novembre 1856. Habite toujours le Kon-Toum.

(3) En Juillet 1885: guet-apens de Hué, révolte des Lettrés, massacre de trente mille chrétiens et de huit missionnaires français. Voir Vuillaume. Jabouille, Guerlach : *op. cit.*



Planche VI. — Un Mòi.

tard, il suffisait à un étranger au pays Moï de prononcer ces mots pour être aussitôt accueilli et protégé (1).

Le Père Guerlach débuta à la Mission des Sauvages le 8 Janvier 1883, au village de Kon Jéri Krong (ou Kon Ko Xàm) et, depuis ce jour jusqu'à celui de sa mort, survenue à Kon-Toum le 29 Janvier 1912, il fit preuve d'une ardeur inlassable, tant au point de vue apostolique qu'administratif, littéraire et même militaire ! Il organisa d'abord la résistance lors des massacres de 1885-1887, puis, en Février 1888, il lança une colonne de 1200 Bahnars contre la tribu adverse des Jaraïs, dont tout le monde (y compris M. Navelle en 1884), avait eu à subir les brigandages.

Nous lui devons plusieurs relations sur les pays Moïs : *Deux ans de captivité chez les Bahnars* (1887) ; *Mæus et superstitions des Sauvages Bahnars* (1887) ; *la Variole chez les Sédangs* ; « *Chez les Sauvages* » (1894, qui parurent dans *Les Missions Catholiques* ; de nombreux articles donnés au *Courrier d'Haïphong* au sujet du Royaume de Marie 1^{er} surtout *l'Œuvre Néfaste* (1906), où il répond aux accusations du F. Camille Paris (*op. cit.*).

C'était un homme d'une taille athlétique, qui ne cessa jamais de lutter, soit par l'action, soit par la plume ou la parole, et qui, à cette époque où les terres Moïs appartenaient encore au plus courageux et au plus fort, prit un peu figure de missionnaire armé.

Si le Père Guerlach reçut de grands coups, il est incontestable qu'il en donna de non moins rudes. Il ne nous appartient point certes, à nous, impartial dépouilleur d'archives, de juger ses actes et ses écrits. Qu'il nous suffise de noter loyalement que, dans l'équipée de Marie 1^{er}, il fut, comme tant d'autres, (et ces autres, ce sont : le Résident Lemire, l'Evêque Van Camelbeke, le Chinois A Kong, le Consul Verleye, divers Français de Cochinchine, d'Annam et du Tonkin, des financiers anglais d'Hong-Kong, et tous ceux qui apparaîtront bientôt), trompé par la faconde, les mensonges et le toupet de Charles David...

*

* *

Le Gouvernement Général de l'Indochine, désirant en finir avec cette histoire de Royaume indépendant, chargea tout de suite le nouveau Résident du Bình-Định, M. Guiomar (2), d'une mission en pays Moï.

(1) Voir *Relation de la Mission Pavié*, Tome III.

(2) Guiomar Edmond, né le 2 Octobre 1853, noyé en face de Qui-Nhon, le 6 Mars 1890.

M. Guiomar, et son adjoint M. Simoni, partirent de Qui-Nhơn le 21 Mars 1889 et arrivèrent à Kon-Toum le 2 Avril.

Aidé par les Missionnaires, le Résident rassembla aussitôt les chefs des 42 villages qui avaient liés partie avec Marie 1^{er} et en cette palabre, tous les Moïs qui, un an auparavant, avaient si légèrement juré fidélité à leur « Agna », jurièrent, avec une naïveté aussi spontanée, fidélité à la France....

Ceux qui avaient encore des traités les remirent à M. Guiomar, ceux qui détenaient des pavillons bleus les troquèrent contre des drapeaux tricolores (sauf un pavillon royal qui servait de jupon à la femme d'un chef ; lettre du 9 Juillet) ; les Missionnaires servirent une fois de plus d'intermédiaires, de témoins et d'interprètes bénévoles, et remontant sur ses éléphants, la mission Guiomar, chargée des trophées et des dépouilles de l'éphémère Royaume, reprit le sentier de Qui-Nhơn où elle arriva le 21 Avril 1889 !

Là, il restait au représentant du Gouvernement à liquider totalement ce qui avait été récupéré soit à Kon-Toum, soit à Qui-Nhơn. La monture royale, le fameux cheval arabe, fut vendu aux enchères publiques pour la modique somme de cinq piastres, tant il était en piètre état (1), et inventaire fut dressé des objets ayant appartenu à Marie 1^{er}, afin, sans doute, que l'argent provenant de leur vente (qui eut lieu plus tard à Tourane), put désintéresser A Kong, Liébard et tutti quanti...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Résidence de Qui-Nhơn (Annam).

Du vingt-deux du mois de Mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Par devant nous, Chancelier de la Résidence de France à Qui-Nhơn (Annam), s'est présenté M. Guiomar, Vice-Résident de France en ladite Résidence, et en vertu de la lettre de M. Rheinart, Résident Général de la République Française en Annam et au Tonkin, et a

(1) Pièce n° 75. R. S. Hué.

consigné entre nos mains à titre de dépôt d'office pour être conservé dans notre Chancellerie, savoir :

1° _ Un sabre de parade, à fourreau doré et ornementé, poignée d'ivoire, lame damasquinée, le tout dans une boîte en bois tapissée à l'intérieur de velours bleu ;

2° — Un panier de bambou contenant :

- I Mors avec têtère et guides,
- I Bouteille de chasse recouverte en cuir avec gobelet étain fixé sur le bouchon,
- I Sertisseur à étau et manivelle,
- I Sertisseur à poussoir,
- I Cartouchière cuir embanté pour cartouches calibre 12 (1),
- I Cartouchière en cuir embanté pour cartouches métalliques (Remington),
- I Boîte ronde en fer blanc contenant des amorces pour balles explosives,
- I Étui en bois contenant un flacon de vaseline (couvercle vissé),
- I Revolver Colt à crosse démontable avec sa gaine et sa ceinture(2),
- I Injecteur en caoutchouc,
- I Thermomètre avec étui en bois,
- I Couteau avec fermoir en anneau,
- 3 Courroies de différentes dimensions,
- I Boîte en cuir avec 2 couverts de table,
- I Etui en bois contenant des amorces ;

3° — Un second panier en bambou contenant :

- I Boîte de pharmacie décollée, enveloppée et ficelée, dans l'état où elle est,
- I Boîte de fer blanc contenant des cartouches Remington, des petites limes, une chargeur en nickel pour cartouches Remington, une alène et du fil de cordonnier, un étui pour nitrate d'argent, un désamorceur et son aiguille,
- I Crosse en nickel démontable pour le revolver,
- I Jumelle et son étui ;

4° — Une caisse en bois fermée à clef et ficelée contenant des cartouches chargées (M. de Mayréna en a conservé la clef) ;

5° — Deux chapeaux de paille l'un annamite et l'autre saïgonnais ;

(1) Remise par M. **Vương-Tử-Đại** au Musée **Khải-Định**, Huê.

(2) Appartient aujourd'hui à M. Saint-Poulof, Administrateur des S. C.

6°— Cinq piastres provenant du montant de la vente d'un cheval avec son licol en mauvais état et un morceau de chaînette en fer, adjugé en vente publique le 17 Février dernier, conformément aux ordres de M. le Résident Général. (5 \$ 00).

Le tout conforme à l'inventaire qui a été dressé par nous et dont l'original est aux archives de la Chancelleries.

Lesquels effets et espèces ont appartenus à M. de Mayréna, explorateur en mission qui a quitté le pays en laissant tout ce dont l'énumération précède, chez les Pères missionnaires en résidence chez les sauvages Moïs Bahnars et à la Mission de Lang-Sông (Binh-Định, Annam), par l'entremise de qui la délivrance en a été faite le sept Février mil huit cent quatre-vingt-neuf.

En conséquence, nous avons mis en lieu sûr les dits paniers et caisses de bois et déposé dans la caisse la susdite somme de cinq piastres (5 \$) pour être, le tout, en temps et lieu, remis à qui de droit ou être employé comme il sera jugé, sauf déduction des frais et dépenses que de raison.

DONT ACTE dressé en Chancelleries et signé, après lecture, avec M, le Vice-Résident à Qui-Nhơn, les jour, mois et an que dessus.

Le Chancelier:

Signé : WEIS

Le Vice-Résident ;

Signé : GUIOMAR (1).

*
* * *

L'Administration voulait bien prendre pied en ces territoires excentriques, mais très lentement, et par le truchement des chefs indigènes et des Missionnaires.

Déjà, en Septembre 1888, le Père Vialleton avait réussi à grouper les Bahnars et les Reungaos en une confédération, toujours dans le but de créer une action défensive contre les pillages incessant des Sédangs. (2)

Le Résident Général avait vu d'un très bon œil ce groupement se former et se fortifier ; il avait également écouté les explications du P. Guerlach ; aussi afin de mieux préciser les vues du Gouvernement et de dégager les responsabilités des Missionnaires en cette affaire Mayréna, M. Rheinart adressa-t-il à la Mission des Sauvages et au Président de la Confédération les trois lettres suivantes:

(1) Archives R. S. Hué ; Pièce n° 87.

(2) Voir le texte de cette confédération aux Documents.

RÉSIDENCE GÉNÉRALE
EN ANNAM ET AU TONKIN

République française.

Hué, le 23 Février 1889.

N° 98

CABINET DU
RÉSIDENT GÉNÉRAL

*Le Résident Général de la République française
en Annam et au Tonkin, à Monsieur le Pré-
sident de la Confédération Bahnar Reungao.*

Monsieur le Président,

Je vous remercie de la lettre que vous m'avez adressée, dans laquelle vous me faites part des bons sentiments dont vous êtes animé envers la France. Croyez que, de notre côté, nous éprouvons la plus sincère sympathie pour les populations que vous administrez si sagement, et pour les tribus voisines ; et je suis heureux de pouvoir vous transmettre ici l'expression de cette sympathie.

Je regrette beaucoup que vous n'ayez pu voir le Résident français de Quinhon, qui vous eût fait part des intentions toutes bienveillantes de la France ; je le regrette surtout parce que c'est l'état de votre santé qui vous a empêché de faire cette démarche. J'engage le Résident à aller visiter votre région, pour se renseigner sur les vœux et les besoins des populations ; j'espère que lorsqu'il lui sera possible de vous rencontrer, il vous trouvera en bonne santé. Monsieur de Mayréna, dont vous me parlez, est un aventurier qui a trompé les Sédangs sur sa qualité, et sur ses titres ; dans son entreprise, conduite avec la plus grande mauvaise foi, il n'a pas eu d'autre but que son intérêt personnel. Il cherche à se procurer de l'argent par tous les moyens ; et il n'a pas hésité à tromper les Missionnaires eux-mêmes, oubliant les services que ceux-ci lui avaient rendus. Il eût vendu le territoire des malheureux Sédangs, si le Gouvernement français n'avait pas dévoilé ses intrigues. Le Gouvernement français ne l'autorisera plus à retourner chez les Sédangs, dont ses agissements, du reste, lui ont fermé les portes pour tout jamais ; et c'est un bonheur pour les Sédangs, qui eussent été ses dupes et ses victimes, comme tant d'autres personnes. — Considérant que beaucoup de villages sont exposés aux attaques de leurs ennemis, parce qu'ils ne sont pas assez forts pour se défendre, étant livrés à eux-mêmes ; considérant que le groupement des villages permet d'assurer la tranquillité dans le pays, et qu'il n'est pas de meilleur moyen pour donner la sécurité aux habitants, le Gouvernement français verra avec plaisir les villages Sédangs se joindre aux villages déjà groupés, afin qu'unissant leurs forces, ils puissent plus facilement se protéger les uns les autres. Le Gouvernement français verra avec plaisir d'autres

groupements analogues se former, s'il est possible, et il donnera un cachet à celui qui aura été nommé chef du groupe, afin qu'il puisse donner les ordres nécessaires pour veiller à la sécurité de tous.

La France donnera sans doute prochainement des marques de sa sollicitude aux populations de toute cette région, en chargeant plus spécialement un fonctionnaire de veiller sur elles, de donner toute liberté aux habitants pour parcourir les routes et commercer sans entraves. J'espère, Monsieur le Président, que ce fonctionnaire pourra compter sur votre concours dévoué pour mener à bien une tâche dont dépend la prospérité de tous.

Je fais des vœux pour votre santé, et vous envoie les assurances de ma haute considération.

Signé : RHEINART.

République française.

RÉSIDENCE GÉNÉRALE
EN ANNAM ET AU TONKIN

N° 31 C

**CABINET DU
RÉSIDENT GÉNÉRAL**

Huế, le 12 Mars 1889.



*Le Résident Général de la République Française
en Annam et au Tonkin, à Monsieur le
R. Père Guerlach.*

Mon cher Père,

Je vous remercie beaucoup des renseignements que vous avez bien voulu me donner, et je vous retourne la lettre du Chinois, après en avoir pris copie. J'ai gardé l'autre lettre, puisque vous vouliez bien m'y autoriser. Le traité des 20 millions est comme tout le reste un conte, un mensonge. On n'en est plus à les compter. Il est fâcheux que le nombre des dupes soit si considérable, mais je n'y vois pas remède. M. de Mayréna n'est pas solvable, que je sache, et il n'y aura rien à tirer de lui.

Dans sa lettre un peu confuse, il semble chercher à vous inquiéter, à vous faire craindre notre intervention. Elle ne peut pas vous être nuisible, car notre action dans ces régions éloignées sera toujours extrêmement discrète. Nous n'avons pas le projet de changer l'état des choses existant. Ce que nous voulons, c'est que des étrangers ne prennent pas pied, que le passage demeure libre, pour aller vers le Mékong. Mais les usages et coutumes des gens seront respectés. Nous les laissons s'administrer, et ne prétendons rien changer à ce qui existe. Nous verrons avec plaisir le groupe formé sous votre inspiration attirer à lui les villages voisins, et aussi nous verrons avec plaisir un autre groupe

se former, composé du restant des Sédangs et de ceux d'au-delà. Je prie le R. P. Fourmont de vous communiquer ce que je lui écris d'autre part; tout cela est un peu embrouillé, écrit à bâtons rompus, mais j'espère que vous m'excuserez, et que je serai compris quand même. Je vais m'absenter pour un mois, j'ai beaucoup à faire avant de me mettre en route, mes lettres s'en ressentent.

Je joins à ma lettre une lettre pour Krui, et une autre pour Xui, (nom qui figure sur les papiers Mayréna). Je vous laisse entièrement libre de faire de ces deux lettres tel usage qui vous paraîtra le plus convenable. Les remettre ou les détruire. Nous travaillons tous deux en vue du bien de la Patrie ; vous connaissez ces gens, ce qu'on peut leur dire, vous apprécierez beaucoup mieux que je ne pourrais le faire, l'opportunité de la remise de ces deux lettres, ou de l'une des deux seulement, ou de la destruction des deux.

Il me semble que ce serait un beau succès, si nous renforçons votre groupe, et si nous en fondions un autre, dont le chef recevrait de nous un *bàng-càp*, le pavillon du protectorat flottant dans la région aussi loin que possible.

Le sieur de Mayréna s'est embarqué sur un bateau allemand, le 20 Janvier, se rendant en Europe ; il a pris le nom de Dien, je crois, pour passer inaperçu.

Il compte se remuer en France ; je pense qu'il sera vite percé à jour, peut-être les plaintes en escroquerie le poursuivront. Il serait fort bon qu'aux premiers avis nous venant de France, nous puissions répondre que les Sédangs se sont fédérés, sauf quelques villages, qui se sont réunis aux Bahnars ; qu'ils ont un chef ayant un brevet donné par nous ; qu'ils paient une redevance, (quand ce ne serait qu'une ou deux piastres). Les prétendus droits Mayréna tomberaient du coup.

Pour l'Exposition, un peu de café fera fort bien, quelques produits du sol, quelques produits industriels. Je n'oserais vous conseiller les échantillons de bois, c'est un peu lourd, difficile à transporter. Naturellement, le Résident vous remboursera vos frais.

Il n'y a en rien à se préoccuper des racontars, au moyen desquels le sieur Mayréna veut vous intimider. Vous avez fort bien fait de vous défendre, et d'assurer la sécurité des vôtres. Du côté des Sédangs on n'est pas en pays régulièrement organisé et administré. Ce n'est pas comme l'Annam proprement dit. Là où habitent les Annamites, il y a des autorités, qui ont des moyens d'action, il y a des lois, les particuliers peuvent et doivent réclamer l'appui de l'autorité. S'ils se sentent en danger, ils ne peuvent se faire justice eux-mêmes. Mais en pays Moï, les conditions sont absolument différentes, et chacun doit pourvoir à sa sécurité. Votre idée de grouper les villages leur

donne une grande force, et permettra de n'avoir plus à expédier ; mais il en fallait venir là au début, pour faire respecter sa vie.

Quoiqu'en puisse dire le sieur Mayréna, personne n'aura l'idée de faire des gorges chaudes sur la Mission, ni de s'occuper de la façon dont administre Krui. Il est certain qu'il ne procède pas comme on le fait en Europe. Moï ayant affaire à des Moïs, il applique les usages Moïs, c'est trop juste, trop naturel, ce qui serait plus à critiquer serait de vouloir tout bouleverser.

La conclusion du sieur de Mayréna manque de justesse, il a tort de faire des emprunts à des classiques qu'il connaît trop peu ; il cite la fable du singe et du chat, et pour vous mettre en garde, il vous réserve le rôle de Bertrand, gardant pour lui celui de Raton. Je ne crois pas qu'il tire jamais les marrons pour personne, pas plus que vous ne seriez de caractère à les croquer à son détriment.

Je suis bien pressé, il me faut en rester là, sans vous avoir, je le crains, donné toutes les explications désirables.

Il n'y a pas à se préoccuper beaucoup des cartes, celle de Garnier a été dressée à un moment où nous ne connaissions pas l'Annam, ni ses limites, et cette partie n'a pas été dressée de *visu*. Sur la carte Dutreuil il n'y a aucune tribu qui soit portée comme étant indépendante. Ces travaux n'ont pas un caractère complètement officiel.

Je vous renouvelle tous mes vœux et tous mes remerciements, mon cher Père, et je vous prie de croire à mes sentiments bien dévoués.

Signé : RHEINART.

Je mets deux lettres pour Xui, à choisir pour lui envoyer une, ou les supprimer toutes deux, suivant l'effet que pourrait produire la lettre.

RÉSIDENCE GÉNÉRALE
EN ANNAM ET AU TONKIN

République française.

N°30 C

Hué, le 12 Mars 1889

CABINET DU RÉSIDENT
GÉNÉRAL

*Le Résident Général de la République française
en Annam et au Tonkin, à Monsieur le
Président Krui.*

Monsieur le Président,

Avant à répondre à une lettre du R. P. Guerlach, j'en profite pour vous confirmer ma lettre précédente, et vous dire que nous verrions avec plaisir des villages Sédangs se joindre à vous, pour donner plus de force au groupe que vous avez constitué, et vous mettre mieux à

même de vous défendre contre vos ennemis. Nous verrions de même avec plaisir les autres villages Sédangs et leurs voisins suivie votre exemple, et se grouper eux aussi, afin d'unir au besoin leurs forces pour se protéger les uns les autres. Ces deux groupes composés des gens honnêtes, paisibles, formés en vue d'assurer la sécurité, auraient naturellement une réelle communauté d'intérêts, et par suite ils seraient unis par des liens d'amitié, de bon voisinage, qui ajouteraient en cas de besoin à la force de chacun d'eux. S'administrant séparément sous la direction du chef, qu'ils auraient choisi, ils pourraient en cas de danger unir leurs forces pour se défendre contre les ennemis. Afin d'avoir le moyen de se reconnaître entre eux, et pour bien marquer les bonnes relations qui nous unissent tous, les groupes pourraient arborer le pavillon du Protectorat. Pour donner plus de crédit au chef élu par le groupe, nous lui délivrerions un brevet, marque de sa dignité. Nous allons entrer en pourparlers avec les autorités annamites, afin d'obtenir la suppression des fermes de commerce, et de permettre à toutes les tribus du haut pays de venir commercer à leur gré. Mais cette suppression de la ferme devant causer une perte au Gouvernement annamite, il serait équitable que les tribus se concertent pour indemniser le Gouvernement, en lui versant à peu près le montant de la valeur de la ferme. Les chefs se chargeraient de la perception et du versement de ces petites sommes ; la charge qui en résulterait pour les habitants serait plus que compensée par les profits que leur assurerait la liberté du commerce. Le Résident de Quinhon ira, dès qu'il le pourra, vous donner l'assurance de notre sympathie pour votre personne, et pour les habitants du haut pays, et en même temps s'informer des besoins, savoir dans quelle mesure nous pourrions y pourvoir. Je ne doute pas qu'il trouve le bon accueil auquel il a droit, et je vous en remercie par avance.

Je vous renouvelle les assurances de ma considération très distinguée.

Signé: Le Résident Général, RHEINART

*

* *

Les territoires Moïs allaient d'ailleurs se rattacher par étapes à l'ordre normal environnant.

Après la Mission Guiomar (1889), ce fut la Mission Pavie (1891), qui réussit à faire reculer la menace d'emprise siamoise, puis la colonne de milice Garnier (1892), dont la relation a été donnée par le

Garde Delingette (1); enfin, en 1898, le Colonel Tournier, Commandant Supérieur du Bas-Laos, annexa les pays du Kon-Toum à l'administration du Laos, et confia la direction de cette nouvelle délégation au Père Vialleton (2).

L'occupation des terres Moïs ne devait cependant pas s'opérer sans que quelques Français ne la scellent de leur sang. C'est le Garde-principal Robert qui est tué par les Sédangs (29 Mai 1901), sur les bords du Psi ; ses collègues Henry et Sicre, qui sont tués par les Bolovens, en 1901 également; l'Administrateur Odend'hal, qui est assassiné le 7 Avril 1904, près de Ban Tour, par les hommes du Sadet Patau Pui ; le colon C. Paris qui, s'étant permis de pénétrer dans un village « dieng » et d'y abattre un animal, est tué à Kon Klott par les Hala-Kons, le 25 Janvier 1908 ; assassinés encore par les Moïs sur la Sé Pouc, en Mai 1911, le caporal Perrin et le soldat Mesnard ; et, pour clore cette liste rouge! c'est le puissant notateur et explorateur de l'hinterland Moï, Henri Maître lui-même, qui est assassiné à Méra, avec ses 40 miliciens, en Août 1914....



Le 23 Février 1889, le tout Paris des boulevards acclamait donc Marie 1^{er}. Mais ce n'était pas suffisant au Roi des Sédangs. Des vivats de fêtards, des apéritifs au Café Riche. . . . David de Mayréna avait déjà connu, hélas ! la valeur de tout cela.

Il lui fallait mieux, et ce mieux était : 1° la reconnaissance de son royaume par la France ; 2° de l'argent. Et il n'eût ni celui-ci, ni celle-là....

Si la foule des badauds, si quelques noceurs en mal de distractions l'avaient pris un instant pour hochet, il n'en était rien du monde officiel. Sur la côte d'Annam, au Tonkin, à Hong-Kong, passe encore parce que, surtout en 1888, il y avait tant, en ces lieux excentriques, de « phénomènes », qu'un de plus pouvait fort bien être admis et gobé...

Mais, à Paris, l'aventure Mayréna ne fut jamais reconnue par les gens sérieux que comme une aventure nouvelle, et rien de plus !

Ce qui n'empêche pas Marie 1^{er} de jouer au roitelet, de parader, et de signer des décrets pompeux.

(1) A. Delingette : *Relation d'un voyage chef les Moïs*. Paris. Imprimerie Kuglmann, 1895.

(2) Lettre n° 116, du 7 Mars 1898.

Il commença par « épouser », paraît-il, une deuxième, ou plutôt, une troisième reine. Il avait divorcé de Maria Francisca Avron par son décret du 21 Août 1888. (Il ne se soucia jamais ni de sa femme légitime, ni des deux enfants qu'il avait eus d'elle. Albert et Marie-Louise.) La congai cochinchinoise Lê-Thị-Biên était morte au Kon-Toum d'un accès pernicieux. La place était vacante, S. M. y pourvut en élevant d'abord au marquisat de Héring, Madame Aimée Julie Lyeuté (Décret n° 47 du 5 Avril), puis, le 5 Mai, en épousant cette femme qui est devenue pour la circonstance : « la noble demoiselle Marie Julie Rose Lyeuté ».

Comme il fallait une cour à sa royauté, Marie 1^{er} nomme à la dignité de Duc de Droua un certain M. Angenard, qui dut certainement payer cher cette satisfaction à sa vanité. . . . (Décret n° 48 du 10 Avril 1889).

Le même jour, M. Fernand de Jupilles est promu secrétaire de « notre » maison », et M. Georges Mazergue, chambellan.

Hélas ! c'est tout ce que peut faire Mayréna, car, dès qu'il essaye d'aborder les sphères administratives, il se heurte à un « mauvais vouloir » absolu.

M. de Cuers de Cogolin, alors à Paris pour visiter l'Exposition, fait part (avec un certain étonnement) au *Courrier d'Haiphong*, des rebuffades que subit sur les bords de la Seine celui en qui il crut si bien sur les bords du Cûra-Cam. . . .

« Les affaires de M. de Mayréna, dit-il, ne semblent pas marcher au gré de ses désirs. Le Gouvernement demeure sourd à ses appels réitérés. Le roi des Sédangs ne se décourage pas pour cela et il vient encore d'envoyer à M. Spuller, Ministre des Affaires étrangères, le mémorandum suivant :

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur, dans une lettre adressée le 4 Novembre dernier à Son Excellence Monsieur le Président de République, de l'informer que, par la volonté de tous les chefs et guerriers du pays des Sédangs, j'avais été proclamé Roi, le 3 Juin 1888 ; la Constitution élaborée à cette date fut modifiée le 1^{er} Juillet suivant et devint définitive.

A ce peuple vinrent se joindre les Hamongs, qui acceptèrent la Constitution et déclarèrent solennellement faire partie itégrante du royaume des Sédangs, en date du 10 Juin de la même année.

Dans cette lettre, j'avais établi la situation du pays, qui touche les possessions siamoises à l'Ouest, laissant encore à cette nation une bande de terre où se trouvent les villes de Kong, Siam Pang et Attopeu.

J'avais également, dans la même lettre, mentionné l'indépendance incontestable et incontestée de ces peuples, puisqu'ils sont dénommés sur les cartes officielles de tous les Etats européens : peuples indépendants.

Je viens aujourd'hui, Monsieur le Ministre, par ce mémorandum, demander au Gouvernement de la République Française ma reconnaissance officielle comme Roi des Sédangs, et je saisis cette occasion pour vous exposer sommairement, au point de vue politique et commercial, l'intérêt capital que la France, mon pays d'origine, a à cette reconnaissance.

Au point de vue politique et commercial, ces territoires indépendants sont convoités par l'Angleterre, l'Allemagne et le Siam, et il est de toute nécessité que la France ait la prépondérance en Indochine, et j'entends par l'Indochine : le Siam, l'Annam et le Tonkin.

C'est à Bangkok, la capitale du Siam, que viennent se heurter les influences française, anglaise et allemande : les représentants de ces trois puissances cherchent à jouer un rôle prépondérant dans ce royaume, et, si l'une d'elles obtient un avantage, les deux autres se coalisent immédiatement pour en neutraliser les résultats.

Cette situation tendue est en réalité la meilleure garantie de l'indépendance du royaume de Siam : les deux nations les plus intéressées sont la France et l'Angleterre, la France par sa colonie de Cochinchine et son protectorat sur le Cambodge, l'Annam et le Tonkin, et l'Angleterre par sa possession de la Birmanie, qu'elle tend à développer au Sud jusqu'à la partie navigable du Mékong. Aussi l'Allemagne, sachant très bien que, pour contrebalancer ces influences, il fallait prendre pied dans la péninsule indochinoise, se décida-t-elle à envoyer une mission officielle commandée par le Capitaine Rauff, chez ces peuples jouissant d'une complète indépendance.

C'est alors que le Gouverneur de l'Indochine, M. Constans, avisé du passage de cette mission officielle, sur mes instances réitérées, me laissait partir à mes risques et périls.

Si le Gouverneur eût barré la route à cette mission, le Gouvernement allemand n'eût pas manqué de demander des explications diplomatiques, basées sur l'indépendance de ces territoires ; le Gouverneur de l'Indochine ne pouvant y envoyer des fonctionnaires, cette nouvelle extension coloniale eût été mal vue par la Chambre et par le pays, mieux valait sacrifier un enfant de la France, décidé à accepter pour lui seul toute responsabilité et à atteindre le but, au péril même de sa vie. Le succès a complètement couronné mes efforts.

Aujourd'hui que toutes complications politiques sont écartées, ce n'est pas la France qui prend un pays nouveau : c'est un Français.



Planche VII.

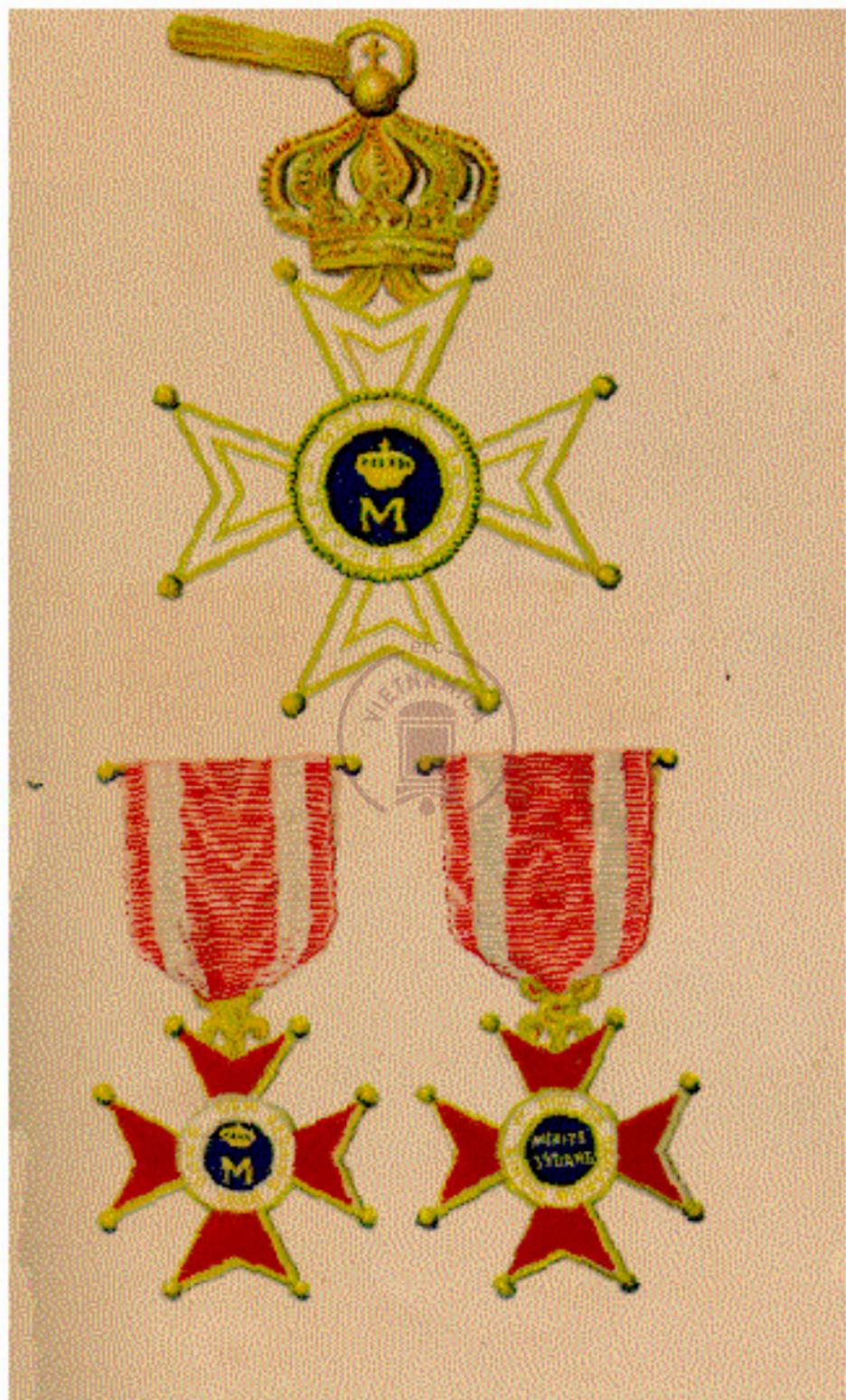


Planche VIII.



Planche IX. — Grand croix de l'Ordre du Mérite Sédang. — Rayons en argent : croix et bande en émail blanc ; inscription et étoile en or noir ; centre en émail bleu ; M. et couronne en or avec de l'émail rouge entre les fleurons (Collection Gillingham, Philadelphie, U.S.A.)

c'est un Européen libre et responsable de ses actes ; le *modus vivendi* n'est pas changé ; il n'y a que le chef. Qui pourrait réclamer ?

Les Sédangs et les Hamongs ont mis à leur tête un chef européen ; c'est l'histoire du Rajah Brooke (1) à Bornéo ; les Anglais l'impriment dans les colonnes de leurs journaux.

A côté des Sédangs et des Hamongs, il y a d'autres peuples indépendants que je puis annexer. J'ai déjà réduit les Jiarais, peuple belliqueux, la terreur de ses voisins ; je ferai de même avec les Hallangs et les Laotiens, et si la France a plus tard intérêt à posséder les rives du Mékong, ce qu'elle ne peut faire, moi, je le puis, si elle m'en manifeste le désir.

Ce ne sera pas la France qui agira, ce sera le Roi des Sédangs, sous sa seule responsabilité ; si au contraire la France ne veut pas aller jusqu'au Siam, je resterai dans le *slatu quo*.

Etabli au centre de la péninsule, je puis également jouer un rôle favorable à mon pays dans le gouvernement du Cambodge. Reconnu par le Gouvernement français, je puis contracter alliance avec S. M. Norodom, alliance qui me permettra, au moment de la mort du roi, de contrebalancer l'influence du prince Dongthia (2), l'héritier de la couronne et l'ennemi de la France ; je puis également me porter sur l'Annam, en cas de révolte, pour aider à la répression et éviter à la France une partie des dépenses considérables qu'entraîne toujours une insurrection.

Maintenant, au point de vue commercial, comme chez tous les peuples primitifs étrangers, mais non rebelles à la civilisation, les débouchés seront considérables en objets fabriqués, en tissus de toute sorte... etc. Je crois inutile d'insister sur ce point et d'entrer dans des développements : il me suffit de le noter.

En résumé, Monsieur le Ministre, je ne demande au Gouvernement de mon pays ni un homme ni un écu, comme au Congo ; je ne lui demande que la reconnaissance officielle de l'acte solennel par lequel ces peuples indépendants m'ont conféré la dignité royale, reconnaissance qui ne peut entraîner pour la France aucune complication diplomatique, aucun sacrifice en hommes ou en argent, mais, bien au contraire, développer ses transactions commerciales, augmenter

(1) James Brooke, né à Bath, le 29 Avril 1803. se fit reconnaître Rajah de Sarawak le 18 Octobre 1842 Malgré de grandes difficultés et même l'hostilité de l'Angleterre, il réussit à imposer son autorité sur la côte Nord de Bornéo. Il mourut en Angleterre le 11 Juin 1868. Ses descendants règnent encore sur l'Etat de Sarawak. (*Note de l'auteur*).

(2) Voir Documents.

considérablement et consolider d'une manière durable l'influence française dans nos possessions de l'Indochine et de l'Extrême-Orient.

Signé : MARIE 1^{er} .

Quelle sera l'issue de ces démarches, je l'ignore. Mais je dois constater que depuis son arrivé à Paris, M. de Mayréna n'a ménagé ni peines ni démarches, que s'il s'est heurté à beaucoup de mauvais vouloirs, il a rencontré aussi de grandes sympathies. L'opinion publique est, au fond, très partagée sur son compte ; pour les uns, c'est un héros, pour les autres, un aventurier. En tout cas, on s'occupe de lui et on attend avec une certaine curiosité la fin de tout ceci ».

René de CUERS (1).

* * *

Cuers a beau écrire et douter, le Ministre ne croit, ni ne doute. Il est fixé. Mayréna veut donner une conférence sur les pays Sédangs à la Société Académique Indochinoise, le Gouvernement oppose son veto. Marie 1^{er} sollicite une audience présidentielle : elle lui est refusée; il assure même qu'au cours d'un entretien, le Ministre des Colonies tenta de se débarrasser de lui en offrant à S. M. un verre d'eau empoisonnée....

Mais, est-ce vrai ? et n'est-ce pas une nouvelle production des folles méninges du Roi des Sédangs ?

Sa royauté et sa personne sont évidemment accaparées par la mode, et un catalogue d'un grand magasin de nouveautés lance le pouff Mayréna...(2).

Aucune trésorerie ne venant assurer d'une façon tangible les possibilités futures de ses États, S. M. décide de quitter une patrie si marâtre, et, le 20 Juillet, suivi de la reine Marie-Rose et de sa cour, le Roi des Sédangs arrive à Ostende où il descend à la villa du Littoral.

Pourquoi ce déplacement en Belgique ? Peut-être parce que le boulevard, toujours vite lassé, voulait d'autres amuseurs; peut-être pour échapper à la plainte en escroquerie de A Kong, dont l'écho avait dû le toucher... peut-être ?

Quoiqu'il en soit, S.M. Marie 1^{er}, en ce mois de Juillet 1889, ne craignait pas de renouveler le geste qu'avait eu, en Septembre 1883,

(1) Extrait du *Courrier d'Haiphong*, N° 277, du 13 Juin 1889 : Lettre parisienne.

(2) *Petit Var* du 9 Juillet.

le banquier failli Charles David : elle mettait prudemment la frontière entre son avantageuse personne et les autorités de son pays...

A Ostende, le Roi des Sédangs se reprend à plastronner et, par conséquent, à faire des dupes.

Il visite l'Exposition Congolaise, où il daigne donner des explications sur les armes des sauvages ; il annonce un proche départ pour l'Angleterre où l'appellent les affaires de son Royaume ; il nomme des consuls, un conseiller d'Etat, élève à la principauté le duché de Droua (le citoyen Angenard devait décidément être une bonne poire); régleme la maison de S. M. la reine Marie-Rose, lui donne des pouvoirs..., enfin crée un service des Postes (avec émission de figurines qui sont aussitôt décrites par *l'Echo de la Timbrologie*), service qui aura pour Administrateur M. Camille Berleur (décret N° 62, du 5 Septembre), et dont le siège directorial sera 43, Boulevard Anspach, Bruxelles.

Fernand de Jupilles, secrétaire de « notre » maison, rédige et présente tous ces décrets à la signature royale ; et Jules Edouard Daveluy, Consul de S. M. à Ostende, imprimeur et lithographe de la Cour, tire sur ses presses le *Bulletin des Lois, Décrets et Ordonnances du Royaume des Sédangs* (1).

Toutefois, Marie 1^{er} n'a plus le sou ! Il doit abandonner la noble reine Marie-Rose, en lui laissant, pour régler les frais de leur séjour à Ostende, une caissette où sont enfermés les bijoux de la couronne et qui est.... vide !

Le Royaume et son Roi sont près de sombrer. Mais S. M. trouve soudain un nouveau gobeur qui, le 27 Septembre, le prie de lui faire l'insigne honneur de passer à son bureau de Bruxelles ! C'est le riche industriel belge Somsy; par son argent et son influence, il va donner une nouvelle orientation à ce monarque désespéré.

* * *

Ce fut certainement la soif des misérables vanités humaines qui poussa ce M. Somsy (2) à aller au-devant des désirs de Mayréna, car Jacques Maran nous apprend que Marie 1^{er} promut sur le champ son grand argentier : Duc de Sédran et de Sépyr...

(1) *Bibliothèque* de l'E. F. E-O. à Hanoi, N° 1.049. Voir *in fine*, Documents.

(2) J. Maran orthographe Somzie; Mayréna adressa son dernier écrit à M. Léon Songié ; les documents des Archives indochinoises donnent Somsy.

Le jeune duc devient vite l'intime de son souverain et comme S. M. a surtout besoin de fonds pour regagner ses Etats, M. Somsy paye les dettes royales, avance l'argent du voyage et organise l'expédition qui permettra à Marie 1^{er} de revoir les terres Sédanes; moyennant quoi M. Somsy aura le tiers des bénéfices sur l'exploitation du Royaume.

Mayréna, qui s'y entend en fait d'expéditions et de départs sur des navires, a tôt fait de pourvoir cette partance : boîtes à musique, munitions, armes, argent, et enfin personnel...

Cinq personnes seulement formeront son entourage; ce sont :

MM. de Neef, Orban, Groetaers, Roeges et Hubin, tous Belges. Les autres : M. de Jupilles, le chambellan Mazergue, le Prince de Kon Jéri, le Directeur des Postes, le Conseiller d'Etat, et même la noble reine Marie-Rose, on n'en parle plus... S. M. les laisse qui à Bruxelles, qui à Ostende... et, afin de ne pas éveiller la jalousie farouche de la France, le Roi des Sédangs décide de se cacher une fois encore sous un pseudonym : Comte de Maas.

Lorsque tous les préparatifs eurent été terminés, le Comte de Maas, suivi des cinq officiers de sa future armée, prit la mer le 13 Janvier 1890, à Anvers, avec le *Sachsen* de la Nord- deutscher Lloyd.

Marie 1^{er} croyait en sa folle imagination marcher cette fois enfin vers la fortune et la renommée, marche triomphale qui, certainement lui permettrait d'assurer définitivement sa chancelante royauté. N'avait-il pas un état-major, des armes, de l'argent ?

Tout portait donc à illusions.

Hélas ! le malheureux Roi des Sédangs voguait vers la déconfiture, le ridicule et la mort !





TROISIÈME PARTIE

L'AGONIE

Marie 1^{er} avait bien promis de conserver soigneusement l'incognito durant toute la traversée, cependant, au lendemain du départ, comme l'on touche Southampton, le *Sachsen* en entier sait qu'il ramène le Roi des Sédangs vers l'Indochine

Le 21 Janvier 1890 on est à Gènes, puis à Port-Saïd, où S. M. offre un dîner de vingt-trois couverts, banquet que règlera sans doute M. Ludovic Wirth, que Marie 1^{er} a nommé consul en Egypte par décret du 23 Juin; là, S. M. recrute deux domestiques de couleur

Le 31 Janvier, Marie 1^{er} fête, coupe en main, l'anniversaire de ses 48 ans ; le 9 Février, le navire touche à Colombo et, quelques jours après, le Roi des Sédangs, ses cinq officiers et ses deux domestiques, débarquent enfin à Singapore.

Il faut écrire : enfin, car tous les passagers et même le commandant allemand du courrier avaient assez de l'encombrant Mayréna. A propos de chiens, S. M. se querelle avec un Anglais : le Directeur des Docks de Singapore qui, dès le débarquement, aura son antagoniste à l'oeil ; Marie 1^{er} exige que les honneurs royaux soient rendus à sa personne ; il indispose tout le monde, et surtout ses cinq Belges qui commencent à se demander si leur monarque n'est pas, plus prosaïquement, un énergumène grossier.

La cour descend à l'hôtel Adelpi.

Mais, à peine M. le Comte de Drey (c'est le nouveau pseudonyme de S. M.) est-il installé que les « malheurs » commencent à fondre sur sa tête couronnée...

Par lettre du 17 Février, le Consul de France à Singapoore informe le Gouverneur Général de l'Indochine de l'arrivée de Marie 1^{er}, Aussitôt le télégraphe fonctionne et apprend d'abord à tous les résidents indochinois que le Procureur de la République de Saïgon a lancé un mandat d'amener contre le sieur de Mayréna Marie dit David, pour escroquerie (19 Février) ; puis, ordre est donné au Commandant de la Marine de maintenir dans le port de Qui-Nhơn un navire de guerre la *Seudre*, qui, à l'occasion, prêtera main-forte au résident, afin d'empêcher le débarquement de Mayréna (27 Février) ; aux chaloupes et jonques armées de la Douane, de surveiller les moindres criques de la côte d'Annam. L'Indochine est à la fois affolée et amusée, tant les propos du Roi des Sédangs ont été amplifiés ou même simplement pris au sérieux. *Le Courrier d'Haiphong* du 30 Mars n'annonce-t-il pas que Marie 1^{er} est accompagné de trois généraux et de deux capitaines qui l'aideront à reconquérir son royaume ?

Pourtant, Dieu sait combien la situation du Maréchal de l'armée Sédane et de son état-major était peu brillante !

Le consul de Hollande à Singapoore vient, en effet, d'informer notre consul, M. Raffray, que le dénommé David de Mayréna ayant été expulsé de Java pour escroquerie, l'accès des Indes Néerlandaises lui est formellement interdit. L'acte délictueux est confirmé par M. Villeroi, chancelier du consulat de France, qui, en 1884, gérait notre poste consulaire de Batavia.

En suite, M. Donner, consul de Belgique, désirerait avoir des précision sur ces fameuses terres Sédanes où Marie 1^{er} veut attirer cinq de ses compatriotes. Et notre consul demande des éclaircissements à Hanoï (24 Mars).

Ils sont immédiatement fournis par le Gouvernement Général : le prétendu royaume indépendant appartient à l'Annam (Câblogramme du 28 Mars). (1)

Notre consul en donne connaissance et au Gouvernement anglais et à son collègue le consul de Belgique, qui est fort marri de la tournure que prennent, les événements...

Le 5 Mars, les autorités anglaises n'avaient-elles pas eu la malencontreuse idée de saisir aux docks de Tanjon Pagar, onze caisses contenant chacune dix fusils Spencer à répétition, que venait de mettre sur quai le vapeur *Glenartney* ? Et ces caisses étaient consignées au nom de M. Groetaers, un des « généraux » du Roi des Sédangs ! Comme le cas tombait sous les coups des articles 17 et 28 de l'Indian

(1) Toutes les pièces citées sont, je le répète, aux Archives, soit de la R. S. Hué, soit de la Direction des Archives, Hanoï.

Act de 1860, le Gouverneur des Détroits menaçait de ses foudres Groetaers et ses compagnons de voyage (1)!

Ces pauvres Belges n'étaient guère à la noce !

Suivant les conseils de M. Donner, ils vont se présenter au consulat de France, mais, de nuit, et en rasant les murs, tant ils redoutent la colère de leur nouveau souverain!

Il y a là : M. Orban, neveu du ministre Frère-Orban (Ayant pris une forte culotte au baccarat, il a été séduit par l'attrait des mines d'or dont Marie 1^{er} parlait tant à Bruxelles), M. de Neef, parent d'un général belge, deux anciens sous-officiers : MM. Groetaers et Hubin, et M. Roeges.

Ils avouent que c'est M. Somsy qui a fourni armes et argent (dont M. de Neef détient encore une partie...), qu'ils ignoraient les plaintes en escroquerie, qu'ils sont fort ennuyés de cette aventure..., qu'ils voudraient bien s'en tirer..., mais, comment faire, avec un homme aussi violent que Mayréna ?

Marie 1^{er}, lui, se moque et des foudres anglaises ou françaises, et de ces interdictions de territoire, et de toutes ces tergiversations !

Il continue à parader, à bluffer et même à organiser le retour en armes dans son Royaume. Il a pris une femme malaise, Aïsa, avec qui il s'est marié, à la mosquée, suivant le rite musulman, ayant pour témoins ses deux serviteurs égyptiens, Mohamed et Osman. Car il déclare maintenant s'être converti à l'islamisme lors de son équipée à Java et vouloir recruter trois prêtres malais qui propageront la doctrine de Mahomet chez les Sédangs, ce qui embêtera fort les missionnaires catholiques, qui ont eu l'outrecuidance de renier leur allié

Mayréna lève également des troupes : des Indiens, des Malais ! Toutefois, chaque soldat étant un espion aux gages des divers consuls, de France, de Belgique, de Hollande, le Gouvernement anglais, informé aussitôt, interdit ce recrutement et prie le Roi des Sédangs de cesser de telles plaisanteries.

Singapore, lui aussi, finit par remarquer le ridicule de Marie 1^{er}, et le peu de valeur de ses dires.

On apprend coup sur coup, par des lettres de Belgique et d'Indochine, que la Mission Pavie vient de planter définitivement le pavillon français en pays Moï, que le Siam, renonçant à toute prétention sur la rive gauche du Mékong, a non seulement assuré le Gouvernement de l'Indochine que Mayréna ne serait pas autorisé à traverser le territoire siamois pour gagner Kon-Toum, mais que, de plus, ordre vient d'être

(1) *Avenir du Tonkin* du 5 et du 16 Avril.

donné à une canonnière siamoise de s'opposer par la force au débarquement de Marie 1^{er}.

M. Hardouin, Consul de France à Bangkok, en a reçu confirmation du Ministre des Affaires Etrangères de Siam, par lettre du 22 Mars, Mieux : ce Ministre communique à notre consul la lettre que le Roi des Sédangs a adressée de Singapoure à S. E. Phya Dam Rong, ambassadeur de Siam à Londres, avec qui il a voyagé sur le *Sachsen*. Et M. Hardouin ajoute (1^{er} Avril) qu'à cette lettre Mayréna a jugé intelligent, afin de s'attirer les bonnes grâces des autorités siamoises, de joindre à sa demande de vassalité, le numéro du 13 Février 1890 du *Courrier d'Haïphong*, où la politique étrangère du royaume voisin est vertement jugée, appréciations qui ont mécontenté les Siamois...

Quelle est cette lettre du Roi des Sédangs ?

En voici la traduction :

er Singapoure, le 28 Février 1890.

Excellence,

Nous attendions jusqu'à ce jour pour vous écrire. Nous recevons quelques télégrammes d'Europe, nous informant que le Gouvernement français fait son possible pour nous empêcher de passer.

Au Siam, le Gouvernement français a déjà fait son possible. Nous espérons que Sa Majesté le Roi du Siam ne voit dans toutes ces demandes rien autre que la crainte de la France que nous puissions venir en notre territoire.

Tous les moyens sont bons pour nous saisir ou nous empêcher de passer, car le Ministère français sait très bien que si nous étions dans notre territoire, nous ne serions battus qu'avec beaucoup de difficultés et qu'il y aurait là une barrière entre eux et le Siam, de qui la France veut prendre une partie, ce qui revient à dire, tout le territoire sur la rive gauche du fleuve Mékong.

Si Sa Majesté ne veut pas me donner un passage libre, de Bangkok, nous vous prions de lui demander un sauf-conduit et les facilités nécessaires pour notre voyage. Nous traverserions ainsi le Siam sans aller à Bangkok, nous voulons dire sans attirer l'attention. Nous avons un bateau à notre disposition, de cette façon nous pouvons débarquer là où nous désirons .

Nous vous prions de demander ce sauf-conduit et de nous l'envoyer, de sorte que votre Gouvernement nous laisse passer et nous donne les moyens de transport.



Planche X. — Timbres du royaume Sédang. — De gauche à droite : jaune, rouge, vert, bleu.
(D'après une photographie, E. F. E. O. Hanoi.)

Au moment de clore notre lettre, un ami nous envoie le journal que nous joignons. Nous vous prions de le montrer au roi et de lui faire ressortir que les Français veulent prendre aussi Kong, Sianpang, Attopeu, etc. Depuis que nous avons les papiers officiels du Gouvernement français reconnaissant que le territoire des Sédangs était indépendant à notre départ pour l'Europe, nous voulons signer un acte, dans lequel nous déclarerons être vassal du Siam, et le territoire ci-dessus mentionné sera seulement réclamé.

Aussitôt que le sauf-conduit nous sera parvenu et la déclaration que Sa Majesté accepte notre offre d'être son vassal, nous partirons et sauverons ainsi votre pays et le nôtre, lequel réclame notre présence.

Nous sommes : Monsieur, votre fidèle.

Notes du consulat. Pas de signature, mais cette lettre est évidemment écrite par Monsieur de Mayréna, adressée à la personne suivante, comme il apparaît d'après l'enveloppe qui porte des timbres de Singapour, Son R. Honorable Lord Phya Damrong Raxabholalihandh, Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi du Siam, Bangkok, Siam.

La lettre est écrite sur un papier-note ayant un monogramme coloré « M » avec dessus une couronne, et une mention sur le ruban « jamais céder ».

(Annexe à la lettre de Bangkok, N° 24, du 1^{er} Avril 1890).

*
* * *

Cependant, jugeant sa situation intenable, et en tout cas difficile à Singapour, où il ne peut même pas lever des troupes ni détenir des armes, Marie 1^{er} décide de quitter ce port inhospitalier aux rois infortunés !

Malgré tout ce qu'ils ont pu voir et entendre, deux Belges consentent à l'accompagner encore : MM. Roeges et Hubin, ainsi que les deux serviteurs égyptiens...

On loue un petit côtre de 24 tonneaux à un armateur italien : le *Tiuman*, ex-hollandais *Hokbie*, et, le 9 Mars, on fait voile.

Vers où ?

Il est probable qu'aucun des trois Européens de cette ultime expédition ne le savait au juste. Marie 1^{er} avait eu connaissance du veto français, il n'avait reçu aucune réponse à sa lettre du Siam, les Indes Néerlandaises lui étaient interdites, le Gouvernement des Détroits l'avait en suspicion. Alors ?

Les vents étant contraires, nous dit Jacques Maran, le côtre royal mit quatorze jours pour aborder à un îlot: Siribua.

Comme ce caillou était vraiment trop désertique, Marie 1^{er} détacha une partie de ses compagnons à Singapoure, afin de s'y ravitailler: Roeges, Hubin, Aïsa, Mohammed. Dégoûtés définitivement des splendeurs de la cour Sédane, aucun d'eux ne revint à Siribua !

Ce fut la fin de l'équipée belge. Seul, M. Groetaers demeura à Singapoure, pour y faire du commerce ; ses quatre compagnons reprirent le chemin de retour vers le pays natal où, certainement, ils durent apprendre à M. Somsy que son duché de Sédran et de Sépyr n'avait existé qu'en vertu des quelques billets de mille francs qu'il avait eu la naïveté de confier au Roi des sédangs...

Mohammed, lui, regagna l'Egypte. Quant à la nouvelle (et quatrième) épouse de Sa Majesté, la malaise Aïsa, elle s'enfuit, paraît-il, à Johore, en emportant, comme souvenir, les boîtes à musique ! (J. Maran).

Mayréna est donc seul à Siribua ? Pas du tout. D'abord, il n'est pas seul ; ensuite, il a quitté Siribua.

Une lettre du 19 Mars du Consul de France à Singapoure nous apprend, en effet, que le Roi des Sédangs s'est établi dans l'île de Tioman, et qu'il y a constitué une dernière cour.

Tioman est une petite île de la Mer de Chine, située à l'Est de l'Etat Malais de Pahang dont elle dépend. Cent milles environ la séparent de Singapoure. Quelques pêcheurs malais l'habitent, dans des cases enfouies sous les cocotiers. L'île a si peu de ressources que les provisions doivent être faites aux ports de Kuala Rompin (Etat de Pahang) et de Kuala Endan (Etat de Johore), de la presque malaise.

Deux Belges ont laissé Mayréna ; deux Français le rejoignent, qui vont définitivement lier leur sort à la fortune de Marie 1^{er} et de ton royaume.

Ce sont Horace Villeroi et Harold Scott.

H. Villeroi (1), qui se paraît du nom de Horace Villeroi d'Augis (qui était celui de sa mère), vint au Tonkin comme sergent d'Infanterie de Marine. Il s'y fit libérer, essaya lui aussi d'y faire fortune, mais, hélas! lui aussi, ne fut plus, au bout de quelques années de colonie, qu'un de ces hommes prêts à toutes les combinaisons, quelles qu'elles soient. Nous trouvons son nom dans la chronique judiciaire du *Courrier d'Haiphong* du 1^{er} Novembre 1888, à propos d'une dette de 32.000 francs contractée le 19 Août 1884 envers M. Rigole, ingénieur

(1) Horace Marius André Villeroi, né le 7 Août 1855, à Lille .



Planche XI. — Marie I^{er} en musulman.
(D'après une photographie communiquée par M^{me} V^{ve} Scott.)

chimiste. Ce Rigole avait suivi, en 1890, H. Villeroi à Singapoure, où il connut Mayréna, mais il se refusa à l'accompagner à Tioman. H. Villeroi était certainement venu dans le port de Singapoure avec l'espoir d'être aidé et recommandé par son frère, qui, nous l'avons vu, remplissait l'office de chancelier au consulat de France.

H. Scott était arrivé depuis peu à Singapoure avec le trois-mâts français *Bengali* qu'il commandait. Ayant eu un différend avec ses armateurs, il s'était fait débarquer de son voilier, qui fut vendu aux enchères peu après, pour cause d'innavigabilité.

C'était le fils d'un officier de l'armée des Indes qui avait pris sa retraite à Granville. H. Scott avait opté pour la France.

C'est le 10 Juillet que Scott et Villeroi rejoignirent Mayréna dans l'île de Tioman. Scott avait acheté un canot de très peu de tirant d'eau, qui fit voile sous prétexte de rechercher des bancs d'huîtres perlières ; H. Villeroi s'était muni de dix fusils à répétition (1).

Pourquoi ces deux hommes vinrent-ils à Tioman vivre de la misérable vie de Marie I^{er}? Probablement parce que, tous deux sans position, et également à bout de ressources, ils voulaient tenter une aventure de plus.

Si Marie I^{er}, grâce à leur aide, pouvait rentrer en possession de son royaume, quelle ne serait pas la fortune de ceux qui, aux jours de détresse, avaient chassé le cochon sauvage en compagnie du roi déchu, sur les rochers de Tioman....

Car c'était, avec la pêche, à peu près toute la ressource qu'offrirait l'île à ses habitants : la chasse au cochon sauvage ! et même, plus tard, Tioman n'ayant plus de gibier, il fallut passer en terre ferme, pour tuer de quoi subsister....

C'était bien l'agonie !

L'île est visitée, le 23 Août, par le fonctionnaire anglais de Rompin. Le 15 Septembre, ce fonctionnaire reçoit une lettre de Mayréna : M. Villeroi est malade. Comme celui-ci a l'habitude de fumer une trentaine de pipes d'opium par jour, il prie qu'on veuille bien lui acheter de la drogue, ce qui est fait.

Le 20 Septembre, H. Scott et Mayréna viennent à Rompin et, en l'absence du fonctionnaire anglais, laissent deux lettres : une pour ce collector et une autre pour le consul de France à Singapoure : Horace Villeroi est mort !

« Mon compagnon et ami, M. Villeroi, écrit Mayréna, étant mort, je suis venu vous informer afin que le consul de France soit prévenu.

(1) Lettre N° 109, du 28 Juillet, du Consul de Singapoure.

N'étant plus Français depuis le 3 Juin 1888, vu les articles 17 et suivants du Code Civil Français (1), je ne sais si je puis signer officiellement une déclaration de décès d'un Français »

Le consul de France pria aussitôt le secrétaire colonial de Singapoure de faire enquêter par le Résident de Pahang. Celui-ci, M. J. F. Owen, Acting collector and magistrate à Rompin, se rendit lui-même à Tioman, et rédigea le procès-verbal suivant :

« Nom et prénoms : Horace Marius André Villeroi.

« Age : Né le 7 Août 1855, à Lille, département du Nord, France.

« Profession : au moment de sa mort, aucune. Il avait été nommé chancelier du poste de Singapore le 30 Juin 1888.

« Date de son arrivée à Pahang : le 10 Juillet 1890. Tombé malade : le 9 Septembre 1890.

« Date de sa mort : 15 Septembre 1890 ; à 10 heures 40 du soir.

« Cause de sa mort : n'est indiquée par aucun certificat médical.

« Symptômes : fièvre, douleurs dans la poitrine et les poumons, difficulté de respirer, avec douleur du côté droit. Fumait l'opium depuis dix ans. A eu sa connaissance jusqu'au moment de sa mort, a eu du délire une demi-heure avant de mourir et a repris connaissance avant sa mort.

" A été enterré le 16 Septembre, à 2 heures 30 de l'après-midi. Lieu où il fut enterré : Lalang Bay, île de Tioman, à la lisière de la forêt, à environ 15 yards au Sud d'une maison qui appartient à M. Gaggino.

Signé : J. F. OWEN ".

Avant de mourir, H. Villeroi avait dicté son testament au Capitaine Scott. Au-dessous de sa signature, Mayréna avait ajouté la mention suivante : « Je soussigné, Marie, Roi des Sédangs, déclare que M. Villeroi a signé devant moi le présent testement et que, quand il l'a signé, il jouissait de ses facultés mentales. » Signé : Marie. Témoin, signé : Ah Soon Fok (Chinois).

Tous les objets appartenant à Horace Villeroi furent remis à Scott qui les fit parvenir au frère du défunt, qui était chancelier du Consulat (2).

De mauvais bruits coururent sur cette mort : Villeroi aurait été tué par Mayréna. Dans sa relation manuscrite, J. Maran assure même que Villeroi fut empoisonné par Marie 1^{er} avec le foie du poisson que les

(1) Voir Documents.

(2) Rapport de M. Danjou, consul de France, 29 Octobre 1924.

malais dénomment « buntal » d'après ce que racontèrent à Singapoure, peu après ce drame, trois rescapés de Tioman: le boy chinois, le nègre Louis et la femme japonaise de Villeroi

Mais j'ai relevé tant d'inexactitudes dans le manuscrit de J. Maran que je ne pense pas qu'il faille s'attarder à cette version, qui n'a été étayée par aucune constatation officielle.

*
* *

Deux Français demeuraient à Tioman : Marie 1^{er} et son « Ministre de la Marine », Harold Scott.

Ils continuèrent à y mener une dure existence de pêcheurs et de chasseurs, ne communiquant avec le collector de Rompin qu'à de rares intervalles, tant les communications sont difficiles entre l'île et la presqu'île malaise.

Subitement, en Novembre, on apprend le décès de Mayréna !

Le *Daily Press* du 28, assure qu'il est mort d'une piqûre de serpent.

Le Consul de France fait part de cette fin au Gouverneur Général de l'Indochine, qui télégraphie la nouvelle à tous les résidents supérieurs (30 Novembre) : Mayréna est décédé !

Et les bruits les plus contradictoires de courir aussitôt sur la mort du Roi des Sédangs : suicide, duel avec Scott, piqûre de serpent

Voyons ce que nous disent les pièces d'archives.

Deux Européens assistèrent Mayréna à ses derniers moments : H. Scott et le résident anglais de Rompin : M. J. F. Owen.

Au lendemain de la mort de Marie 1^{er}, M. Owen établit l'acte suivant :

« Nom en entier : David de Mayréna, Comte d'Eg, Marie 1^{er}, Roi des Sédangs. Age : Environ 49 ans. Début de la maladie : 11 Novembre 1890. Date du décès : 11 Novembre 1890, à trois heures de l'après-midi. Cause du décès : n'est indiquée par aucun certificat médical ; probablement dû à un empoisonnement du sang provenant d'une morsure de serpent (celui que les Malais appellent « Tadong liar »). Symptômes : douleur autour de la partie mordue, jambe gauche, juste au-dessus de la cheville. Difficulté à respirer et un peu avant de mourir, pas d'autres symptômes apparents. Date de l'inhumation : Campong Jaiver, Kuala Rompin, cimetière malais.

« Observations : Le défunt était sorti dans la matinée à 8 heures 30, pour aller chasser ; il revint à neuf heures en disant qu'il avait été mordu à la jambe gauche par un serpent noir. J'ai examiné la jambe et je n'ai vu aucune trace de morsure. J'ai mis de l'ipéca et de l'ammoniaque à l'endroit indiqué et une ligature au-dessus du genou.

Le défunt resta couché, se plaignant de douleurs à l'endroit où il avait été mordu : il avait envie de dormir. A deux heures cinquante de l'après midi, il se leva pour prendre de la quinine, dit quelques mots et tomba ; il expira à trois heures. Signé : J. F. Owen, Acting Collector and Magistrate ».

Copie de ce document fut envoyée au Consulat de France de Singapoure qui me l'a communiquée (1).

H. Scott retourna peu après à Singapoure et confirma à notre consul la mort de Mayréna.

Les affaires du défunt furent mises sous scellés en présence de M. J. F. Owen et expédiées au Consulat de Belgique, conformément au désir que Marie 1^{er} en avait exprimé dans la lettre que l'on trouva sur lui à sa mort, et qui était ainsi conçue :

« A mon ami Capitaine H. Scott. Ouvrir en cas de mort.

« Je vous prie donc, mon cher ami (suivent des détails concernant ses funérailles et une liste de ses affaires), de fermer à clé et de fermer avec un cachet et expédier à Monsieur Léon Songié, Député, Bruxelles, par le Consul de Belgique de Singapoure, de Hong-Kong ou ailleurs, le plus près. Expédiez les porte-feuilles (sic) où sont mes papiers à M. Léon Songié par la même voie Merci en vous serrant la main. Tout à vous. Signé : Marie 1^{er} ».

Un extrait de celte lettre fut remis au Consul de France par les autorités britanniques.

Les archives anglaises possèdent un document écrit par Mayréna lui-même et adressé à M. Owen, Esq., Vice-Résident à Rompin, et qui contient cette déclaration : « 21 Septembre 1890. Nous, de Mayréna, Comte de Drey (Marie, Roi des Sédangs), donnons à M. Owen, Vice-Résident à Rompin, notre maison de Tioman et ce qu'elle contient, pour en jouir comme bon lui semblera et en fera tel usage qu'il jugera convenable. Signé : Marie, Comte de Drey ».

On lit enfin dans le rapport annuel du Résident de Pahang pour l'année 1890:

« A French gentleman, who had taken up his residence on Pulau Tioman, died from the effects of a snake-bite in november last. This is, I believe, the only case of the death of an European from this cause, which has been recorded in the Malay Peninsula ».

La tombe de Mayréna existe toujours dans le cimetière de Rompin. Elle a été restaurée par le chef de District de Pekan, en mai 1924 (2).

(1) Lettre du 29 Octobre 1924.

(2) Documents fournis par M. Danjou, Consul de France à Singapoure, 29 Octobre 1924.



Planche XII. — Harold Scott.



Telle est la première version de la mort de Marie 1^{er} : l'officielle. Passons à la deuxième : celle du duel Scott-Mayréna.

Harold Scott, comme nous avons vu, n'avait pas accompagné Mayréna dans sa chasse au cochon sauvage dans la forêt de Rompin, mais il assista, avec M. Owen, aux derniers moments du Roi des Sédangs, et, les obsèques terminées, il se rendit à Singapoure où il fit part au Consulat de France de ce qui s'était passé à Kuala Rompin le 11 Novembre 1890.

Quittant définitivement la presqu'île malaise, le « Capitaine » H. Scott vint au Tonkin, où il mourut, le 21 Juillet 1912, après avoir mené une digne et paisible existence (1), comme pilote du port d'Haiphong.

Et c'est pourquoi nous sommes en droit de nous demander les raisons qui ont poussé H. Scott à laisser se former le bruit de son duel avec Mayréna ?

H. Scott ne démentit jamais cette version de la mort du Roi des Sédangs, pis, il fit établir par un dessinateur chinois de Hong-Kong, la scène de ce duel..., et il conserva chez lui, à Haiphong, dans son salon, l'agrandissement photographique de ce dessin, tel que me l'a communiqué, en Août 1925, Madame Veuve Scott (2).

Pourquoi ce mensonge flagrant ? Car il ne peut y avoir de doute sur l'authenticité de l'acte dressé par M. J. F. Owen qui, remarquons-le, déclare expressément :

« The deceased left in the morning at 8.30 a. m. to go shooting, returned at 9 a. m. stating that he had been bitten by a black snake in the left leg. I examined the part and found no mark. Applied ipeca and ammoniac to part indicated and tourinquet above the knee ».

Il est donc évident que si Mayréna avait porté sur une partie de son corps des traces de sang, M. Owen, qui a soigné notre compatriote de 9 heures du matin à trois heures de l'après midi, s'en serait aperçu.

Le certificat ne fait pas mention de la présence de Scott.

(1) H. Scott se maria *in extremis*, le 15 Juillet, en son domicile à Haiphong, avec Mlle A Ngo, d'origine chinoise.

(2) Agrandissement de Vat On, Wyndham Street, Hong-Kong.

D'autre part, jamais aucun fonctionnaire anglais de ce district n'a parlé, dans un de ses rapports, soit de duel, soit de meurtre. Tous sont unanimes à relater la piquûre du « black snake ».

Enfin, Scott, en venant peu après déclarer lui-même le décès de son compagnon, n'a jamais fait part à notre consul d'une mort aussi violente. Non. Ce n'est qu'après Singapoure, à Hong-Kong et à Haïphong, qu'il imagine la scène du duel et en expose l'image.....

Alors ?

Alors nous devons en arriver à ces conclusions :

1^o — La version du duel Scott-Mayréna est fausse.

2^o — La mort de Marie 1^{er} fut successive à un empoisonnement.

3^o — Mayréna ayant déclaré avoir été piqué à la jambe gauche et M. Owen n'ayant relevé aucune trace de morsure ni aucune blessure au point indiqué, la version de la piquûre de serpent doit être tenue également comme fausse.

4^o — Marie 1^{er} étant mort empoisonné, qui a donné le poison au Roi des Sédangs?

Il faut, en effet, tout d'abord remarquer que Mayréna était à bout de ressources et d'expédients : les 25.000 francs qu'il avait eus à son débarquement à Singapoure étaient depuis longtemps dissipés, tous les pays environnants lui étaient interdits, et il n'échappait aux suites des plaintes en escroquerie qui avaient été lancées contre lui que parce qu'il demeurait dans une terre où le traité franco-anglais d'extradition ne pouvait être invoqué.

Il convient ensuite de noter que Marie 1^{er} a toujours eu la hantise du poison : M. Lafond, le Receveur des Douanes de Qui-Nhơn, nous dit qu'en 1888, Mayréna a l'habitude de boire dans une corne de rhinocéros, car ses ennemis (Mercuriol, les Pères ?) ont tenté de l'empoisonner; plus tard, il invente une semblable tentative, mais cette fois, par le Ministre des Colonies lui-même ; et J. Maran raconte également que Mayréna s'est débarrassé de Villeroy d'Augis au moyen du foie de bountal.... ?

Harold Scott a-t-il avoué à ses proches, à ses familiers, et la scène de son duel et l'empoisonnement de Mayréna ? Jamais. Il s'est contenté de faire dessiner la fausse scène et de laisser courir le bruit d'un duel au revolver. Car H. Scott n'aimait guère s'entretenir de cette période orageuse de sa vie, même avec ses amis les plus intimes, et il s'empessa de répondre, un jour, à M. P., pilote à la retraite, qui

lui parlait de la piqûre qui, parait-il, avait déterminé la mort de Mayréna : « Drôle de piqûre ! » C'est tout.

.....
Il ne reste plus maintenant que quelques parcelles de poussière humaine à Tioman et à Rompin.

Le souvenir de l'équipée du Roi des Sédangs demeure dans la mémoire des Indochinois qui s'en réjouirent en 1888, et dans la tradition des insulaires de Tioman. Les pêcheurs malais ont assuré, en Mai 1924, au District officer de Pékang, qu'ils se souvenaient fort bien du French Gentleman qui avait introduit dans leur île des « chiens français » et qui, s'étant converti à l'islamisme, avait pris le titre de « Tong Kong ». Ce fonctionnaire ajoute, dans son rapport du 6 Août 1924, que « Mayréna est mort à Kampong Pulau Java, qui est situé sur la rive Nord de la rivière Rompin, à environ un mille au Nord. Il avait été mordu par un serpent pendant qu'il chassait le sanglier avec M. Owen. Il fut enterré à l'endroit où il mourut. M. Owen a indiqué l'emplacement de sa tombe avec un morceau de bois de chengai »

.....
Des cocotiers au bord d'une crique, une île que les moussons séparent sans cesse de la péninsule, deux tombes : celle de Villeroi et celle de Mayréna

Quelques souvenirs réjouissants, beaucoup de racontars, très peu de vérité, et surtout une succession d'événements douloureux et tristes que dévoilent difficilement des lambeaux d'archives échappés aux mandibules des fourmis blanches et aux ravages de vingt typhons.....

Voilà tout ce qui subsiste de l'éphémère et burlesque souveraineté de Marie 1^{er}, Roi des Sédangs

* * *

Commencé en Juillet 1923

à Hué (Centre-Annam).

Poursuivi en Octobre 1925

à Qui-Nhơn (Sud-Annam).

Terminé en Novembre 1926

à BÊN-THỦY (Nord-Annam).

I. — RÔLE MILITAIRE DE DAVID DURANT LA GUERRE DE 1870-71.

Toulon, juin 1926.

A M. Marquet, etc.

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander de préciser en quelques lignes les renseignements que j'ai pu avoir sur David de Mayréna. Ils sont peu importants ; mais quels qu'ils soient, les voici :

Dès la déclaration de guerre de 1870, la Mobile, qui était la réserve de l'armée active, fut appelée, et je fis partie du 2^e Bataillon du Var en qualité de Sergent-Major. Dans ma compagnie.... je trouvai le fameux David de Mayréna en qualité de lieutenant. Je connaissais le caractère hâbleur et fanfaron du personnage. Aussi nos relations furent très froides et, sans l'énergique intervention du capitaine qui me soutint toujours dans nos petits conflits, j'aurais rendu mes galons plutôt que d'être sous la dépendance de ce officier improvisé et hautain. Ce fut lui qui peu à peu se désintéressa de la compagnie et de ses fonctions. Et l'on ne s'occupa plus de lui. Du reste, il s'était rendu insupportable à tous, officiers, sous-officiers et soldats qui, tous du pays, connaissaient le personnage.

C'est, sans doute, cet isolement qui dut le pousser à quitter le Bataillon. En effet, vers le commencement de l'hiver, on finit par s'apercevoir, dans une de nos marches, que le lieutenant David de Mayréna avait disparu sans laisser de traces. Le Commandant fit son rapport.

Or, à la stupéfaction générale, deux ou trois mois après, on apprit que notre disparu venait d'être fait Chevalier de la Légion d'honneur ! On cherche, on enquête, et l'on apprit que David, ayant su que l'Amiral Martin, un de ses parents de Toulon, était à la tête d'une brigade en qualité de général, était allé le trouver et, sans doute, après lui avoir conté une histoire pour motiver sa décision, il avait résolu de venir lui offrir ses services et lui demander de l'attacher à son Etat-Major. Une fois agréé, notre aventurier dut imaginer une escarmouche dangereuse où il avait un rôle glorieux, et obtenir de la confiance, sinon de la faiblesse de l'Amiral-général, la croix de la Légion d'honneur.

Lorsqu'ils furent convaincus de ces faits, tous les officiers du Bataillon des Mobiles du Var rédigèrent une protestation dans laquelle, après avoir dénoncé l'abandon de son poste de cet officier indigne, et qui méritait plutôt une punition qu'une récompense, ils demandaient sa radiation de la Légion d'honneur.

.

La guerre finie, le lieutenant du 2^e Bataillon du Var, David de Mayréna, qui, paraît-il, avait été fait capitaine, ne revint pas à Toulon où ses anciens camarades, redevenus civils, lui auraient fait un accueil digne de ses exploits.

.....
Signé: M.....

*
* *

II. — SUR LE NOM DE MAYRÉNA

Remiremont, le 29 avril 1926.

*Le Maire de la Ville de Remiremont, à Monsieur Marquet,
Inspecteur des Douanes à Toulon.*

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 26 Avril dernier, j'ai le regret de vous faire connaître qu'aucune parcelle de terrain de Remiremont ou de ses environs immédiats, ne porte la dénomination géographique de Mayréna.

D'autre part et pour répondre au deuxième paragraphe de votre lettre: il n'est à ma connaissance personnelle aucun habitant de notre Ville qui réponde au nom patronymique de Mayréna. En outre des recherches effectuées sur les Registres de l'Etat-civil de Remiremont de l'année 1803 à ce jour, il n'a été découvert aucun nom répondant ou se rapprochant à celui-ci.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire de Remiremont,

ILLISIBLE.

III. — SUR LE DUCHÉ DE BERG

Duché de Berg. — Fait partie de la Prusse rhénane. (Provinces de Dusseldorf et de Cologne). Il fut cédé à la France en 1806 et Napoléon constitua au profit de son beau-frère Joachim Murat le grand duché de Berg (17.350 kilmq et 878.157 habitants) divisé quatre départements (Rhin, Sieg, Ruhr et Ems). Capitale : Dusseldorf.

En 1808, Murat devenant Roi de Naples, céda son grand duché au fils aîné du roi Louis de Hollande ; Napoléon s'en réserva l'administration. Ces territoires furent annexés à la Prusse par les traités de 1815.

(Voir: *Le grand Duché de Berg (1806-1813). Etude sur la domination, française en Allemagne sous Napoléon 1^{er}*, par Charles Schemidt, 1905).



Planche XIII. — Le duel Scott - Mayréna
(Photographie d'un dessin communiquée par M^{me} V^{ve} Scott).

*
* *

IV. — DIALECTES MOÏ

D'après M. Cabaton (*Dix dialectes indochinois* recueillis par Prosper Odend'hal ; *Journal Asiatique*, Mars-Avril 1905), les tribus Moï de l'hinterland Sud-indochinois se groupent de la façon suivante :

Première famille. — Dialectes dont la langue est le plus largement pourvue de mots malayopolynésiens : cham, raglai, radé, jaraï, bih, etc..

Deuxième famille A. — Dialectes de l'Ouest, où l'on constate le plus grand nombre de mots apparentés au Khmer : Stiêng, Chrau, Kouy, Pnong, Por, Prau, Samé, etc.

B. — Dialectes de l'Est, où l'élément Khmer est moins considérable : Bah-nar, Boloven, Kon-Tu, Sédang, Alang, Alak, Sué, etc.

C. — Dialectes des tribus disséminées au Nord de la fracture Quang-tri Sé-Bang-Hien.

*
* *
erc

V. — PRINCE DONG-THIA

Prince Dong-Thia. — « Au milieu de juin 1876, Si-Watha — appelé aussi Votha-frère de Norodom, après s'être enfui de Bangkok, réunit des troupes de partisans dans le Melouprey et le Kompong-Soai. Vers le milieu de novembre, cependant, il est réduit à se retirer à Tchrey-Méang, en ce village stiêng déjà fortifié par Pucombo et ses lieutenants ; le 5 février 1877, il quitte les forêts et pénètre dans la province de Ba-Phnom ; après la défaite qu'il essuie à Vat-Pachi, il se sauve à nouveau chez les Stiêng, presque seul, avec cinq éléphants (23 février).

« En mai, ses partisans réapparaissent et font des incursions à main armée sur le territoire cambodgien ; le Gouvernement est obligé d'envoyer 400 hommes pour garder la frontière contre ces bandes retranchées dans les forêts Stiêng.

« Le 12 juin, Si-Watha lui-même quitte Tchrey-Méang et envahit le Thbong-Khmmum, mais il est obligé de reculer devant les troupes envoyées de Phnom-penh et, de nouveau, il s'enfonce dans l'hinterland.

« Dans les derniers jours de juillet, le prince, fatigué, quitte brusquement les forêts, traverse le Mékong au-dessus de Sambor, et pénètre dans le Kompong-Scai où il se fait ordonner bonze l'année suivante.

« Ses bandes n'en reparaisent pas moins en janvier 1885, et, en octobre, elles s'avancent jusqu'à Sré-Ki, sur le P.Kriêng ; après leur défaite, c'est encore chez les Stiêng que s'enfuient les chefs (février 1886), en empruntant la voie du P. Tchlong. Le prince Votha, abandonné et fugitif, finit par mourir, le 31 décembre 1892, dans l'hinterland de Siemboc. « (Maître : *Les Jungles Moï*).

VI. — SCEAUX DE MARIE I^{er}.

Sceaux gravés par M. Lafond, alors Receveur des Douanes à Qui-nhơn.
Marie I^{er} lui donna, en récompense, la rive gauche du Dak Euram, qui fut élevée en comté. Mais M. Lafond ayant refusé ce titre nobiliaire, ce fut son fils aîné qui eût le Comté d'Euram.

(Lettre de M. Lafond du 22 mars 1925).



Traduction : Kedra, pour Kodra : maître. — Dêk : nation. — Begueur pour Pogor : qui gouverne. — Sem : le premier. — Agna pour Anga : nom d'une dignité laotienne. — Gung dêh Sédang : Nation des Sédangs. — Ek : Gouverneur (en laotien).

*
* *
*

VII. — LA NOUVELLE CONFÉDÉRATION DES
BAHNARS — RONGAOS — SÉDANGS

Depuis nos traités avec l'Annam, les tribus Moï avaient toujours été considérées comme dépendant de l'Annam, et par suite du Protectorat. Ce principe avait été souvent rappelé en 1887 par le Résident du Bìn-h-Địn-h. Il fut notifié en avril 1888 à M. de Mayréna qui n'en tint nul compte, pas

plus que, avant lui, les Missionnaires. Cependant la confédération des Bahnars-Rongaos fut établie et une constitution lui fut donnée en juin 1888. Elle avait été préparée dès novembre 1885 par le R. P. Vialleton, Supérieur de la Mission des Bahnars.

" Ce qu'il faut rechercher, écrivait M. Lemire au commencement de 1888, c'est une alliance amicale entre les tribus. Cette tentative de confédération, prévue et désirée par M. Navelle, par les Missionnaires, peut servir notre cause et hâtera les progrès de l'influence française dans ces parages. Elle contribuera à éteindre l'hostilité connue des Jiarais, principal obstacle à notre marche en avant. "

En un mot, il faut respecter l'autonomie de ces tribus, et, en raison de leur dépendance plus nominale et virtuelle qu'effective de l'Annam, faire acte de Protectorat à leur égard, afin de bien fixer leur situation et d'éviter tout embarras ultérieur. Le concours des Missionnaires devait nous être des plus utiles à cet effet. On aurait notifié cet état de choses au Siam. Le Résident de Qui-nhơn aurait été l'agent direct du Protectorat sur ces tribus, l'intermédiaire politique et commercial entre les Moï et les Annamites. Cette solution était acceptable pour tous et par tous : pour la France, pour l'Annam, pour les Moï, pour la Mission catholique. M. Richaud, qui était loin d'être un diplomate, refusa de s'en occuper, ne voulut rien entendre ni rien savoir. M. Rheinart se laissa abuser.

Les fantastiques prétentions de M. de Mayréna ne pouvaient avoir que la durée d'une comédie en quelques actes : l'acteur disparaît au moment où le rideau tombe. Mais les événements s'enchaînent et doivent avoir leur solution rationnelle, inévitable.

Celui qui, depuis deux ans, avait préparé les voies était à peine enlevé de cette région que son successeur était envoyé chez les Moï pour y affirmer pacifiquement l'autorité du Protectorat. Les Sédangs et les Hamongs furent conviés à entrer dans la confédération des Bahnars-Rongaos et consentirent à signer en avril 1889 la constitution du P. Vialleton, à Kontrang même, village sédang où réside le R. P. Irigoyen, l'ex-grand aumônier du roi des Moï, Marie I^{er} et dernier. Le R. P. Guerlach a renvoyé les drapeaux et bannières sous lesquels il s'était d'abord enrôlé et sous lesquels il avait combattu pour une cause aussi royale qu'éphémère.

Ainsi, depuis Juin 1888, de grands progrès sont accomplis : les Jiarais s'étaient engagés à ne plus faire la guerre aux tribus voisines, à la confédération, et à laisser passer les commerçants et voyageurs ; la confédération Bahnar-Rongao était constituée. Maintenant les grandes tribus des Sédangs et des Hamongs se joignent à cette confédération sous la direction des Pères français. Le pseudo-royaume des Sédangs devient une vraie République. Ce n'est pas tout : le Président de cette république Moï est Krui, élève du P. Vialleton, qui l'a dans sa main, et à qui il a appris à lire et à écrire en caractères européens. C'est Krui qui va diriger les Sédangs ; car Mayréna n'a pu se faire reconnaître, tandis que Krui a été reconnu offi-

ciellement par le Gouvernement français. Voilà donc le Protectorat reconnu également sur cette confédération.

On voit que cette solution est avantageuse aux intérêts français, au Protectorat, à la Mission, et aux Moï dont elle sauvegarde l'autonomie. C'est le drapeau tricolore qui triomphe mais l'œuvre est encore incomplète : il faut maintenant descendre la vallée du Bla, depuis les Sédangs jusqu'au Mékong, et relier ainsi Qui-nhơn en Annam à la ligne de vapeur que la colonie de Cochinchine vient de prolonger jusqu'à Stung-treng sur le Mékong. Alors la Cochinchine sera reliée à l'Annam. Cette portion de la rive gauche du Mékong sera sauvegardée, restera soumise sans conteste à notre influence ; nous pourrons remercier l'administration du protectorat en disant avec elle : all is well that ends well.

XXX.

(*Le Courrier d'Haiphong*, n° 293 du 8 août 1889).

*
* *

VIII. — TRADUCTION DE LA CONSTITUTION

Qui-Nhơn, le 20 Septembre 1888.

Traduction de la Constitution de l'Union Bahnar-Rongao.

Art. I. — La confédération des villages prend le nom d'Union Bahnar-Rongao.

Art. II. — Le Tonul Tom (grand chef) est nommé à vie. Il peut désigner son successeur avec l'assentiment de son Conseil privé.

Art. III. — Dans le cas où le successeur n'aurait pas été désigné ou n'aurait pas eu l'assentiment du Conseil privé, il est nommé par le Grand Conseil à la majorité des voix.

Art. IV. — Le Tonul Tom est le chef de l'armée, il nomme tous les officiers.

Art. V. — Il appartient au Tonul seul de décider de la paix et de la guerre. Lui seul peut faire des traités ou des alliances avec d'autres puissances ; mais dans tous les cas qui intéresseraient l'existence de l'Union, il doit prendre l'avis du Grand Conseil.

Art. VI. — Les chefs des villages sont nommés par les villages et doivent être approuvés par le Tonul Tom.

Art. VII. — Le Tonul Tom délègue les chefs de villages pour rendre la justice.

Art VIII. — Les procès au civil entre particuliers sont soumis à l'arbitrage. En cas de désaccord les chefs de village jugent.

Art. IX. — Les affaires au criminel sont jugées par les chefs de village.

Art. X. — Les différends entre villages sont portés devant le Tonul Tom.

Art. XI. — Aucune sentence de mort ou d'exil ne peut être exécutée avant d'avoir obtenu l'assentiment du Tonul Tom.

Art. XII. — Les terres de l'Union ne peuvent être aliénées à aucun étranger sans l'assentiment du Tonul Tom.

Art. XIII. — Les terres appartenant aux particuliers peuvent être vendues par eux aux membres de l'Union sans être passibles d'aucun droit.

Art. XIV. — Le prix de vente des terres de l'Union inoccupées sera partagé entre le Tonul Tom, les chefs et les habitants du village sur le territoire duquel elles se trouvent.

Art. XV. — Le Grand Conseil de l'Union est présidé par le Tonul Tom. Il se compose d'autant de membres qu'il y a de villages. Chaque village est représenté par son chef principal.

Art. XVI. — Le Grand Conseil doit être réuni toutes les fois qu'il s'agira de modifications à faire à la Constitution.

Art. XVII. — Le Tonul Tom est assisté d'un Conseil privé dont les membres sont à sa nomination.

Art. XVIII. — Le Tonul Tom peut nommer des ministres.

Art. XIX. — Le Tonul Tom, après avis conforme de son Conseil privé, peut faire tout règlement, toute loi nécessaire pour assurer la paix et la justice parmi les membres de l'Union.

Art. XX. — La religion catholique est la religion officielle ; mais personne ne pourra être inquiété pour cause de religion.

Art. XXI. — Le drapeau national est rouge frappé de cinq étoiles blanches, une à chaque angle et une au milieu.

Art. XXII. — Le Tonul Tom et son Grand Conseil voulant reconnaître les services rendus à l'Union par les missionnaires leur concèdent tous et les mêmes droits qu'aux membres de l'Union.

Art. XXIII. — Le Tonul Tom autorise les missionnaires à déployer le drapeau de leur nation, à condition que ce ne sera point prise de possession et que le drapeau national sera déployé à côté de lui.

Art. XXIV. — Tout village qui voudra faire partie de l'Union devra adhérer à la présente Constitution.

P . C . C .

Le Traducteur,

Signé : J. VIALLETON.

(Archives R. S, Huê, pièce n° 27).

*
* *

IX. — BULLETIN DES LOI, ETC. DU ROYAUME SÉDANG

Bulletin des lois, décrets et ordonnances (1888-9), imprimé à Ostende, chez Jules Daveluy, imprimeur et lithographe de la Cour, 105, Rue de la Chapelle.

A. — Notice-sommaire: Situation Géographique du Royaume Sédang — Sa population, son administration, ses ressources agricoles et minières — Avenir du pays. Carte de l'Indochine, d'après E. Stanford (Londres). Signé : De Jupilles, Secrétaire particulier de Sa Majesté Marie 1^{re}. Ostende, 28 août 1889.

B. — Ordonnances et décrets — Tome I :

- N° 1 : Traité entre les villages de Teban et Kon-Trang-Mené (26 mai 1888) ;
N° 2 : Traité avec les villages de Kon-Gung-Jé et Kon-Gung-Xui (29 mai 1888) ;
N° 3 : Constitution, 3 juin 1888 ;
N° 4 : Traité d'alliance entre S. M. et le Gouverneur Siamois Hallangs et Braos (3 juin 1888) ;
N° 5 : Concession aurifère donnée à Mercuriol Alphonse (4 juin 1888) ;
N° 6 : Décret nommant des chefs civils et militaires ;
(Fait à Pelei Theban, le 6^e jour du 6^e mois de la première année de notre règne) ;
N° 7 : Traité avec les Hamongs (10 juin 1888) ;
N° 8 : Traité d'alliance avec les Rév. P. Missionnaires (10 juin 1888) (signé : Vialleton) ;
N° 9 : Décret donnant des lettres de noblesse à M. Mercuriol (12 juin 1888), natif de Lorise (Drôme) : Marquis de Henoui ;
N° 10 : Sceaux de l'Etat et cachets des différents Chefs du Royaume (Devise : Jamais céder) ;
N° 11 : Décret désignant les insignes civils et militaires (Roi : 8 galons d'or, insignes du Maréchalat) ;
N° 12 : Décret divisant le royaume en cinq provinces sous l'autorité de cinq Gouverneurs (21 Juin 1888) ;
N° 13 : Décret nommant un Sous-Gouverneur ;
N° 14 : Ordonnance relative aux Etrangers (22 Juin) ;
N° 15 : Ordonnance pour la chasse des éléphants ;
N° 16 : Décret relatif à l'armée (30 Juin 1888) ;
N° 17 : Nomination d'un Sous-Gouverneur ;
N° 18 : —
N° 19 : Constitution du Royaume (1^{er} Juillet 1888) ;
N° 20 : Traité d'alliance avec la république Bahnar-Reungao (4 Juillet 1888) ;
N° 21 : Décret : Titres et prérogatives de la famille royale ;
N° 22 : Décret relatif aux uniformes des troupes (veste rouge et pantalon blanc) (5 Juillet) ;

- N° 23: Décret créant les Postes dans le royaume (9 Juillet);
- N° 24: Décret relatif aux concessions ;
- N° 25: Conventions spéciales avec le village de Dak Drey (20 Juillet 1888);
- N° 26: Décret créant l'ordre royal Sédang (30 Juin) : Maria Rex Sedanorum ;
- N° 27: Décret : Prestation de serment au roi (30 Juillet) ;
- N° 28: Décret :Création de l'ordre de Sainte Marguerite, ordre militaire (5 Août) ;
- N° 29: Décret : Création de l'ordre du Mérite Sedang : 5 Août. (Pour récompenser les lettres, les arts, les sciences, l'industrie et le dévouement à la maison royale) ;
- N° 30: Décret: Déclaration de Guerre aux Jiarais (5 Août) ;
- N° 31: Proclamation aux Tenouls et Guerriers. Attaquez en disant: Dieu ! France ! Sédang !
- N° 32: Décret : Nominations dans l'ordre royal Sédang (15 Août) ;
- N° 33: Traité d'alliance avec les Banhars (19 Août) ;
- N° 34: Décret : service des Postes ;
- N° 35: Décret : Concessions et Monopoles : (21 Août) ;
- N° 36: Décret : Divorce et droits des époux et enfants (31 Août);
- N° 37: Décret : Divorce entre S. M. Marie et Maria Francesca Avron épousée le 3 Mars 1869, qui est incapable de quitter la France et dont la conduite n'a pas été ce qu'elle devait être (21 Août) ;
- N° 38: Décret : Albert et Marie-Louise, enfants royaux, cessent d'être sous l'autorité de leur mère (21 Août) ;
- N° 39: Décret : Donation de terres et privilèges spéciaux aux Rev. Pères Missionnaires. Fait à Kong Jéri (26 Août) ;
- N° 40: Décret : Jugements et Biens des époux (26 Août) ;
- N° 41 : Décret : Attributions des chefs (26 Août) ;
- N° 42: Décret : Création du service des Douanes dans le royaume (Tarif : le quart des entrées et sorties) ;
- N° 43: Traité de paix avec des Jaraïs (31 Août) ;
- N° 44: Décret : Concession aurifère à M. Edouard Philippe (11 Novembre) (pour 75 ans);
- N° 45: Décret : Nomination de notre Secrétaire d'Etat Premier Ministre : M. Henri de la Rousselière, ancien sous-préfet de Napoléon III. Fait à Hong-kong : 1^{er} Janvier 1889 ;
- N° 46: Décret : Nominations dans l'ordre Sédang. Fait à Hong-kong (Premier Janvier) ;
- N° 47: Création de la terre de Héring en marquisat en faveur de M^{me} Lyeuté, Aimée-Julie. Fait à Paris (5 Avril) ;
- N° 48: Décret : Lettres de Noblesse à M. Angenard. Paris, le 10 Avril 1889 (Due de Droua) ;
- N° 49: Nomination de M. Fernand de Jupilles, Secrétaire de notre maison (10 Avril) ;
- N° 50: Nomination de M. Georges Mazergue, Chambellan ;
- N° 51 : Mariage Royal avec la noble demoiselle Marie Julie Rose Lyeuté (5 Mai) ;

- N° 52: Décret : Nomination du Colonel Bertrand Payen Payne, notre consul général à Londres (23 Juin).
- N° 53: Décret : Nomination du Marquis de Villarica, (Joachim Rosé de Mendocça), consul à Marseille (23 Juin) ;
- N° 54: Décret : Nomination de Ludovic Wirth, consul à Alexandrie (23 Juin) ;
- N° 55: Décret : Nomination de M. Simon de Schryver, consul à Bruxelles (2 Juillet) ;
- N° 56: Décret : Nomination d'un conseiller d'Etat en Belgique : Emile Catteaux (17 Juillet) ;
- N° 57: Décret : Nommant M. Jules Edouard Daveluy, consul à Ostende (26 Juillet) ;
- N° 58 : Décret : Nominations dans l'ordre royal Sédang et le Mérite Sédang (1^{er} Août) ;
- N° 59: Décret : Prérogatives et titres du duc de Droua (23 Août) (Prince de Kon Jéri) ;
- N° 60: Décret : Réglementation de la maison de S. M. la Reine Marie-Rose (25 Août) ;
- N° 61 : Pouvoirs donnés à Sa Majesté la Reine ;
- N° 62: Décret : Nomination de M. Camille Berleur, Administrateur du service des Postes (5 Septembre) ;
- N° 63: Décret : Annulation de la concession de M. Edouard Philippe (10 Septembre) (n'a payé aucune somme, fait aucuns travaux) ;
- N° 64 : Décret : Relatif au service des Postes (10 Septembre 1889) (Fait à Ostende).

Plus une relation manuscrite de 125 pages signée Jacques Maran, Anvers, Mars 1892, qui contient de nombreuses erreurs. (B^m E. F. E. O. Hanoï, n° 1049).

A ce manuscrit sont joints : 1° — une lettre autographe de Mayréna à Frappier de Montbenoit, avocat à Hanoï ; 2° — un diplôme n° 134, nommant Frappier de Montbenoit, officier de l'ordre Royal Sédang, Pelei Agna, le 4 Janvier 1889 ; 3° — une photographie de quatre timbres du Royaume ; 4° — les armes de Marie 1^{re}, les sceaux et timbre sec ; 5° — une gravure extraite d'un journal : Marie 1^{re} en tenue militaire ; 6° — une photographie du même, en tenue civile, prise par Dupont, 75, Rue Neuve, Bruxelles, et signée : Marie, 4 Octobre 1889) ; 7° — un dessin à la plume : Aïsa ; 8° — un dessin à la plume, signé J. Maran : H. Villeroi ; 9° — un dessin à la plume, signé J. Maran : W. Scott ; 10 — une photographie des quais de Port-Saïd, et portant au verso cette annotation : « Grand hôtel de France — un dîner pour 23 personnes. — Wirth, Consul Général au Caire — Sa Majesté vous prie de vous rendre immédiatement à Port-Saïd (R. de M.).

*
* *

X. — SULTANAT DE PAHANG

C'est en 1888 seulement que le sultan de Pahang accepta auprès de lui un résident britannique, donc la reconnaissance du protectorat anglais. En 1895, les Etats de Pahang, Selangor, Perak et Negri Sembilan se réunirent pour former les *Federated Malay States*.

Il y a lieu de remarquer que le traité franco-anglais d'extradition n'est entré en vigueur dans ces Etats qu'en 1919.

*
* *

XI. — CODE CIVIL — ARTICLE 17 (loi du 26 juin 1889).

Perdent la qualité de Français :

1° — le Français naturalisé à l'étranger ou celui qui acquiert, sur sa demande, la nationalité étrangère, par l'effet de la loi ;

2° — le Français qui a décliné la nationalité française dans les cas prévus au paragraphe 4 de l'article 8 et aux articles 12 et 18 ;

3° — le Français qui, ayant accepté des fonctions publiques conférées par un Gouvernement étranger, les conserve nonobstant l'injonction du Gouvernement français de les résigner dans un délai déterminé ;

4° — le Français qui, sans autorisation du Gouvernement, prend du service militaire à l'étranger, sans préjudice des lois pénales contre le Français qui se soustrait aux obligations de la loi militaire.

*
* *

XII. — LETTRE DU P. GUERLACH (29 juin 1889).

LETTRE D'ANNAM

Kon-djéri-kong, le 29 juin 1889.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Par suite de malentendus, je n'ai reçu que le 23 Juin, le numéro du 10 Avril de la Revue Tonkinoise dans lequel a paru la lettre de M. T. Ceci excuse le retard que je mets à vous donner les renseignements demandés. Je serai bref, car j'ai beaucoup d'occupations, et ma santé n'est pas des plus brillantes.

Les caféiers que je cultive, ont été pris en Annam, il y a plus de douze ans. Les premiers plants ont quelque peu souffert du travail d'acclimatation, sous le rapport du rendement des premières années. Les graines de ces plants ont produit des semis plus vigoureux dont les baies avaient aussi plus d'arôme ; une troisième génération a donné de très bon café (dont je vous envoie un échantillon). C'est le même qu'a reçu M. T.

Je ne cultive qu'une dizaine de pieds, et cependant, j'ai récolté cette année plus de 50 kilos de graines. Cette culture ne demande aucun soin bien particulier, sauf durant les trois premières semaines, lorsque le plant est encore très jeune. Le terrain qui convient surtout à cette espèce, est une terre meuble que l'on fume légèrement quand on commence les plantations ; à défaut de terrain meuble, un sol mêlé de gravier serait préférable à l'argile.

Lorsque le pied est encore très jeune, il craint beaucoup la grande chaleur, aussi faut-il avoir soin de l'en préserver. D'ailleurs, tout plant placé un peu à l'ombre sera plus prospère et donnera meilleure récolte que l'autre recevant tout le jour les rayons d'un soleil brûlant. Un terrain planté de grands arbres clairsemés serait le plus favorable, de même qu'un terrain plat convient beaucoup mieux qu'une colline trop escarpée.

Si le caféier que nous cultivons craint la trop grande chaleur, il ne craint pas du tout l'eau. De jeunes plants, nouvellement repiqués, à peine hauts de 10 centimètres, sont restés complètement sous l'eau pendant trois jours, à l'époque de l'inondation, ils n'ont pas souffert le moins du monde.

Deux mois après le repiquage, il n'y a plus aucun soin extraordinaire à donner aux jeunes plants. Si les poux de bois en attaquaient le pied, quelques arrosages à l'eau de suie ou à l'eau de cendres suffiraient pour arrêter le mal. J'ai des plants qui m'ont donné une récolte passable quinze mois après le repiquage, mais c'est surtout entre trois ans et demi et sept ans que les arbustes donnent le plus de baies. Parfois, après une production excessive, l'arbre paraît malade, ses feuilles tombent, ses branches jaunissent ; le remède est bien simple. On prend le sécateur et on élague vigoureusement, sans craindre de nuire à la plante ; plus on retranchera de bois, plus les résultats seront satisfaisants. Dans certains cas, il faut même racler le pied, ne lui laissant que cinq ou six centimètres de bois au-dessus de l'endroit où les branches se séparent. Des pieds ainsi traités m'ont donné 4 kilos de café l'année suivante.

On peut, sans difficulté, transplanter des pieds déjà vieux dans un terrain qui paraît meilleur, et cela sans grandes précautions. J'ai vu des caféiers dont les racines étaient complètement dépouillées de terre, transportés à un kilomètre, par la grande chaleur. Une fois replantés, ils ont été complètement ébranchés ; l'année suivante, ils étaient fort beaux. J'ai fait cette opération il y a cinq ans, les pieds sont encore très vigoureux, l'un d'eux m'a donné 6 kilos de graines cette année. Comme il paraissait souf-

frir, je lui ai donné quelques coups de serpette, ne lui laissant qu'une branche au milieu, cette branche grossit et vient bien.

Comme vous le voyez, cette culture ne demande aucun soin bien particulier sauf durant les deux premiers mois où l'on doit veiller à tenir les plants frais et bien arrosés. Je crois que le caféier viendrait très bien même à Haiphong dans le voisinage de votre maison. Rien ne vous coûte d'essayer. Le petit jardinet contigu à la maison de M. H. conviendrait aussi à la culture de cette plante ; pourquoi M. H. ne tenterait-il pas l'expérience ? Le caféier est une plante très vivace, du moins l'espèce que nous cultivons chez les Sauvages, et cet espèce vient d'Annam.

Du caféier, permettez-moi de passer à une plante exotique qui n'a pas pris racine chez les Sauvages, je veux parler de MAYRÉNA.

On m'avertit que plusieurs journaux ont publié des récits très fantaisistes que l'on autorisait de mon nom ; certains articles étaient même donnés comme le résumé authentique de mes lettres. J'aurais pu réfuter tous ces bruits mensongers, mais j'avais des occupations plus sérieuses. D'ailleurs les lettres publiées dans le Courrier et reproduites par la Revue suffisaient pour éclairer l'opinion.

Aujourd'hui je veux parler du voyage que fit en Mars-Avril de cette année M. le Résident de Qui-Nhon envoyé officiellement par M. le Résident Général ; pour faire acte d'autorité au nom du Gouvernement français. M. Guiomard avait avec lui M. Simoni, commis de Résidence, et cinq ou six linh. L'expédition ne prétendait pas en imposer par la force, elle était beaucoup moins nombreuse que celle de Mayréna, traînant à sa suite beaucoup moins de bagages, et son chef surtout, très sympathique, se montrait très simple et ne faisait pas de tapage. Arrivé chez les missionnaires, M. le Résident avait l'intention de parcourir avec moi le pays Sédang ; mais une forte fièvre gastrite me retint forcément au logis. M. Guiomard fit donc convoquer les chefs Hamongs et Sédangs qui avaient signé la constitution Mayréna, à un grand pedap (Conseil) qui se tiendrait au village de Kon-trang. Tous les chefs s'y rendirent et M. le Résident expliqua que Mayréna avait trompé les missionnaires et les indigènes, et qu'il était désavoué par la France. Les Chefs étaient donc invités à remettre au Représentant officiel de la France les drapeaux, insignes et proclamations que leur avait donnés Mayréna. De plus, ils étaient invités à élire un chef indigène, tout en restant libres, s'ils le préféraient, de s'unir à la Confédération Bahnar-Reungao, dont le président Krui est officiellement reconnu par le Gouvernement français, protecteur de ces pays. Les Sédangs et les Hamongs choisirent ce dernier parti comme le plus simple, et ils signèrent la constitution de confédération. Quelques jours après, les chefs de tous les villages depuis Dàk-dy jusqu'à Kon-kélo envoyaient leurs drapeaux, insignes et proclamations. Seuls, quelques villages situés dans ma région n'avaient pas envoyé les leurs, parce qu'ils étaient dieng et que beaucoup de leurs habitants étaient malades.

Comme ils tardaient trop longtemps, j'envoyai un de mes hommes chercher les drapeaux qui restaient encore. Je les ai reçus bier. L'un d'eux attira mon attention par son piteux état. J'en fis l'observation à mon serviteur et je lui dis : Comment se fait-il que ce pavillon soit sale ? Je n'oserai jamais envoyer cela à M. le Résident. Tu aurais dû le faire laver par les gens du village.

— Mais, Grand-Père, il a été lavé.

— On ne le dirait pas. Mais pourquoi est-il si malpropre ?

— Grand-Père, les gens de Kon-braih ont entendu dire que les Français ne voulaient pas de Mayréna, ni de son drapeau. Alors le chef a pris le drapeau pour s'en faire un serre-tête, et sa fille s'en est servi souvent comme de jupon ; c'est pourquoi il est si sale. »

J'avoue que ce drapeau national Sédang, transformé en serre-tête, jupon et essuie-tout, me fit bien rire. Pour conserver la couleur locale, je me suis décidé à l'envoyer tel quel à M. le Résident de France.

Ce trait final et les résultats du voyage très pacifique de M. Guiomard, vous prouvent quel cas il faut faire des mensonges de Mayréna, affirmant qu'il possède chez nos Sauvages un prestige et une influence personnels très considérables. Son prestige se réduit à zéro. Durant son séjour, il faillit être sabré deux fois par les Sauvages que ses brutalités révoltaient. Ce qui arrêta les Sauvages, ce ne fut pas le prestige de Mayréna, mais le respect et l'affection que les indigènes conservent au missionnaire dont Mayréna était l'hôte parfois très encombrant. Que va faire cet aventurier ? Ses violences et ses mensonges ne lui ont pas été plus utiles que sa fausse traite de 200.000 francs et les 20 millions qu'il se vante de posséder. S'il veut un peu se réhabiliter dans l'opinion des honnêtes gens, il n'a qu'à payer ses dettes qui sont très considérables. — C'est mon dernier mot sur cette affaire.

Agréez, etc.

Le Père J. B. GUERLACH.
Missionnaire Apostolique.

(Le *Courrier d'Haiphong* N° 289, du 25 Juillet 1889)

*
* *

XIII. — LETTRE DU P. GUERLACH (7 Octobre 1889)

BOITE AUX LETTRES.

Nous recevons la lettre suivante que nous publions malgré sa vivacité. Il a la tête bien près de la barrette, notre cher missionnaire, et l'humeur bien batailleuse!

MISSION CATHOLIQUE FRANCAISE DES BAHNARS-REUNGO

Kon-dijon-kroup, le 7 Octobre 1889.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Je reçois aujourd'hui le numéro du 10 Août de la Revue Tonkinoise où je suis mis en cause dans une lettre anonyme. Je m'abstiens de qualifier le procédé de ce M... qui se cache pour m'attaquer, mais j'espère que vous insérerez ma rectification, si tardive qu'elle soit. Votre honorable correspondant écrit : " Le R. P. Guerlach a renvoyé les drapeaux et bannières sous lesquels il s'était d'abord enrôlé, et sous lesquels il avait combattu pour une cause aussi royale qu'éphémère. "

Si ce M... est un homme d'honneur il publiera son nom comme il a publié sa lettre, et alors je pourrai croire qu'il s'est trompé. Aujourd'hui en face d'un adversaire qui se cache je suis autorisé à dire : cet anonyme a menti. Non ! Je ne me suis jamais enrôlé sous les drapeaux de Mayréna ! Non ! Je n'ai jamais combattu sous ces mêmes drapeaux pour une cause aussi royale qu'éphémère. J'ai reçu chez moi l'envoyé du Gouverneur Général M. Constans, je l'ai aidé à remplir ce qu'il disait être son mandat, (et ce que j'étais autorisé à croire son mandat, puisqu'il envoyait de longs rapports sur ses faits et gestes, et jamais la moindre protestation ne s'est élevée tant que Mayréna resta chez les Moi).

J'ai publié dans *Le Courrier d'Haiphong* des lettres où j'expliquais ma conduite, car je ne suis pas un lâche et je sais prendre la responsabilité de mes actes et de mes paroles.

Une fois redescendu en Annam, Mayréna eut maille à partir avec le Gouvernement, il commit des actes indignes d'un homme d'honneur, je ne m'en suis pas occupé, vu que je me souciais fort peu des affaires particulières de Mayréna. J'avais prêté mon concours à l'envoyé du Gouvernement, je n'avais aucune accointance avec le Flibustier.

J'ai expliqué pourquoi Mayréna donna des pavillons particuliers aux Sédangs groupés sous son autorité ; il affirmait que le Gouverneur Général lui avait donné des instructions précises et qu'il ne devait pas arborer le drapeau national, afin d'éviter toute complication diplomatique. Dans le premier voyage d'exploration, j'avais porté un drapeau tricolore et je voulus le déployer au village de Kon-trang-Mené. L'envoyé du Gouverneur Général me dit : « Père, mes instructions sont précises. Si vous ne voulez pas vous y confirmer, je me verrai obligé de revenir en arrière, et vous en porterez la responsabilité. » Pour me conformer aux instructions que Mayréna disait avoir reçues, je repliai le drapeau tricolore, et l'explorateur conserva son guidon particulier.

Cela autorise-t-il l'honorable correspondant anonyme à dire que je me suis enrôlé sous les drapeaux de Mayréna et que j'ai combattu pour la cause de ce Monsieur? Qui donc lui a donné des renseignements exacts?

Lorsque Monsieur Guiomard est monté chez nous, il a pu voir que les sauvages aimaient la France, car les Sédangs et les Hamongs n'ont fait aucune difficulté de se soumettre aux instructions de M. le Résident. Les drapeaux que j'ai renvoyés n'étaient pas chez moi ni dans les villages soumis à ma juridiction spirituelle, mais comme j'avais servi d'intermédiaire à Mayréna pour distribuer ces drapeaux, je servis d'intermédiaire au représentant de la France pour retirer ces mêmes drapeaux. Voilà l'exacte vérité. Ces explications suffiront-elles à l'honorable M. . . S'il en désire d'autres, il n'a qu'à donner son nom, afin que je sache avec qui j'ai affaire.

Veillez, Monsieur le Rédacteur en chef, mettre mon nom au bas de cette lettre que je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro.

Agréez mes sentiments dévoués.

R. P. J. B. GUERLACH.
Missionnaire Apostolique.

Le Courrier d'Haiphong. N° 319, du 7 Novembre 1889.



XIV.— EXTRAIT DU JOURNAL « L'ÉCHO D'OSTENDE », du 11 juillet 1889.

LE ROI DES SÉDANGS

Un conte de fée que cette aventure de Marie de Mayréna. Figurez-vous un ancien journaliste, boulevardier bien connu, dont la souveraineté s'étend aujourd'hui sur une population de 250.000 habitants occupant un vaste territoire ! Cela touche évidemment à l'in vraisemblance et cependant rien n'est plus vrai.

Le nouveau roi des Sédangs a été récemment à Paris afin de se faire reconnaître par le Gouvernement Français.

M. de Mayréna, qui règne déjà sous le nom de Marie 1^{er} est né dans les Vosges. Il a dépassé la quarantaine. Il prit part à l'expédition de Cochinchine en 1861 avec un escadron de spahis du Sénégal. Entre campagnes il mena à Paris la vie à grandes guides. Il servit pendant la guerre, comme capitaine d'Etat-Major, dans l'armée de la Loire, et après la guerre il courut les Indes Néerlandaises, Java, Sumatra. Puis il revint à Paris. En 1885, il retourna à Saïgon, battit toute la Cochinchine et créa une plantation sur la frontière de l'Annam.

Là, un beau matin, il donna l'hospitalité à un missionnaire, le Père Auger. Ce révérend Père lui dit : « Vous savez, M. de Mayréna, qu'il y a dans le voisinage des pays indépendants ? ». — « Si je visitais un peu ce pays-là ! » s'est dit Marie, et il est allé causer de la chose avec M. Constans, qui hésitait à donner son avis, lorsqu'on apprit qu'une mission allemande venait de débarquer et demandait des guides pour pousser jusqu'au Sédang. Alors M. Constans n'hésita plus : « Monsieur Marie,

dit-il, si vous voulez tenter l'aventure à vos risques et périls, allez de l'avant. Je vais vous donner les fonds nécessaires et le mandat officiel de rechercher une route allant de Binh-Dinh au fleuve Mékong ». — « ça me va ! » fit Marie. Il enrôla vingt volontaires, partit de Saïgon en mars 1888, parvint sans trop d'encombre jusqu'à la Mission catholique et devint tout de suite l'ami du chef de la Mission, le Père Guerlach. On était en pleine épidémie. Marie se joignit aux missionnaires pour soigner les malades et en guérit beaucoup ; un des chefs qu'il remit sur pied vint lui offrir le pouvoir, qu'il accepta. La chose fit du bruit dans le pays. On se racontait qu'un grand sorcier blanc qui ressuscitait les hommes et qui les tuait à volonté — Marie se servait fort habilement de balles explosibles-venait de débarquer dans le pays. Les chefs lui apportèrent leurs hommages les uns après les autres. Un seul se montrait récalcitrant : Marie alla lui porter quelques paroles de persuasion et le récalcitrant se le tint pour dit. Il a courbé l'échine comme les autres. Les tribus furent réunies et on prit l'avis des anciens de la nation qui, d'accord avec les chefs, proclamèrent Marie roi des Sédangs, le 1^{er} juin ; avec l'aide du Père Guerlach il élaborait une Constitution qui fut reconnue le 3 du même mois.

Le royaume de Sédang compte, ainsi que nous venons de le dire, environ 250.000 habitants ; les chefs de famille sont chasseurs et guerriers, les autres hommes s'occupent surtout du travail des champs et cultivent le riz, le maïs, le café, le tabac et le coton. Les productions naturelles du pays sont la badiane, le benjoin et la cire, en fin l'œil-de-chat et l'or se rencontrent dans des mines assez nombreuses.

Mayréna a cédé le produit de ces mines pour 25 ans à un syndicat anglais qui lui fournit sa liste civile et lui abandonne le quart brut de l'exploitation. Ce contrat, purement commercial, ne donne aucun droit politique aux Anglais et les Sédangs n'en conservent pas moins leur indépendance absolue.

Le Roi des Sédangs vient de faire une émission de timbres dont *l'Echo de la Timbrologie* nous donne la description : au centre un écusson avec les armes du roi, un tigre d'or sur champ d'azur ; sur le côté l'inscription « Deh Sedang » (Royaume Sedang), et en bas le prix du timbre. L'émission comprend sept timbres de valeurs différentes dont les couleurs sont : bistre, violet, vert, rouge-vermillon, bleu, jaune et carmin.

*
* *

Même journal, numéro du 21 Juillet 1889.

Rubrique : Echos et nouvelles.

S. M. Marie 1^{er} Roi des Sedangs, est arrivé hier à Ostende. Ce souverain, dont nous avons parlé récemment, a visité le Kursaal hier et s'est longuement arrêté à l'Exposition Congolaise, donnant plus d'explications qu'il n'en demandait, montrant aux quelques personnes présentes qu'il était familier avec l'usage des armes que le Capitaine de Macar a rapportées d'Afrique.

S. M. est de belle prestance et d'une affabilité charmante.

Ostende lui a paru très beau et elle a annoncé son intention d'y revenir à son retour d'Angleterre et d'y faire un long séjour.

*
* *

Le même journal, numéro du 25 Juillet, contient un article assez long donnant des détails sur le royaume Sedang (la majeure partie de cet article semble être reproduite d'un autre journal).

*
* *

Journal « *l'Echo d'Ostende* », numéro du 29 Juillet 1889.

Rubrique : Echos et Nouvelles :

Ainsi que nous l'annoncions jeudi S. M. le Roi des Sedangs Marie 1^{er} est arrivé à Ostende. Il est descendu à la villa du Littoral avec sa jeune femme, la Reine Marie-Rose, qu'il a épousée le 5 Mai dernier.

Le Roi des Sedangs, tout en restant français de cœur et aimant sa patrie de naissance, n'en revendique pas moins son indépendance.

« Ce n'est pas moi qui ai fait le Code Napoléon, nous disait-il bien ; par ses trois articles 17, 21 et 23, je ne suis plus citoyen Français, mais je n'en continue pas moins à aimer la France ».

D'Ostende S. M. va à Londres où des intérêts le réclament ; il y séjournera quelques jours voulant voir par lui-même les bateaux qui doivent le transporter ainsi que son personnel et matériel, pour retourner dans ses Etats.

*
* *

XV. — DEUXIÈME CONSTITUTION DU ROYAUME SÉDANG
(1^{er} juillet 1889).

ROYAUME SÉDANG

Constitution.

Aujourd'hui, 1^{er} Juillet de l'année 1888, tous les chefs de villages se sont réunis, afin de recevoir les explications sur la Constitution du 3 Juin précédent et y apporter quelques modifications.

Après les traductions nécessaires, la Constitution a été modifiée ainsi qu'il suit:

Article premier. — Les territoires des tribus qui s'allient aujourd'hui ne forment plus qu'un seul royaume.

Art. 2. — Les territoires Sédangs étant les plus considérables, le pays prend le nom de Royaume Sédang.

Art. 3. — M. de Mayréna, déjà élu roi des Sédangs, portera le titre de Roi chef suprême.

Art. 4. — La royauté est héréditaire ; mais s'il n'y avait pas d'héritier direct, le roi peut désigner un successeur parmi les membres de sa famille. Le fils aîné du roi prendra le nom de prince royal (Xo-dang) ; les autres membres de la famille seront princes suivant l'usage des autres nations.

Art. 5. — Le drapeau sera bleu uni avec une croix blanche à étoile rouge au centre.

Art. 6. — Le roi a l'autorité absolue. Il commande à tous les chefs civils et militaires du royaume et règle tous les différends lorsque les chefs ne pourront les résoudre.

Art. 7. — Assisté de son conseil, il décide de la guerre et de la paix.

Art. 8. — Le roi conduit les hommes à la guerre ou désigne celui qui doit commander en son absence.

Art. 9. — Toutes les terres non occupées par les villages appartiennent au roi qui en dispose à son gré.

Les terres des villages ne peuvent être données ou vendues sans le consentement du roi.

Toute vente ou donation sera nulle, si le roi n'a pas donné son autorisation.

Les habitants des villages peuvent user selon leurs besoins de culture de toutes les terres nécessaires ; mais toutes les terres abandonnées font retour au roi.

Si le roi veut disposer des terres appartenant aux villages, il en prévient les chefs et donnera aux habitants une juste compensation pour les terrains expropriés.

Art. 10. — Les habitants des villages nomment les chefs civils chargés de l'administration et de la police du village. Le nom de ces chefs sera remis au roi qui leur délivrera les insignes de leur dignité. Pour toutes les autres dignités civiles ou militaires, le roi seul reste le maître de les conférer.

Art. 11. — A l'avenir les sacrifices humains sont interdits dans tout l'intérieur du Royaume. En ce qui touche l'esclavage, aucun Sédang ne pourra être vendu à quelque nation que ce soit. Le vendeur d'un esclave Sédang sera lui-même livré au roi qui l'enverra travailler aux travaux publics du Royaume.

Article 12.—Toutes les religions sont libres dans le royaume Sédang ; mais la religion catholique est la religion officielle.

En ce qui touche l'usage du dieng (interdiction d'accès), aucun habitant du village ne pourra être dieng vis-à-vis du roi ou de ses envoyés ; quelque soit le motif du dieng, il doit cesser par ordre du roi.

Article 13. — En dehors du Conseil Général, composé de tous les chefs civils et militaires, le roi nommera un Conseil privé chargé du courant des affaires.

Article 14. — Tous les hommes capables de porter les armes sont soldats; et chaque fois qu'une guerre sera déclarée, le roi pourra prendre le nombre d'hommes qu'il jugera nécessaire. En dehors de cette armée générale, chaque village fournira tous les ans quatre jeunes gens qui se rendront à la capitale pour être incorporés dans la garde royale.

Article 15. — Toute nouvelle modification à la présente constitution devra être décidée, le roi présent, par le Conseil Général, sous peine de nullité.

Fait à Kon-géri, le 1^{er} juillet de l'année 1888.

Après lecture de la présente constitution en langue Sédang, le roi, dit l'auteur de la (constitution, a accepté la dite Constitution et a signé ainsi que 42 villages, avec 25.000 habitants mâles.

Au-dessous il y a encore : je soussigné P. Irigoyen, missionnaire apostolique, déclare que tous les chefs à qui on a donné lecture en langue Sedang de la Constitution ci-dessus, ont apposé eux-mêmes un signe au-dessous de leur nom, ne sachant pas signer. Avant d'apposer ce signe, je leur ai expliqué dans leur langue que c'était un engagement formel qu'ils prenaient vis-à-vis de S. M. le roi des Sédangs.

Kon-Herung, 20 Juillet 1888

Signé : IRIGOYEN

Je soussigné, missionnaire apostolique, J. B. Guerlach, certifie que l'acte ci-dessus est la copie fidèle de la Constitution Sédane et de la convention passée avec les chefs de Drah-Key.

L'original des dites Constitution et convention demeure entre les mains de S. M. Marie, Roi des Sédangs.

Kon-Jéri-Krong, 4 Août 1888.

Signé : J. B. GUERLACH.

*
* *

XVI. — CONVENTIONS SPÉCIALES PASSÉES AVEC LE VILLAGE DE DAK DREY.

Blak, premier chef du village Drey, prend les engagements suivants envers Sa Majesté Marie, roi chef suprême de tout le royaume Sédang.

Moi, Blak, premier chef du village Dry ou Drey, déclare que mon village et ses habitants; ses terres et ses rivières est un village du royaume Sédang; en outre je déclare appeler et reconnaître Sa Majesté Marie, roi de tout le royaume Sédang, et mon roi ; de plus, je déclare que, de temps immémorial jusqu'à ce jour, n'ai jamais appelé et reconnu un roi chef d'un autre pays ; aujourd'hui seulement, moi, premier chef du village de Dry, j'appelle et je reconnais Sa Majesté Marie, roi de tout le royaume Sédang, et aussi roi du village de Dry, et de ses dépendances ; encore je déclare avoir entendu et compris toutes les choses que le roi du royaume Sédang ordonne d'observer à chaque village du royaume Sédang ; enfin, je déclare avoir adhéré à toutes ces choses avec toute ma volonté, sans qu'il y ait personne qui m'ait séduit ou fait violence.

Après cela, je m'engage, dès ce jour et pour l'avenir, de ne pas écrire mon nom ou un signe à la place de mon nom dans tout autre écrit me demandant ou m'ordonnant de faire partie d'un autre royaume ou d'obéir à un roi d'une autre nation ; je m'engage enfin dès ce jour et pour toujours, moi avec tous mes subordonnés, soit à ne pas abandonner l'emplacement, soit à ne pas abandonner ou vendre les terres et rivières du village de Dry que j'occupe aujourd'hui ; voudrai-je donner, vendre ou quitter les terres et rivières que j'occupe et qui dépendent du village Dry, j'en ferai, avant, la demande à Sa Majesté Marie, roi de tout le pays Sédang, et je lui obéirai m'ordonnant ce qu'il voudra.

Ici est placée la signature de : Blak.

Je soussigné, P. Irigoyen, missionnaire apostolique, déclare que la traduction française ci-dessus est le littéral de la Convention Sédang passée devant moi par le village de Dak Dry.

Signé : P. IRIGOYEN,
Missionnaire apostolique.

L'engagement ci-dessus a été pris devant nous :

Lieu, premier chef de Kon Hering.

Thiam, premier chef de Kon Kéton.

Blak, chef civil de Dak Dry.

Brun, chef militaire de Pelu Tebau.

Upico, chef militaire de Kon Trang.

Nous reconnaissons que le nommé Blak est le premier chef du village de Dak Dry, territoire Sédang.

Je soussigné P. Irigoyen, missionnaire apostolique, déclare que tous les chefs à qui on a donné lecture en langue Sédang de la Convention ci-dessus, ont apposé eux-mêmes un signe au-dessus de leur nom, ne sachant pas signer. Avant d'apposer ce signe, je leur ai expliqué dans leur langue que c'était un engagement formel qu'ils prenaient vis-à-vis du roi des Sédangs.

Kon Hering, 20 Juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

Signé : P. IRIGOYEN,
Missionnaire apostolique.

(Le Courrier d'Haiphong, n° 211, du 21 Octobre 1888).



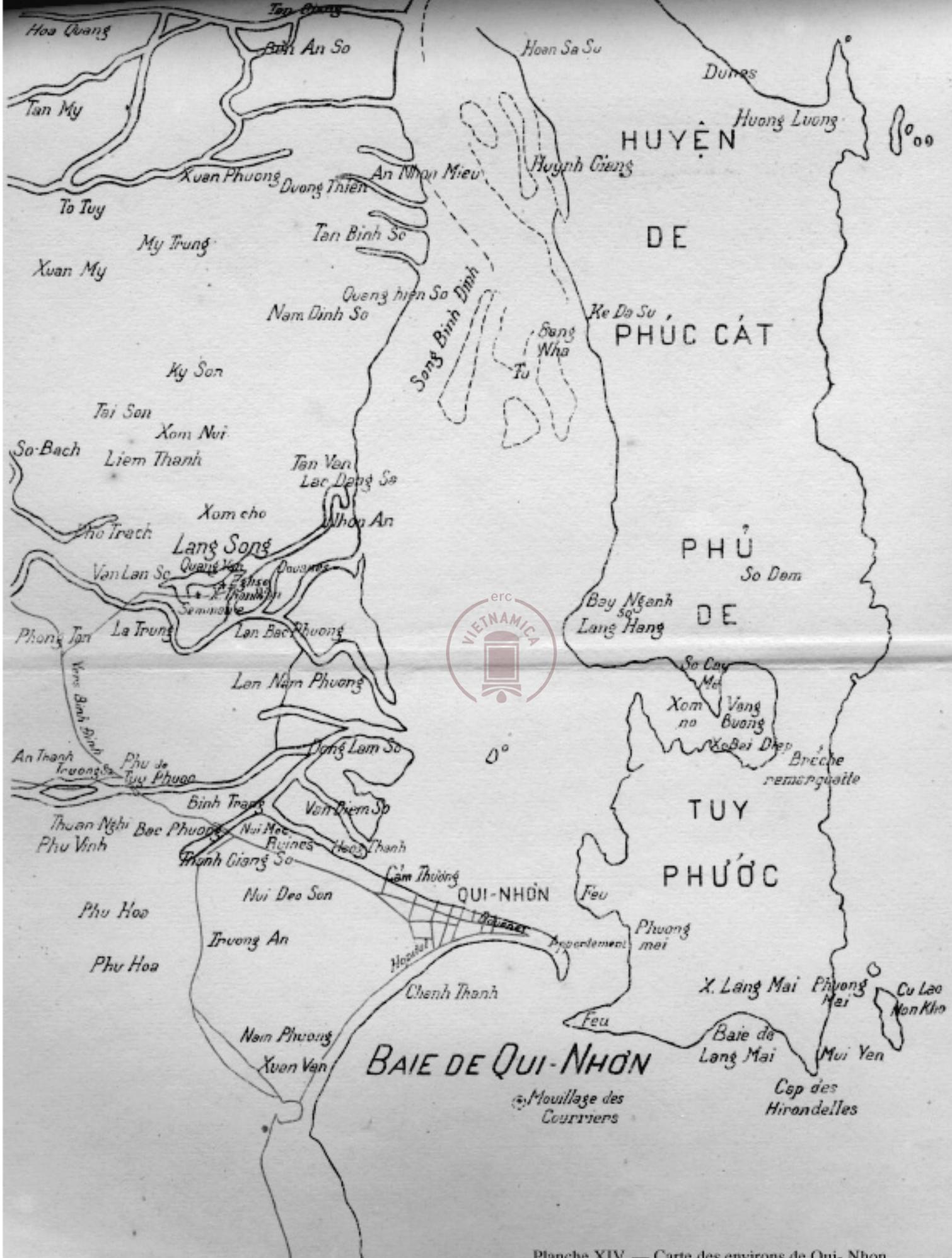
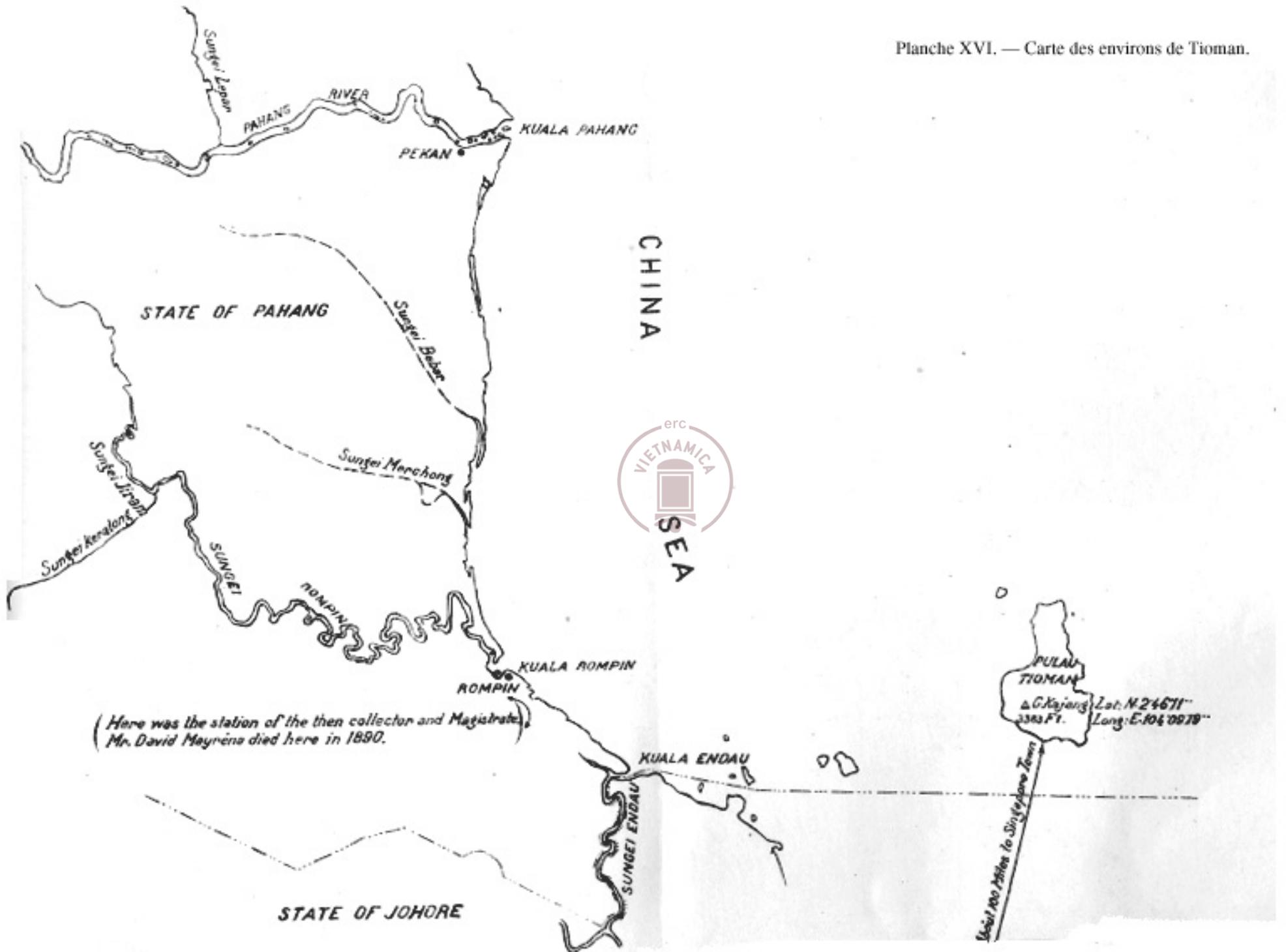


Planche XIV. — Carte des environs de Qui-Nhon.

Planche XVI. — Carte des environs de Tioman.



BIBLIOGRAPHIE

A) Ouvrages et Revues.

— *Missionnaires d'Asie (L'œuvre néfaste des Congrégations, le Protectorat des Chrétiens)*, par Camille Pâris, planteur en Annam, et Alfred Barsanti, Architecte de l'ex-Gouvernement provisoire de Tiên-Tsin. 1 volume Imprimerie le Papier, 60, Rue de Flandre, Paris, 1905.

— *L'Œuvre Néfaste (les Missionnaires en Indochine ; assassinats de Robert et d'Odend'hal; Mayréna, Roi des Sédangs)*. Dédié au F. Camille Pâris, colon en Annam, par J. B. Guerlach, 1 volume, Saigon, Imprimerie Commerciale (Ardin) 1906.

— *Souvenirs d'Annam (1886-1890)*, par Baille, 1 volume, chez Plon, Paris.

— *Le Tonkin actuel (1887-1890)*, par Mat-Gioï, 1 volume, chez Savine, Paris, 1891.

— *Les Jungles Moï*, par Henri Maître. Mission Henri Maître. (1909-1911) Emile Larose, Paris, 1912, 1 volume. Partie historique : pages 415 à 558. Bibliographie. 43 dessins, 9 cartes.

— *Au Pays Moï*, par le Marquis de Barthélémy. Chez Plon, Paris, 1904, 1 volume.

— *Rois sans couronne*, par Le Baron Mars de Villiers du Terrage. Chez Perrin, Librairie Académique, 1 volume, 1906, (page 397, chapitre XX avec une photographie de Marie 1^{er}).

— *La Cochinchine humoristique*, par Marx. Bibliothèque de la Vie Moderne, 4 rue Chauchard, Paris.

— Colonel Tournier : *Notes sur la région Est du Bas-Laos*. B. E. I. C. 1900. *La nouvelle province du Darlac*, 1901.

— *Grand Dictionnaire Universel Larousse*, Tome XVII, 2^e Supplément, Article : De Mayréna.

— Idem, dans la *Grande Encyclopédie Berthelot*.

— Idem, dans la *Revue Encyclopédique*, 1891, Signé Gustave Regelsperger.

— *Héroes in Exile*, by Clifford. Ed. John Murray. London.

— *Le Père Guerlach, provicaire apostolique, Supérieur de la Mission de Kon-Toum (Sauvages Bahnars)*, 1859-1912. Brochure anonyme. Imprimerie de Qui-Nhon.

— *Voyageurs et Explorateurs Provençaux*, Ch. ROUX. Barlatier, Imprimerie nouvelle, Marseille, 1906.

— *Souvenirs de Cochinchine*, par Ch. David de Mayréna, Capitaine d'Etat-Major, Chevalier de la Légion d'Honneur. Toulon. J. Laurent, Libraire-Editeur, Rue Royale, 49. 1871. (Ouvrage de 124 pages dédié à son frère Romaric). Collection Salles.

- *Revue Française de l'étranger et des colonies*. Tome VIII. 15 Septembre 1888. Lettre de Marie 1^{er} au *Petit Journal*.
- *Revue Tonkinoise* : 13 Janvier 1889 (un seul numéro à la Mission de Kon-Toum).
- *Les Pages Indochinoises*. Hanoï, le 1^{er} Novembre 1913.
- *Asia*. Octobre 1926: *The King of the Sedangs*, par Sir Hugh. Clifford.

B) *Manuscrits.*

- Jacques Maran. (op. cit.)
- Notes d'Antoine Brébion, communiquées par sa famille.
- Notice de Reboul : Notabilités Varoises, page 3995. Bibliothèque Municipale de Draguignan.

C) *Romans.*

- Gabrielle Reval : *La Ninon d'aujourd'hui (Nadacq I^{er} Roi des Kunlayas)*. Flammarion. Paris.
- Cl. Chivas-Baron : *Folie exotique (En brousse sédang)*. Flammarion. Paris.



- Archives de la Résidence Supérieure, Hué (Annam), Dossier Mayréna.
- Direction des Archives, Hanoï.
- Archives de la Mission des Sauvages, Kon-Toum (Annam).
- Archives de la Mission de la Cochinchine Orientale, Long-Sông (Annam).

E) *Journaux.*

- *Petit Var*, Toulon : 1^{er} Septembre, 14 Décembre 1888, 5 Janvier, 24 Février, 2 Juillet 1889.
- *Le Temps* : 28 Août 1888.
- *Le Petit National* : 2 Juin 1889.
- *Le Petit Beauceron* : 2 Juin 1889.
- *The Standard*, Londres : 14 juin 1889.
- *Bulletin de Géographie* : *Voyage chez les Moïs*, par J. Chanel (1897).
- *La Marine Française* : 24 Janvier 1889.
- *La Géographie*, 14 mars et 18 avril 1889.
- *Hong-Kong Daily Press* : 1^{er} Novembre 1888.
- *Le Petit Marseillais* : *Un royaume disparu*, par Paul Ginisty (Reproduit dans *l'Opinion* de Saïgon, 16 Juin 1922).
- *Le Courrier d'Haiphong* : onze articles, 1888-1889.
- *L'Avenir du Tonkin, L'Indépendance Tonkinoise*.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
PLANCHE I. — Marie 1 ^{er} en tenue civile	11
PLANCHE II. — Marie 1 ^{er} en tenue militaire	23
PLANCHE III. — Fac-similé de l'écriture et de la signature de Mayréna.	39
PLANCHE IV. — Diplôme de Commandeur de l'Ordre royal Sédang.	49
PLANCHE V. — Un chef Moi.	60
PLANCHE VI. — Un Moi.	76
PLANCHE VII. — Décorations Sédang	89
PLANCHE VIII. — Décorations Sédang	89
PLANCHE IX. — Grand Croix de l'Ordre du Mérite Sédang	89
PLANCHE X. — Timbres du royaume Sédang	96
PLANCHE XI. — Marie 1 ^{er} en musulman	98
PLANCHE XII. — Harold Scott.	103
PLANCHE XIII. — Le duel Scott-Mayréna.	109
PLANCHE XIV. — Carte des environs de Qui-Nhon.	128
PLANCHE XV. — Itinéraire de An-Khê à Kontum, dressé par Marie 1 ^{er}	128
PLANCHE XVI. — Carte des environs de Tioman	128

TABLE DES DOCUMENTS

	Pages
I. — Rôle militaire de David en 1870-71.	107
II. — Sur le nom de Mayréna	108
III. — Duché de Berg,	108
IV. — Dialectes Moi.	109
V. — Prince Dong-Thia.	109
VI.— Sceaux de Marie 1 ^{er}	110
VII.— La nouvelle Confédération des Bahnars, Rongaos, Sédangs. .	110
VIII. — Traduction de la Constitution de l'Union Bahnar-Rongao .	112
IX.— Bulletin des Lois, décrets et ordonnances du Royaume Sédang.	114
X. — Sultanat de Pahang.	117
XI, — Code civil — article 17	117
XII. — Lettre du Père Guerlach (29 juin 1889).	117
XIII. — Lettre du Père Guerlach (7 octobre 1889)	120
XIV. — Extraits de " l'Echo d'Ostende ".	122
XV. — Deuxième Constitution du Royaume Sédang (Premier juillet 1888)	124
XVI — Conventions passées avec le village de Dak-Drey	127
Bibliographie	129

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

